

PROCES-VERBAL

Séance du 19 décembre 2019

(n° 2019/5195 à 2019/5298)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le jeudi 19 décembre 2019 à 15 heures 00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 10 décembre 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Mina HAJRI.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Madame HAJRI, vous avez la parole.

Appel nominal

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, MME DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, MME AIT-MATEN, M. SECHERESSE, MME GAY, M. CORAZZOL, MME BOUZERDA, M. GRABER, MME CONDEMINE, M. GIORDANO, MME REYNAUD, M. CLAISSE, MME RIVOIRE, M. DURAND, MME RABATEL, M. LE FAOU, MME BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, MME NACHURY, MME CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, MME CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, MME BRUGNERA, MME PICOT, M. BRAILLARD, MME BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, MME FONDEUR, MME BURILLON, M. PELAEZ, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, MME SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME GRANJON, M. REMY, MME MADELEINE, MME BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : MME FRIH (POUVOIR A MME AIT-MATEN), MME BALAS (POUVOIR A MME NACHURY), M. PHILIP (POUVOIR A M. CLAISSE), MME MANOUKIAN (POUVOIR A MME RABATEL), MME PERRIN-GILBERT (POUVOIR A MME GRANJON), M. BERNARD (POUVOIR A M. COULON), MME ROLLAND VANNINI (POUVOIR A M. LEVY), MME LEVY, M. KIMELFELD, M. BOUDOT.

DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANÉES : MME BAUGUIL (POUVOIR A M. BROLIQUIER), M. BERAT (POUVOIR A MME DE LAVERNEE), MME BERRA (POUVOIR A M. BERAT), M. BLACHE (POUVOIR A M. DAVID), MME CONDEMINE (POUVOIR A MME BURILLON), MME HOBERT (POUVOIR A M. GIORDANO), M. MALESKI (POUVOIR A MME TAZDAIT), MME PICOT (POUVOIR A M. CORAZZOL), M. RUDIGOZ (POUVOIR A MME PICOT), M. TOURAINÉ (POUVOIR A M. GRABER), MME BOUZERDA (POUVOIR A M. BRUMM).

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint.

(Le quorum est constaté.)

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mes chers collègues,

Vous avez reçu le dossier numéro 2019/5298, pour un mandat spécial accordé à Madame DOGNIN-SAUZE et à moi-même pour une mission à Davos. Ce dossier vous a été adressé dans le délai légal de cinq jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour. Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de le soumettre préalablement pour instruction à la commission thématique compétente. Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

QUESTIONS ÉCRITES DU 8^E ARRONDISSEMENT**a) Question n° 1 : Urbanisme Langlet-Santy**

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers du 8^e arrondissement. Madame FONDEUR.

Mme FONDEUR Marie-Odile : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le 8^e arrondissement est en profonde mutation depuis déjà quelques années, une mutation justifiée par son dynamisme et son attractivité. Mermoz Nord se termine, Mermoz Sud débute. Un autre quartier va également se métamorphoser sous peu, suite à la signature de la nouvelle convention ANRU, le quartier Langlet-Santy.

Pourriez-vous nous éclairer sur ce programme de renouvellement urbain en nous détaillant notamment les éléments de calendrier et les grands enjeux du projet ?

M. LE MAIRE : Merci bien.

Comme vous le savez, ce quartier de Langlet-Santy est un quartier qui connaît un certain nombre de difficultés. Je pense que ce n'est pas le Maire du 8^e arrondissement qui me démentira. En particulier, nous avons étudié les différentes modalités de pouvoir lui redonner une certaine dynamique. La grande barre de 131 logements locatifs sociaux qui appartient à Alliade et à IRA bloque l'ensemble des petites tours qui est derrière et constitue un écran comme nous en avons par exemple dans des quartiers comme La Duchère.

Nous avons donc décidé de la démolir et de créer à la place environ 90 logements sociaux diversifiés, à moitié par la Foncière Logement au titre des contreparties et l'autre moitié par un opérateur.

Par ailleurs, les 475 logements locatifs sociaux propriété de GrandLyon Habitat seront résidentialisés et nous aménagerons 16 000 mètres carrés d'espaces publics pour améliorer et pacifier les liaisons piétonnes vers les équipements scolaires, les résidences et le futur centre social.

Nous voulons par ailleurs travailler sur le passage comtois puisque c'est un projet d'ensemble que nous voulons réaliser. La Métropole de Lyon a procédé à un certain nombre d'acquisitions foncières et nous allons continuer à le faire dans l'avenir.

Nous avons aussi le projet, en attendant que l'ensemble des éléments que je viens de vous décrire puisse être mis en place, d'installer une maison médicale de garde sous maîtrise d'ouvrage SACVL. Le permis de construire a été obtenu le 11 avril 2019. Le démarrage prévisionnel des travaux pourrait se faire en ce début d'année prochaine pour environ 10 mois. L'objectif de livraison serait pour la fin 2020.

Pour ce qui concerne les relogements, ils sont aujourd'hui en cours. La destruction de la barre pourrait donc avoir lieu en 2022.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce projet Langlet-Santy qui permettra de remettre un quartier dans une dynamique positive, alors qu'aujourd'hui il connaît un certain nombre de difficultés.

b) Question n° 2 : Local associatif États-Unis

M. LE MAIRE : Je passe à la deuxième question du 8^e, qui est posée par Monsieur le Maire, Christian COULON.

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le bailleur GrandLyon Habitat lance une grande opération de requalification de son parc immobilier, notamment sur le quartier historique des États-Unis. La résidence Eugène André Cazeneuve est un des pans majeurs de cette requalification, avec l'inclusion de nouvelles pratiques concernant le développement durable.

La galette commerciale actuellement en place se verra bientôt dotée d'un local associatif permettant le développement et l'accueil des activités des acteurs du quartier.

Pourriez-vous nous donner des informations sur la mise en place de ce local, sur les partenaires associatifs impliqués dans le projet et sur les éléments de calendrier attendants ?

M. LE MAIRE : C'est l'excellent Monsieur Franck LÉVY qui va vous répondre.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire du 8^e arrondissement,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire, vous évoquez le local situé au 95 rue Villon, dans ce qui s'appelle une galette commerciale propriété de GrandLyon Habitat. Il s'agit d'un ancien local d'archives sur deux niveaux, un sous-sol et un rez-de-chaussée. Le sous-sol n'est pas accessible au public, il ne fait donc pas partie du projet de local associatif.

Le local dispose d'une superficie de 121 mètres carrés, répartis en un grand espace commun et de deux bureaux, d'une cuisine et d'une pièce de rangement.

Les travaux de réhabilitation du local sont financés d'une part sur les fonds propres du bailleur et d'autre part par un cofinancement Ville de Lyon-Métropole.

Le local est mis à disposition à titre gratuit. Les autres frais seront à la charge du Centre social, notamment dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement votée par la Ville de Lyon.

Les travaux de réhabilitation du local sont en cours et le Centre social devrait investir les lieux avant les vacances d'été 2020.

C'est une opération importante à double titre, car elle crée une dynamique autour d'un projet, pensé pour être au plus près des habitants, et avec de nouveaux acteurs du quartier.

Cette action s'inscrit également dans le cadre d'un processus de concertation avec les habitants, qui s'accompagne par la requalification des espaces extérieurs.

Monsieur le Maire, ce sont 1 225 locataires, dont un tiers de personnes de plus de 60 ans, qui habitent dans le secteur Eugène André Cazeneuve et 38 % de familles. 30 % des locataires ont un emploi. Un peu moins de 10 % des locataires perçoivent les minima sociaux. Donc vit dans ce secteur un public divers, avec pour certains locataires de vraies difficultés au quotidien.

Le Centre social est ancré dans le secteur depuis plusieurs années, dans le cadre d'actions hors les murs, plus précisément dans le défi alimentation positive, et une demande importante des familles pour l'accueil de leurs enfants, sans compter le partenariat avec le collège Alice Guy et la présence régulière du Centre social dans l'établissement.

Pour revenir au local, l'espace rue Villon sera composé d'une grande salle d'activité, d'un coin cuisine et d'espaces de bureaux. Il s'agit donc d'un lieu permettant de développer des accueils pour les enfants et adolescents, des projets autour de la famille, un lieu de soutien et d'animation pour les associations.

Le fil rouge de l'opération repose sur le portage et la mise en œuvre de projets basés sur les principes de développement durable, visant à allier l'économie, l'écologie et le social.

Concernant les partenariats qui se nouent autour de ce projet :

- Arthropologia, qui est une association naturaliste, agissant au quotidien pour le changement des pratiques et des comportements, par des actions concrètes en faveur notamment des insectes et de leurs relations avec les plantes ;
- Un maraîcher urbain ;
- Eisenia, qui est une association travaillant sur l'économie circulaire, l'action sociale et le développement local, en lien souvent avec la gestion des déchets et biodéchets.

Comme vous l'aurez compris, le Centre social des États-Unis s'inscrit pleinement dans ce projet d'éducation au développement durable, notamment par des animations au sein du jardin collectif prévu et la mise en œuvre d'actions, telles qu'un composteur collectif, des achats groupés de pain bio, réalisés notamment avec la Micyclette située avenue Paul Santy, des ateliers de jardinage participatif, des boîtes d'échange, qui contribuent à lutter contre le gaspillage en créant du lien entre les habitants du quartier, et plusieurs actions avec des défis pour les familles à énergie positive, dont l'objectif est de démontrer de manière conviviale que l'on peut avoir une alimentation convenable, bio et locale sans augmenter le budget alimentaire.

Monsieur le Maire, la mise à disposition de ce local répond à un double enjeu, d'une part pour les habitants du secteur Villon avec l'entrée développement durable et écocitoyenneté et d'autre part pour le centre social qui pourra développer des activités autour de cette thématique.

Le Centre social élabore actuellement un projet social de cette antenne, un projet centré sur les familles de la résidence. Le lieu pourra également être attribué à d'autres acteurs locaux, tels que le pôle de santé Beauvisage.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle impulsion donnée au quartier des États-Unis, notamment pour les enfants avec l'ouverture prochaine d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi, le renforcement du partenariat avec ABC Basket Citoyen et une offre également enrichie sur les temps des vacances scolaires, avec non loin de là l'école Simone Veil qui a permis la mise en place d'activités extrascolaires pour plus de 400 habitants du quartier.

La présence du Centre social doit également être confortée sur le secteur Villon autour de la place du 8 Mai, siège du Centre social, et, demain, le secteur Viviani.

C'est donc une opération avec un enjeu important pour le Centre social des États-Unis au regard – et cela a été évoqué dans la question précédente – de l'ouverture prochaine de l'équipement socioculturel sur le site de la Maison du Peuple. Une partie de l'équipe rejoindra ce nouvel équipement et nous devons donc être vigilants à l'équilibre du projet associatif et budgétaire du Centre social. Nous aurons l'occasion de l'évoquer un peu plus tard dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'aime beaucoup cette belle alliance de l'économie, de l'écologie et du social, Monsieur LÉVY.

c) Question n° 3 : Sécurité Lyon 8

M. LE MAIRE : Je passe à la troisième question concernant la sécurité sur Lyon 8^e arrondissement.

Mme BURILLON Carole : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Au cours de plusieurs Conseils d'arrondissement, nous avons évoqué et voté les délibérations concernant le regroupement des effectifs et lieux de travail des policiers du 8^e et 7^e arrondissement.

Les effectifs de police présents actuellement dans le même bâtiment que la Mairie d'arrondissement seront amenés à déménager dans un lieu plus approprié et promettant de meilleures conditions de travail.

Dans un premier temps, pourriez-vous nous détailler le fonctionnement à venir des services de police tant nationale que municipale sur les deux arrondissements suite à ce regroupement ?

Dans un second temps, pourriez-vous nous éclairer sur le devenir de l'espace qui sera laissé libre suite au déménagement des effectifs ?

M. LE MAIRE : Merci bien. C'est Monsieur SÉCHERESSE qui va vous répondre.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire,

Madame la Conseillère municipale,

Pour nous, la question des moyens dédiés aux services de police est une préoccupation majeure. Nous avons pu progresser de manière significative pendant ce mandat et nous nous en félicitons.

Après l'installation récente de l'ensemble des effectifs de la Sûreté départementale dans l'immeuble dit Bataille rénové à neuf à Lyon 8^e, il s'agit désormais pour la police municipale d'intégrer de nouveaux locaux dans le 7^e arrondissement et pour la police nationale de relocaliser les commissariats des 7^e et 8^e arrondissements.

Les polices municipales et nationales amorcent donc des mouvements immobiliers similaires avec un regroupement des équipes des 7^e et 8^e arrondissements, afin de proposer de meilleures conditions de travail comme vous l'avez dit à nos policiers, d'optimiser leurs interventions et d'offrir une meilleure qualité de service aux citoyens.

Sachez que ces différentes relocalisations s'inscrivent dans une stratégie plus globale sous la forme d'opérations tiroirs.

Côté police nationale, les commissariats des 7^e et 8^e arrondissements, qui occupent actuellement des locaux dans les bâtiments des mairies d'arrondissement vont déménager au premier semestre 2020 à l'Hôtel de Police rue Marius Berliet dans le 8^e arrondissement, où d'importants travaux sont en cours pour réhabiliter le bâtiment qui date des années 1980. Les nouveaux locaux permettront d'accueillir les victimes dans de meilleures conditions, les sites actuels des 7^e et 8^e arrondissements étant particulièrement, comme vous le savez, exigus et vétustes.

Côté police municipale, les postes de proximité des 7^e et 8^e arrondissements, respectivement localisés Grande rue de la Guillotière et rue Maryse Bastié, vont être regroupés au premier semestre 2020 sur un même site au 6-8 rue Claude Boyer à Lyon 7^e, attenant à la caserne de sapeurs-pompiers de Rochat.

Le départ du commissariat du 8^e arrondissement devrait permettre quant à lui l'installation de l'Unité mobile de Circulation de la police municipale actuellement basée rue Denuzière dans le 2^e arrondissement. En effet, les locaux actuels à la Confluence s'avèrent tout juste suffisants pour ce service et ne permettent pas d'augmenter les effectifs. Par ailleurs, la circulation automobile étant très dense dans ce secteur, il est aujourd'hui difficile d'effectuer des sorties et retours rapides de nos équipages.

Le quatrième et dernier mouvement fera suite au départ de l'Unité mobile de circulation. Le site de la rue Denuzière pourrait alors accueillir la future brigade cycliste portée à 17 agents. À cet égard, je vous rappelle que les effectifs supplémentaires annoncés par Monsieur le Maire de Lyon en mai 2019 vont venir en partie renforcer cette équipe de la police municipale, qui œuvre au quotidien pour un usage apaisé des modes doux. La position de cette brigade à la Confluence serait alors particulièrement adaptée aux missions qui lui seront dévolues dans la Presqu'île, les berges du Rhône et aux environs du Musée des Confluences et du Parc de Gerland.

Vous le voyez, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, il s'agit d'opérations en cascade, avec un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens. Il est bien entendu que la mutualisation des structures entraînera un renforcement du potentiel d'intervention sur les arrondissements concernés.

S'agissant de la police nationale, le regroupement des commissariats des 7^e et 8^e arrondissements permettra une mutualisation de certaines fonctions, telles que l'accueil et le secrétariat, ce qui aura pour effet d'accroître la présence des agents sur la voie publique et l'efficacité de l'unité d'enquête de la police nationale.

L'accueil des victimes se fera rue Marius Berliet, même si, comme vous le savez, les victimes peuvent déposer plainte dans n'importe quel commissariat. Par ailleurs, suite à un accord avec les préfets et la DDSP, il y a quelques années, le SGAMI est à la recherche d'un poste de police nationale sur le quartier de Gerland.

Pour la police municipale, le nouveau poste mutualisé garantira une meilleure gestion opérationnelle des effectifs et permettra d'avoir davantage d'équipages sur le terrain, le poste mutualisé étant pourvu de 30 à 35 agents.

Permettez-moi de vous rappeler que les postes de police municipale n'accueillent que très peu le public et ne sont pas légalement habilités à enregistrer des plaintes ou des mains courantes. Leur plus-value au quotidien pour le concitoyen est donc minimale et les Lyonnais attendent avant tout de voir leurs équipages sur la voie publique. Il n'est donc pas opportun de multiplier nos implantations immobilières.

L'intégration du nouveau bâtiment apportera, et je veux le souligner, de vrais avantages pour nos policiers. Les locaux tout comme le stationnement des véhicules de police seront sécurisés. Les conditions de travail et de confort seront améliorées grâce à des locaux adaptés aux missions. Les équipages pourront facilement accéder au lieu d'exercice de leurs missions, à pied, en vélo ou en véhicule, le site retenu étant à quelques centaines de mètres à peine du 8^e arrondissement.

Tout est donc fait pour que ces nouvelles conditions de travail soient optimales afin de permettre un déploiement efficace de nos effectifs de proximité.

Quant au devenir des sites communaux libérés, voici les informations que je peux vous livrer.

Les anciens locaux des postes de police municipale des 7^e et 8^e arrondissements feront l'objet de travaux de rénovation.

Les locaux du commissariat imbriqués dans le bâtiment de la Mairie du 7^e resteront dans le patrimoine de la Ville et pourraient être utilisés comme extension de la Mairie ou servir à des activités associatives.

Enfin, les locaux du commissariat imbriqués dans le bâtiment de la Mairie du 8^e devraient accueillir l'Unité mobile de circulation qui intervient déjà très régulièrement sur cet arrondissement, particulièrement concerné par le phénomène des véhicules en stationnement abusif et des conduites dangereuses en deux-roues.

Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, voilà dressé l'état des projets à court et moyen terme à venir dans les 7^e et 8^e arrondissements, tant au niveau de la police nationale que de notre police municipale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous passons maintenant au premier dossier, qui nous est présenté par Monsieur Gérard CLAISSE.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

2019/5228 - Programmation complémentaire en faveur du logement social des agents de la Ville de Lyon et du CCAS - Autorisation de signature d'une convention avec la Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) et le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Quelques mots, cette délibération visant à faciliter l'accès au logement social des agents de la Ville de Lyon. Lors du précédent mandat, vous aviez, Monsieur le Maire, lancé le chantier du droit à la santé de nos agents à travers le dossier des mutuelles santé-prévoyance. Aujourd'hui, par le biais des conventions que nous vous proposons de passer avec la SACVL et le Centre de Gestion, c'est le chantier du droit au logement de nos agents que nous initions.

Nous le savons tous, la question de l'accès au logement est une question vitale, tout particulièrement pour les ménages à revenus modestes, dans un marché locatif en forte tension avec des loyers à la hausse. Nombre de nos agents doivent se résoudre à se loger à l'extérieur de la ville, voire à l'extérieur de la métropole, pour espérer trouver un logement à loyer abordable.

En 2014, 46 % de nos agents résidaient sur Lyon. En 2018, ce ne sont plus que 44 % d'entre eux qui habitent Lyon. 12 % résidaient à l'extérieur de la métropole. Ils sont désormais plus de 20 %.

Je précise par ailleurs que 742 agents de la Ville sont actuellement inscrits sur les listes de demandeurs de logement social, la moitié est déjà locataire dans le parc social, mais l'autre moitié cherche à y accéder.

Afin d'apporter des réponses concrètes à nos agents, nous avons affecté en avril dernier au service Habitat un équivalent temps plein dédié à l'accueil des agents en recherche de logement social. Ce sont ainsi, au cours de ces huit premiers mois de cette mission, 194 agents qui ont été reçus, 122 qui ont bénéficié d'une proposition de logement social et 83 qui se sont vus attribuer un logement social dans le cadre du droit commun.

Je croyais que le logement était une question importante, j'ai l'impression qu'il y a un certain brouhaha, mais je ne doute pas que nous allons retrouver un peu de sérénité dans l'assemblée. Merci d'avance.

Suite à cette action, nous vous proposons aujourd'hui de compléter ce dispositif par la signature de deux conventions.

La première sera passée avec la SACVL pour la réservation de 100 logements sociaux destinés aux agents de la Ville, avec un engagement de la SACVL d'en proposer a minima 50 dès cette année et la mise à disposition de 50 logements issus de son parc privé dont a minima 25 dès cette année également.

La seconde sera passée avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition trois jours par mois d'un ou d'une assistante sociale. Cela nous permettra d'améliorer l'accompagnement des agents dans les démarches à réaliser pour l'élaboration de leurs dossiers et d'optimiser les chances que leurs demandes soient classées prioritaires.

Pour en terminer, Monsieur le Maire, je veux remercier mon collègue Michel LE FAOU et le Président de la SACVL, Bernard BOCHARD, pour leur engagement total sur ce dossier. Je veux aussi rappeler que, lorsque la SACVL a été créée en 1954 par Édouard HERRIOT, une partie de son parc locatif était destinée aux agents de la Ville. Cette délibération est donc en quelque sorte un retour aux sources. Aujourd'hui, avec cette délibération, nous nous inscrivons avec détermination dans cette histoire. Demain, il appartiendra aux futurs élus, je le souhaite, de la poursuivre et pourquoi pas de l'amplifier.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CLAISSE.

C'était un engagement que j'avais pris vis-à-vis des agents lors des vœux. Il entre aujourd'hui en action. À mon avis, c'est quelque chose de bien comme vous le soulignez. Nous avons un intérêt à ce que nos agents habitent le plus près possible de leur lieu de travail.

J'ai Monsieur GUILLAND qui demandait un temps de parole.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Quelques mots sur cette délibération qui était effectivement une promesse que vous aviez faite au personnel le 15 janvier dernier et qu'il aurait été dommage de ne pas concrétiser officiellement avant la fin de l'année 2019 et surtout avant la prochaine cérémonie de vœux au personnel qui aura lieu le 14 janvier prochain.

En janvier dernier déjà, notre collègue Laurence BALAS avait pointé du doigt l'évasion immobilière des agents de notre Ville, à la lecture notamment des bilans sociaux. Malheureusement, le dernier bilan social, celui de l'année 2018, ne livre pas une inversion de tendance, puisque la part des agents habitant Lyon a encore chuté. Elle n'est maintenant plus que de 43 %, soit une baisse de 77 agents entre 2017 et 2018, sachant que, parallèlement, l'effectif des agents a lui aussi baissé de 60.

Sur la période 2005-2018, il y avait 49 % d'agents en 2006 qui vivaient à Lyon et, depuis, la proportion ne cesse de diminuer. En 2019, 83 agents ont bénéficié de l'attribution d'un logement à fin novembre, contre 74 en 2018. Même si les attributions peuvent se faire sur décembre, nous n'allons pas exploser les plafonds. La progression existe, mais elle n'est malheureusement pas à la hauteur des besoins.

Nous ne pouvons que souhaiter, comme l'a dit votre Adjoint, Gérard CLAISSE, que cette convention avec la SACVL, qui nous fait revenir à l'origine même de la création de cette société il y a 65 ans par Édouard HERRIOT, nous permette de progresser dans ce domaine.

Si l'on voulait être exhaustif, il conviendrait également de regarder la situation des agents du CCAS et celle du personnel de l'École des beaux-arts, agents qui, tous, étaient il n'y a pas si longtemps intégrés dans les effectifs de la Ville.

Avec ce dispositif, nous nous attaquons aux conséquences du problème mais pas à l'origine. La source majeure de cet exode est le prix de l'immobilier bien évidemment mais pas seulement. Ce sont également des difficultés d'accès aux gardes d'enfants, aux loisirs pour les enfants, aux écoles. Ce sont là des défis qui nous attendent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets donc ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Mmes BOUZERDA, CHEVALLIER, FONDEUR et GAY et MM. GUILLAND et LE FAOU ne prennent pas part au vote)

2019/5230 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur cette délibération récurrente concernant la modification du tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ce dossier relatif à l'évolution de la masse salariale des agents de la Ville me permet d'aborder plusieurs sujets.

Je vais commencer par souligner l'indélicatesse qui a été faite en ces lieux lors du dernier Conseil municipal, puisque c'est là que les agents de la Ville ont appris la suppression de la fameuse journée du Maire. Si je ne remets pas en cause le fait que nous soyons tenus de rentrer dans les clous concernant ce sujet, l'apprendre comme cela est somme toute assez cavalier et a laissé un goût amer aux agents municipaux.

Rentrons dans le vif de mon intervention. Monsieur le Maire, puisque vous sollicitez le Président afin qu'il vous soutienne en tant que candidat dans notre Ville et notre Métropole, peut-être pourriez-vous lui glisser un mot quant à la pertinence de lancer une réforme des retraites injuste et inutile économiquement aussi près des fêtes de fin d'année, un peu comme un appel à la révolte, une provocation supplémentaire du chef de l'exécutif à l'égard du peuple de France, un peu plus de mépris pour les Gaulois réfractaires, les derniers de cordée et ceux du milieu un peu aussi d'ailleurs. Peut-être pourriez-vous conseiller à votre ami, « le Méprisant de la République », de mettre en suspens ce projet de réforme injuste, qui creusera encore plus l'écart de traitement entre les hommes et les femmes, par exemple.

Monsieur le Maire, nos agents, je le rappelle, ne touchent pas des milles et des cents et seront eux aussi perdants avec ce nouveau système de retraite que met en place votre ami, Monsieur MACRON. Des perdants incontestables !

Parmi les effectifs de la Ville de Lyon et de la Métropole, certains métiers sont plus pénibles que d'autres. Je pense en particulier aux égoutiers, qui sont des agents métropolitains et qui ont une espérance de vie qui est de 17 ans moins longue que celle de la population générale des Français. Il ne vous semble pas évident que ces salariés-là ont droit à une retraite anticipée ? Les ouvriers ont 10 ans de vie en moins espérée que la population générale. Et là, je ne parle pas de qualité de vie ni de vie en bonne santé, mais bien de la vie, la vie tout court, celle avant la mort.

Souvent, nous voyons en CAP passer des dossiers de femmes et d'hommes qui doivent changer de travail pour des raisons de santé, souvent pour des troubles musculo-squelettiques, qui font que ces personnes ne seront pas à la retraite en bonne santé, puisque, déjà, elles souffrent de façon fréquente voire constante et de façon évidemment prématurée. Tout cela, il faut en tenir compte dans la réforme des retraites. Il faut cesser les reculades sociales et aller de l'avant pour le bien-être de ceux et celles qui assurent chaque jour le service public et le bon fonctionnement de notre pays.

Nos jeunes ne trouvent pas de travail et votre président, lui, insiste sur le fait que nous devons travailler plus longtemps. Je vais être basique, notre jeunesse ne travaille pas et vous voulez laisser au travail les plus anciens. Est-ce bien cohérent ? Sans compter que depuis trop d'années, le chômage ne fait que monter chez les plus de 50 ans, alors pour une retraite à taux plein, cela va se passer comment ?

Monsieur le Maire, soyez enfin raisonnable, en vous souvenant de vos devoirs envers ceux que vous administrez. Usez de votre influence sur le chef de l'État autrement qu'à vos fins personnelles et portez la parole des agents et des habitants de votre ville. Nous sommes nombreux dans les rues à contester, et ce, malgré les violences répétées, dont j'ai moi-même été victime, et vous en conviendrez, je suis loin d'être un black block ou une personne violente.

L'usage d'armes de guerre contre les Français est un drame, que tous ici nous devrions avoir à cœur de dénoncer. Un adolescent de 15 ans a été blessé par un flashball dans le 7^e arrondissement de Lyon. L'ONU a demandé une enquête pour savoir ce qui se passe dans nos rues. Alors peut-être pourriez-vous veiller à ce que notre ville reste un lieu où nous pouvons crier notre désaccord sans suffoquer, sans risquer de perdre un œil ou encore sans nous faire matraquer ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame GRANJON, vous me prêtez quelquefois des pouvoirs plus importants que ceux que j'ai.

Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

L'examen, comme à chaque Conseil, du tableau des effectifs est aujourd'hui pour moi l'occasion de revenir sur les débats qui ont animé notre dernier Conseil, débats consécutifs aux remarques de la Chambre régionale des Comptes au sujet de l'emploi d'une agente de catégorie C de la Ville de Lyon, au sujet duquel la Chambre régionale des Comptes disait, je cite, « *n'avoir aucun élément attestant du service fait par cet agent sur la période courant de l'année 2010 au mois d'avril 2018.* »

Nous avons souligné que ce volet du rapport de la Chambre régionale des Comptes faisait l'objet d'une enquête préliminaire par le Parquet financier et qu'en l'attente d'une décision de justice, il n'appelait pas de commentaires.

Pour autant, vous aviez, Monsieur le Maire, lors de ce Conseil, largement commenté ce point, balayant les accusations d'un revers de main en sortant de votre poche le désormais fameux rapport Chabanol.

Tel un mantra que vous brandissiez, ce rapport vous donnait selon vous l'absolution parfaite. Sauf que vous faisiez référence à un élément dont notre Conseil n'avait à ce moment-là pas connaissance. Autant nous avons eu le rapport de la Chambre régionale des Comptes, autant ce qui devait vous dédouaner de toute responsabilité, nous ne l'avions pas et ne pouvions donc juger de sa pertinence.

Vous avez depuis daigné nous le transmettre. Nous en avons pris connaissance et c'est de ce rapport dont je veux parler aujourd'hui.

Sans remettre en cause les compétences de son rédacteur, dont les états de service se suffisent à eux-mêmes, on peut quand même dire que, parfois, même le meilleur professionnel peut être dans un jour sans.

Me remémorant mes quelques années à la faculté de droit, je m'imaginai mes éminents professeurs annotant un tel devoir. Les remarques qu'ils auraient pu sans doute inscrire en rouge dans la marge, d'une écriture ne masquant pas l'agacement, auraient pu être : « *raisonnement erroné* », « *vous concluez sans démontrer* », « *devoir un peu creux, voire pire, verbiage* », ou encore peut-être « *manque de rigueur juridique* ».

Sans m'attarder dans le détail, le simple fait de dire que l'embauche de cet agent au sein du groupe socialiste en remplacement d'un congé maternité relevait de la seule responsabilité du Maire de l'époque méconnaît totalement le fonctionnement interne de la Ville.

Comme tous les agents recrutés au sein des groupes politiques, cet agent a été recruté sur la proposition du Président dudit groupe, que l'Administration municipale fasse ensuite les contrôles d'usage, c'est bien normal, mais le choix reste celui du Président de groupe.

De la même façon, les quelques témoignages censés attester de la réalité du travail de l'agent semblent bien légers au regard de la durée de l'emploi considéré.

La Chambre régionale des Comptes ne s'y est d'ailleurs pas trompée n'accordant que très peu de crédit à ces quelques feuilles.

Seule consolation, Monsieur le Maire, ce rapport n'aura rien coûté aux Lyonnais, Monsieur CHABANOL acceptant, pour une raison qui reste à éclaircir de travailler gratuitement, ce qui n'est manifestement pas toujours son cas, la presse s'en est fait l'écho.

Un journal bien informé du microcosme faisait état d'une première alerte en 2006 sur la réalité du travail de cet agent, alerte ayant entraîné une réaction de votre part. Dès lors, pourquoi ne pas avoir mis en place une surveillance accrue ? Ce laissez-faire ne peut que nous laisser imaginer que vous cautionniez.

C'est pourquoi je m'interroge sur la faiblesse du contrôle interne opéré par la Ville de Lyon. Il y eut un temps où existait dans cette maison une inspection administrative des services qui ne semble plus exister aujourd'hui ou alors, si elle est toujours là, on peut s'interroger sur son action réelle.

Dans une ville comme Lyon, avec près de 800 millions d'euros de budget, avec 8 300 agents, un tel outil nous semble plus que jamais indispensable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je veux simplement vous dire sur le dernier point que nous sommes en train de recruter un inspecteur qui arrivera le 2 janvier. Il pourra donc contrôler l'ensemble des personnels.

Pour le reste, je laisse vos commentaires sur le rapport de Monsieur CHABANOL. Le fait que vous mentionniez qu'à un moment donné, j'ai moi-même, lorsque je m'étais aperçu qu'il y avait des problèmes, rappelé à l'ordre de manière à ce qu'il y ait un travail, montre que nous ne voulions pas faire en sorte que cet agent puisse ne pas travailler.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5231 - Vote du rapport d'orientations budgétaires pour 2020

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

J'ai donc l'occasion comme chaque année et pour la dernière fois du mandat de vous présenter le Débat d'Orientations budgétaires, qui, je vous le rappelle, est un exercice qui est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et qui doit donc être instauré dans les deux mois qui précèdent le vote au Conseil municipal.

Par les dispositions de la loi NOTRe, ce débat est enrichi par le ROB, qui est le Rapport sur les Orientations budgétaires. Je vous propose, sans revenir sur l'intégralité du document d'aborder avec vous les principaux postes qui nous concernent.

Pour débiter cette présentation, nous examinerons si vous le voulez bien les principaux points du projet de loi de finances pour 2020, impactant en particulier bien sûr la Ville de Lyon.

Abordons tout d'abord la réforme de la fiscalité directe, qui est évidemment le sujet du projet de loi de finances pour 2020 le plus impactant pour les collectivités locales et donc pour nous.

Je vous rappelle en effet que la loi de finances pour 2018 avait consacré l'allègement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. En 2020, cette dispense sera totale et marquera la fin de l'acte I de la réforme.

À Lyon, c'est de l'ordre de 60 % des ménages qui, en 2020, n'auront plus aucune taxe d'habitation à régler.

En outre, le projet de loi de finances 2020 prévoit dans son article 5 l'acte II de cette réforme, avec, en 2021, l'entrée des 20 % de contribuables restants dans le dispositif d'allègement progressif, marquant ainsi la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le transfert du foncier bâti départemental ou métropolitain aux communes dès 2021, avec mise en place d'un mécanisme correctif dynamique, enfin le reversement du reliquat de taxe d'habitation entre 2021 et 2022 au budget de l'État.

Concernant la Ville de Lyon, ce sont ainsi les 40 % des ménages toujours imposés qui, à compter de 2021, verront également leur taxe d'habitation disparaître progressivement, hors bien entendu les résidences secondaires. La Ville recevra à titre de compensation l'ex-part départementale de foncier bâti, aujourd'hui devenue métropolitaine, et elle se verra de surcroît appliquer un coefficient correcteur qui permettra de combler une sous-compensation estimée à 60 millions d'euros.

Au-delà de la réforme fiscale, plusieurs dispositions du projet de loi de finances 2020 s'inscrivent dans la continuité de la loi de finances pour 2018.

Ainsi, en contrepartie de la mise en œuvre de la contractualisation sur la maîtrise des dépenses publiques, la DGF ne sera plus impactée, tout comme en 2018 et 2019, par la contribution au redressement des finances publiques, qui, je vous le rappelle, était une baisse drastique des dotations.

La dotation forfaitaire de la Ville évoluera donc uniquement en fonction de l'écrêtement appliqué et de l'effet population. Les ajustements des compensations d'exonération de taxe foncière sont gelés, toujours au terme de ce PLF 2020, pour la deuxième année. Les augmentations des concours financiers de l'État sont désormais financées par d'autres composantes, comme le versement transport et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Enfin, l'enveloppe FPIC est maintenue comme l'an dernier à 1 milliard d'euros. La contribution de la Ville ne devrait par conséquent sur ce point pas subir d'évolution exponentielle.

Quelques mots sur la revalorisation des bases de taxe d'habitation en 2020.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des bases, hors locaux professionnels, est calculée sur l'inflation constatée l'année précédente. Celle-ci devrait donc s'élever, selon les dernières prévisions disponibles, à 1,2 % pour 2020.

L'État avait toutefois proposé lors du dépôt du projet de loi de finances de geler en 2020 la revalorisation forfaitaire annuelle des bases de taxe d'habitation, c'est-à-dire augmentation 0 %. Face au mécontentement des associations d'élus, cette proposition a été modifiée par un amendement qui fige désormais cette revalorisation des bases de taxe d'habitation à 0,9 %.

L'impact d'une revalorisation gelée des bases de taxe d'habitation aurait été un produit fiscal minoré pour la Ville de 2 millions d'euros. En l'occurrence, avec les 1,2 %, il sera seulement minoré, si l'on peut dire, de 500 000 euros.

Un regard également sur le renforcement de la péréquation verticale.

Les dotations de péréquation verticale, DSU et DSR, connaissent chaque année une augmentation, dont la finalité était jusqu'ici d'atténuer voire de compenser pour les collectivités les plus faibles les effets de la contribution au redressement des finances publiques.

Malgré l'absence de contribution au redressement des finances publiques depuis 2018, le gouvernement réitère les majorations dont bénéficie la péréquation verticale à hauteur de 180 millions d'euros, 90 millions pour la DSU et 90 millions pour la DSR.

La Ville de Lyon, qui est à nouveau éligible à la DSU depuis 2019, pourrait bénéficier de l'augmentation de l'enveloppe DSU si elle maintient sa position dans le classement et donc son éligibilité.

Ces augmentations seront financées intégralement par l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui s'applique également à la Ville de Lyon.

Enfin, quelques précisions sur les autres mesures du projet de loi de finances 2020.

Parmi celles-ci, on retiendra essentiellement les crédits de soutien à l'investissement. Ils sont prévus à hauteur de 1,8 milliard d'euros pour le bloc communal, dont en particulier 570 millions d'euros qui sont consacrés à la dotation de soutien à l'investissement local, qui est ainsi pérennisé.

La Ville a bénéficié de cette dotation pour près de 2,3 millions d'euros entre 2016 et 2018 pour les travaux de rénovation d'éclairage public, de restructuration de groupes scolaires, de rénovation thermique et d'implantation d'installations photovoltaïques. Elle a sollicité 3,9 millions d'euros supplémentaires en 2019.

On notera également, parmi les autres mesures du projet de loi de finances, qu'après la mise en œuvre en 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est actée pour 2026. Cette révision devrait toucher l'ensemble des ménages imposés à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que les ménages qui seront toujours imposés à la taxe d'habitation pour leur résidence secondaire.

Après ces développements relatifs aux dispositions du projet de loi de finances 2020, je vous propose une présentation rapide de la situation financière de la Ville, telle qu'elle devrait s'établir à l'issue de l'exercice 2019.

Quelques indications ainsi que le compte administratif prévisionnel 2019.

Concernant l'épargne brute, elle est estimée à fin 2019 à un niveau compris entre 95 et 100 millions d'euros, similaire donc à celui constaté au compte administratif 2018, où il était, pour information, de 97 millions d'euros.

Tout comme l'an dernier, ce niveau élevé d'épargne brute est porté, d'une part, par des recettes dynamiques qui devraient dépasser globalement 600 millions d'euros, et qui sont notamment liées au retour à l'éligibilité de la Ville au dispositif de la DSU (la Ville a ainsi perçu 5,3 millions d'euros à ce titre), à des droits de mutation toujours élevés, puisqu'ils atteindront 42 millions d'euros en 2019 après 41 millions d'euros en 2018, et encore à une évolution physique de bases de taxe d'habitation supérieure aux estimations.

Cette évolution est notamment le résultat du travail mené en 2019 par la Direction régionale des Finances publiques que nous avons rencontrée à notre demande sur des évolutions physiques de bases jugées anormalement basses ces dernières années. Ce travail a ainsi permis de remettre en imposition un certain nombre de biens et de constater des progressions de bases plus soutenues.

Le niveau élevé d'épargne brute est porté d'autre part par la progression modérée des dépenses. Ainsi, vous notez que les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à un peu plus de 575 millions d'euros et afficher une évolution inférieure à 0,5 % par rapport à 2018.

Cette progression modérée est le résultat des efforts de gestion consentis en lien avec le contrat que nous avons signé avec l'État, notamment sur la masse salariale, et une nouvelle diminution de la contribution de la Ville au FPIC.

Après les recettes, concernant les dépenses d'équipement, elles devraient s'établir a minima à 115 millions d'euros, en nette augmentation après le repli constaté en 2018.

Rappelons que la Ville s'était fixé un objectif de réalisation de 100 millions d'euros par an en moyenne sur le mandat, soit 600 millions d'euros au total.

Sur les exercices 2015 à 2017, la réalisation s'est élevée à 300 millions d'euros, parfaitement en ligne avec notre objectif.

En 2018, nous avons pris le temps de réorienter les priorités, ce qui a entraîné un léger repli de la consommation sur l'exercice, qui s'est retrouvé réduit à 85 millions d'euros, mais a permis en revanche de relancer la consommation sur les deux dernières années du mandat.

Enfin, la forte épargne brute combinée à des ressources d'investissement propre conséquent conduit à une diminution naturelle de l'encours de dette, qui s'établira autour de 390 millions d'euros, là où il était de 428 millions d'euros en 2001.

Quelques mots sur les conséquences de ce que j'indiquais avant sur les ratios de la Ville, et notamment – j'y tiens toujours beaucoup – sur la capacité de désendettement.

Vous avez un tableau qui s'affiche qui fait apparaître que cette capacité de désendettement s'établit à environ 4 années, ce qui est en repli par rapport à l'année précédente et qui est, de toute façon, remarquable par rapport à toutes les villes de la strate.

Les objectifs définis dans le cadre de la stratégie financière sont donc tenus au terme de l'exercice 2019. Cette situation résulte encore une fois de la volonté toujours renouvelée de la Ville d'adopter une gestion rigoureuse issue initialement de la mise en œuvre du plan Marges de Manœuvre, et dorénavant pilotée dans le cadre de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement contractualisée avec l'État.

Après avoir abordé le projet de loi de finances 2020 et la situation financière de la Ville, prenons quelques instants pour parler de la stratégie financière pour le mandat et le cadrage budgétaire.

Je rappelle tout d'abord que la stratégie financière de ce mandat s'appuie sur les deux grands objectifs que sont d'une part le développement du plan d'équipement ambitieux pour accompagner la dynamique de la population et également la préservation de la santé financière de la Ville.

Le respect de la norme de 1,15 % des dépenses réelles de fonctionnement contractualisée avec l'État permet de maintenir, depuis 2018, l'épargne brute à un niveau élevé et de réduire à due concurrence le besoin de recours à l'emprunt.

Ce cercle vertueux a permis à la Ville de porter la réalisation prévisionnelle des crédits du plan d'équipement sur le mandat de 600 millions à 650 millions d'euros, convertissant ainsi l'effort de la gestion rigoureuse en nouvelle offre d'équipement et en offre élargie de services publics quotidiens pour les Lyonnais.

Quant au cadrage du budget primitif 2020, il a été opéré en concordance avec, d'une part, la stratégie financière qui vient de vous être rappelée, et qui vise à préserver l'épargne brute pour autofinancer au maximum nos importants besoins de financement en investissement, et, d'autre part, les exigences du contrat.

Ainsi, le contrat plafonne les dépenses de fonctionnement de la Ville à 586,4 millions d'euros, soit 6,6 millions d'euros de plus qu'en 2019. Le cadrage du budget 2020 intègre quant à lui les évolutions anticipées, en particulier de la masse salariale, ainsi que celles liées à la scolarisation obligatoire dès trois ans. Ces éléments ont conduit à exiger une reconduction à l'identique entre les BP 2019 et 2020 des crédits relatifs aux autres postes de dépenses de la section de fonctionnement.

Je vais vous présenter à présent les projections financières à l'horizon 2020.

Ces projections financières, élaborées par la Ville pour 2020, s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses, dont je vous livre ici la version la plus récente à jour des dispositions connues du projet de loi de finances 2020.

Concernant la fiscalité locale tout d'abord, son produit anticipé pour l'exercice à venir intègre un maintien des taux de la politique d'abattement pratiquée depuis 2015 conformément aux engagements pris par le Maire en début de mandat, un coefficient de majoration forfaitaire appliqué aux bases de taxe d'habitation des résidences principales de 0,9 % selon les dispositions dont je vous ai déjà parlé du projet de loi de finances, et encore une évolution physique des bases de la Ville, estimée au regard des évolutions annuelles constatées régulièrement.

Quant à la dotation globale de fonctionnement, elle englobe la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et la dotation de solidarité urbaine. Les hypothèses retenues les concernant sont les suivantes.

La dotation forfaitaire de la Ville est impactée d'un écrêtement similaire à celui prévu au BP 2019, partiellement compensé par les augmentations de population attendues.

La dotation nationale de péréquation est maintenue pour un montant de 2,4 millions d'euros en 2020.

Même si elle reste proche du dernier rang de classement qui est fonction des évolutions comparées de la Ville de Lyon au sein des villes de plus de 10 000 habitants, la Ville fait à nouveau partie des communes éligibles à la DSU. Le montant ainsi perçu en 2019 est de 5,3 millions d'euros. La projection tient compte naturellement du risque élevé d'une nouvelle sortie du dispositif en 2018 en fonction des critères et prévoit le versement d'une garantie de 50 % l'an prochain, soit 2,6 millions d'euros.

Quant aux droits de mutation, ils enregistrent des progressions régulières et vont être réévalués à 38 millions d'euros en 2020 contre 34 millions d'euros au BP 2019.

L'enveloppe nationale du FPIC étant stable à 1 million d'euros, la contribution de la Ville est projetée à compter de 2020 sur une légère évolution, soit à hauteur de 6,5 millions d'euros.

Enfin, la masse salariale est encadrée, son évolution annuelle moyenne maximale étant fixée sur le mandat à 2 %.

Les hypothèses que je viens de vous présenter permettent de voir la balance prévisionnelle du BP 2020.

Ainsi, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'établirait autour de 1,2 % au BP 2020. Cette évolution permet de rester dans les limites imposées par le contrat. Elle intègre toutes les évolutions de dépenses prévues sur l'exercice, dont celles liées aux quatre tours d'élections de 2020 et aux ouvertures d'équipements, dont en particulier les groupes scolaires.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles enregistrent une progression prévisionnelle progression de 2,5 % au BP 2020.

De ces évolutions des dépenses et des recettes résulte naturellement une épargne brute prévisionnelle, qui sera comprise entre 80 et 85 millions d'euros, soit un montant supérieur à celui constaté au BP 2019.

Le résultat de ces projections financières à horizon 2020 valide la pertinence de la stratégie qui avait été élaborée. En effet, elles permettent d'atteindre, au-delà d'une épargne brute de l'ordre de 80 à 85 millions d'euros les résultats prévisionnels suivants à fin 2020 :

- Un endettement prévisionnel compris entre 415 et 420 millions d'euros maximum, à comparer à ce qu'il était en 2001 (428 millions d'euros) et en 2014 (424 millions d'euros) ;
- Et bien sûr une capacité de désendettement d'une durée inférieure à six années à l'horizon 2020.

Pour finir avec cette présentation relative au Débat d'Orientations budgétaires, je vous propose de consacrer quelques brefs instants à un sujet qui nous est cher, qui est celui de la notation de la Ville de Lyon.

L'agence Standard&Poors a reconduit en octobre dernier la notation de la Ville, à savoir double A perspective stable, qui reflète notre très forte aptitude à honorer nos obligations financières. Je rappelle une fois encore que c'est la meilleure note à laquelle la Ville de Lyon pouvait prétendre, puisqu'une collectivité locale française ne peut bénéficier d'une note supérieure à celle de l'État, et celle de l'État est précisément AA perspective stable.

En outre, la qualité de crédit intrinsèque de la Ville, qui permet d'évaluer sa qualité de crédits propres en l'absence de plafonnement, lié à la note de l'État, est, elle, évaluée par l'agence à AA+. En accordant cette double note, l'agence prend acte des points forts de notre Ville, soit un très bon pilotage budgétaire, une gouvernance et une gestion financière forte et proactive, une prospective financière réaliste et détaillée, enfin un suivi budgétaire étroit et continu, et, encore une fois, une gestion de dette et de liquidités très efficace et diversifiée.

J'en ai pratiquement terminé et je vous dirai simplement en conclusion que la situation financière que je viens de décrire dégagera à l'issue de ce mandat une culture de la gestion que nous avons su insuffler à notre collectivité et des efforts permanents que nous opérons en la matière. Ces efforts dans un contexte très contraint budgétairement nous ont toujours permis d'assurer un juste équilibre entre réponse aux besoins d'équipements et de services publics des Lyonnais et des Lyonnaises, amélioration de notre cadre de vie et présentation de nos moyens d'action. Ce que nous constatons aujourd'hui dans nos projections financières, c'est la capacité que nous donnons demain à la Ville d'aborder un plan d'équipement encore plus ambitieux. Cette ambition nécessitera cependant que les efforts que nous avons effectués soient poursuivis et que soient préservés notamment le pilotage budgétaire et la gouvernance financière très forte dont nous sommes aujourd'hui crédités. Ce sont en effet là les gages d'une collectivité capable d'affronter sereinement et avec conviction les transitions qui s'imposent.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur BRUMM.

J'ai une demande de temps de parole de Monsieur BROLIQUIER.

M. LE MAIRE : Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Comme à la Métropole il y a trois jours, et c'est peut-être là votre point commun avec le Président de cette collectivité, ce document nous inspire deux constats.

Le premier constat, c'est que la Ville de Lyon présente une bonne situation financière avec une capacité d'autofinancement en hausse en 2018 et 2019, qui permet de faire face aux investissements engagés et parallèlement de diminuer l'endettement de la collectivité avec une capacité de désendettement de quatre ans.

C'est le signe, dites-vous, d'une bonne gestion.

Mais il faut quand même préciser que cette CAF en hausse est due autant, sinon plus :

- en premier lieu à la hausse des droits de mutation et à celle des recettes de stationnement payant, côté recettes pour 2018 et 2019.

Pour les droits de mutation, la récente opération de rachat d'une grande partie du portefeuille d'ADIA, fonds souverain d'Abu Dhabi, sera à n'en pas douter très bénéfique pour les recettes de la Ville, peut-être un peu moins pour l'inflation du marché de l'immobilier lyonnais. Ce qui m'étonne dans cette opération, c'est que vous étiez allé en février dernier aux Émirats arabes unis pour faire la promotion de notre Ville. Manifestement, c'est une totale réussite, puisqu'aujourd'hui, les Émiratis vendent leurs biens lyonnais.

- En deuxième lieu, cette augmentation (après cette parenthèse géographique) doit être également accordée au dynamisme des recettes financières de la Ville, qui ne s'est jamais démenti durant tout le mandat. Impulsé dès le début par une hausse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, dont l'effet positif a perduré tout le mandat, taxe d'habitation et taxe foncière, c'est 52 % des recettes de la Ville.

Donc, merci aux contribuables lyonnais.

- En troisième lieu, la contractualisation avec l'État depuis 2018 a encore accentué le phénomène, puisque, grâce à cette contractualisation, la hausse des dépenses de fonctionnement a été quasi nulle en 2018 et devrait rester inférieure à 1 % en 2019, et ce, pour la première fois depuis le début du mandat, et même celui d'avant et encore celui d'avant. Cela améliore automatiquement l'épargne brute dès 2018 et encore plus en 2019.

Merci donc la contractualisation.

Enfin, la faiblesse des taux d'intérêt a aussi un impact sur les frais financiers et donc généralement sur l'épargne brute. Merci aux taux d'intérêt bas.

On peut enfin s'interroger sur le manque d'ambition en termes d'investissement. À l'heure des bilans et des promesses, je vous rappelle le rapport de la Chambre régionale des Comptes – décidément, c'est devenu mon livre de chevet –, qui est assez dubitatif sur la façon dont vous avez géré le patrimoine municipal. Des manques importants en termes d'équipements scolaires, sportifs et associatifs se font sentir. La vie quotidienne des Lyonnais est importante, Monsieur le Ministre, et pas seulement la construction de nouvelles tours ou le financement pour la deuxième fois en X années d'une place des Terreaux devenue œuvre d'art certes, mais froide et coûteuse.

Compte tenu de votre obstination à refuser de vous occuper du temps de travail des agents de notre Ville et à faire respecter les 35 heures hebdomadaires, laissant cela à votre successeur, nous ne pouvons dire que vous avez géré cette collectivité en bon père de famille - raisonnablement faut-il dire maintenant.

Qui plus est, vous n'avez malheureusement pas préparé l'avenir de notre Ville. Ce que vous n'avez pas fait jusqu'ici, vous le remettez dans la corbeille des promesses électorales, comme l'Anneau des Sciences, promesse d'il y a 20 ans. Toujours étrange de vous voir promettre maintenant ce que vous n'avez jamais été en mesure de faire. Une vision de l'avenir qui consiste à dire « je n'ai pas fini ce que je voulais faire, je dois rester ». À ce compte, vous serez encore là dans 50, dans 100 ans, cela ne finira jamais.

Si vous pensez que c'est ce qui justifie que vous restiez aux commandes de la Ville et de la Métropole, nous croyons que vous vous trompez sur la lucidité des Lyonnais et celle des Grands-Lyonnais.

Le deuxième constat que m'inspire ce Débat d'Orientations budgétaires, c'est la propension sans cesse renouvelée de l'État à alimenter l'usine à gaz de la fiscalité en France.

La suppression de la taxe d'habitation en est un nouvel exemple criant. La lecture de la loi de finances pour 2020, et particulièrement de la partie intitulée « Acte II de la réforme de la fiscalité directe locale » l'illustre parfaitement : un impôt direct remplacé pour certaines collectivités par un autre impôt direct collecté jusqu'ici par une autre collectivité, elle-même compensée par une fraction de TVA, tout cela avec des péréquations et des coefficients directeurs. Ceci s'appelle joliment le CoCo. Notre collègue Nicole GAY a particulièrement apprécié cette dénomination lors de la dernière Commission des Finances.

Il sera nécessaire pour notre Ville, qui ferait partie des perdants de la réforme, puisqu'elle touchera la part de taxe foncière jusqu'ici perçue par la Métropole, part qui ne compensera pas la perte de taxe d'habitation (272 millions contre 355 actuellement). Outre la complexité de ces mécanismes, dont même l'énarque le plus doué ne maîtrise pas tous les effets, c'est une perte de souveraineté des élus locaux et une recentralisation du pouvoir déjà trop jacobin en France, qui est assez déconcertante, il faut le dire.

La Ville va perdre 27 % de ses recettes réelles de fonctionnement, qui seront supprimées, et remplacées par une dotation de l'État. Et je pourrais ajouter l'habitude de plus en plus fréquente prise par l'État de transférer aux collectivités locales de nouvelles charges, comme la scolarisation obligatoire dès trois ans, qui a pris la suite de la fameuse réforme des rythmes scolaires, sans ou avec très peu de contreparties financières. Le coût pour notre Ville est annoncé à 5 millions d'euros.

Un mot rapide également sur la dotation de solidarité urbaine, un feuilleton qui aura fait tout le mandat. Éligible en début de mandat, en attente de ne plus l'être, puis finalement processus de sortie presque achevé, pour apprendre que la Ville est finalement à nouveau rentrée dans le dispositif mais pourrait en ressortir très vite. Allez comprendre !

Parallèlement, aucune réflexion réelle ne semble engagée sur les synergies qu'il serait possible de trouver avec la Métropole, notamment en matière d'équipements métropolitains.

À quand, Monsieur le Maire, une vraie réforme fiscale que personne n'a jamais été capable de lancer jusqu'ici ?

À quand une vraie réforme de la décentralisation et de répartition des compétences ?

Vous l'entendez, Monsieur le Ministre, une fois encore, une fois de plus, ce Débat d'Orientations budgétaires nous laisse sur notre faim et ce n'est pas avec l'autosatisfaction coutumière dont vous faites preuve que nous serons rassasiés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le groupe Europe Écologie Les Verts.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Comme nous l'avons régulièrement pointé lors des votes des comptes administratifs, de l'étude des budgets primitifs et comme vous l'avez indiqué et l'ont indiqué les précédents orateurs, notre Ville, malgré les contraintes imposées par le gouvernement, est financièrement en très bonne forme.

Alors, pourquoi refuser de faire le choix de plus et mieux investir, afin que les Lyonnaises, les Lyonnais et les agents de la Ville ne pâtissent pas des canicules, de la pollution atmosphérique, etc. ? C'est ce qui nous différencie des orateurs précédents.

Avec, par exemple, plus de réhabilitation thermique des bâtiments, plus de réaménagements d'espaces publics désimperméabilisés et conviviaux. Ceci rejoint le propos que tiendra Françoise CHEVALLIER tout à l'heure par rapport au Plan Climat de notre Ville.

Malgré l'accélération, que nous avons bien notée, du programme d'équipement de la Ville sur cette fin de mandat, pourquoi ne pas mobiliser une politique plus proactive en matière de foncier et, au regard des compétences de la Ville, créer plus d'équipements publics de proximité dont les écoles. Je fais là écho aux données de la Chambre régionale des Comptes, qui souligne le besoin de 165 nouvelles classes à horizon 2026.

Ces questions conduisent les écologistes à vous faire quatre propositions.

Première proposition, inscrivez véritablement ce prochain budget 2020 de la Ville dans la transition écologique et sociale, citoyenne aussi, et choisissez ce qui est le plus efficace en termes de limitation de production des gaz à effet de serre et de création d'emplois locaux. Mettez en acte le Plan Climat tout de suite et très vite – que vous allez nous présenter tout à l'heure.

Deuxième proposition, mobilisez largement les compétences éducation, au sens large du terme, et investissez plus pour les petits Lyonnais et Lyonnaises et leurs familles, en empruntant, parce que nous sommes pour l'emprunt pour des équipements, comme les relais d'assistantes maternelles, les crèches, les lieux de médiation parentale, etc., sans quoi, ce sont les écrans qui guideront nos enfants. J'y reviendrai dans mon intervention sur le Contrat Enfance Jeunesse.

Troisième proposition, coopérez plus et mieux avec celles et ceux qui font la cité, non pas pour leur seul intérêt personnel ou ceux de leurs financiers, mais pour accompagner les changements nécessaires, pour ne pas dire les ruptures, à opérer par toutes et tous, afin de faire face aux urgences climatiques et sociales. Je vous en cite quelques-uns : les artisans, les TPE, les PME, entre autres les réparateurs, en leur facilitant la logistique et l'accès au foncier. Je pense aussi aux professionnels de l'écoconstruction, les coopératives d'habitants pour un habitat partagé non spéculatif, gage de lutte contre la gentrification, les structures d'éducation populaire pour que tous et toutes se construisent un esprit critique, afin de choisir et d'agir en toute connaissance de cause.

Quatrième et dernière proposition, affirmez, Monsieur le Maire, aux autres strates de décision territoriale, la Métropole et la Région, qu'ils doivent agir avec leurs compétences sur des aspects centraux de nos vies, l'amélioration de la qualité de l'air, l'alimentation et l'énergie.

Monsieur le Maire, nous prenons acte de cette présentation de vos orientations budgétaires. De notre point de vue, du point de vue des élus écologistes, elles sont insuffisamment ambitieuses pour faire la rupture avec une économie prédatrice et pour construire la résilience de notre cité.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai ensuite Madame BLEY pour le groupe Lyon Écologie et Citoyens.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le projet de loi de finances 2020 s'inscrit dans un climat international d'incertitudes et de tensions fortes, tant sur le plan social que sur le plan de l'écologie. La Commission européenne et le Haut Conseil des Finances publiques lui reprochent un déficit trop élevé (2,2 % au lieu de 1,6) et une absence de résultat dans la réduction de la dette publique.

Pour contribuer au nécessaire redressement des finances publiques, les collectivités locales ont connu lors de ce mandat des bouleversements majeurs de leurs finances.

À ce propos, un professeur de finances publiques me confiait récemment son admiration pour les communes qui ont réussi leur gestion dans un tel environnement. Lyon a relevé le défi avec succès. C'est pourquoi je me joins à la voix de ce professeur pour féliciter l'Adjoint aux Finances, Monsieur BRUMM, et ses équipes pour leur saine gestion de la Ville, distinguée par les plus hauts labels de Standard&Poors.

Au-delà des chiffres et des notations, il serait intéressant d'examiner l'usage que nous avons fait des bénéfices de cette saine gestion, qui nous a permis d'accroître nos investissements jusqu'à 650 millions pendant ce mandat.

Tous les arrondissements sont aujourd'hui maillés par un réseau cyclable, doublé pendant le temps du mandat, pour atteindre 300 kilomètres, ce qui correspond à la taille du réseau cyclable de Strasbourg, référence nationale des villes cyclables. Ce réseau a été construit depuis la mise en place de Vélo'v, plébiscité par les Lyonnais et qui suscite aujourd'hui une vraie « vélorution » à Lyon. Trois axes cyclables de notre ville figurent parmi les plus fréquentés de France : cours Gambetta, quai Augagneur, pont Morand, avec 1 et 1,5 million de cyclistes par an.

Des plateformes d'autopartage (Yea !, Citiz, Bluely), des transports en commun densifiés et étendus – plus de rames pour les métros existants et extension de leurs trajets, métro E en projet –, un nouveau tramway, le T6, et une grande première, la navette autonome Navya, expérimentée à Confluence et qui reliera Jonage au Grand Stade.

Nombreux sont les Lyonnais déjà séduits par ces nouvelles mobilités. Près de 40 % des ménages lyonnais n'ont plus de voiture et 75 % des déplacements ne se font plus en voiture.

C'est aussi le déclassement de l'autoroute A6-A7 entre Dardilly et Pierre Bénite, premier pas pour soulager la ville des quelque 115 000 véhicules qui l'empruntent quotidiennement et la mise en place de la zone à faible émission, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

Des écoquartiers ont émergé à la Confluence et à La Duchère, plus d'autopont pour entrer dans la ville par l'Est, mais un quartier requalifié avec des artères apaisées et arborées. De même, la saignée autoroutière nord-sud de la rue Garibaldi a fait place à une avenue végétalisée avec des aires de repos, des terrasses où il fait bon flâner.

La Ville a pris le virage vert dès 2014 et on peut dire que nous avons déjà un temps d'avance. 40 hectares de nouveaux espaces verts sont venus offrir à tous fraîcheur et détente. Chaque Lyonnais dispose d'un espace vert, source de santé, à moins de 300 mètres de son domicile.

Ces investissements traduisent en fait des économies et Alain GIORDANO n'a cessé de le répéter : 1 euro investi dans les espaces verts en rapporte 7, sans compter les dépenses de santé évitées, évaluées à 340 euros par an et par habitant.

Des phytosanitaires bannis des espaces verts de la Ville depuis déjà 16 ans, une biodiversité préservée ont valu à la Ville le sésame du cadre de vie, le label 4^e fleur des villes et villages fleuris, distinction très difficile à obtenir pour une grande ville.

La présence du végétal est devenue un élément incontournable, tant pour les projets immobiliers publics que privés.

Le résultat est là : en dix ans, la qualité de l'air s'est améliorée et les polluants (PM 2,5, PM 10 et NOx) ont été divisés par deux.

Notre groupe est résolument engagé en faveur d'une ville respirable et apaisée, mais aussi en faveur de la préservation de la ressource en eau. Les trémies de la rue Garibaldi servent de réservoirs pour l'arrosage des arbres. L'expérimentation ÉcoMégot est en cours à Gerland, pour récupérer les mégots. En effet, un seul mégot suffit à polluer 500 litres d'eau.

Nous avons donc bien travaillé et ce sera l'objet tout à l'heure de la présentation de notre engagement pour le climat, un travail qui permet d'envisager sereinement l'avenir, même si beaucoup reste à faire.

Je pense à la logistique urbaine, et nous avons voté la création d'un nouvel hôtel au port Édouard Herriot. Je pense au développement de parkings sécurisés pour les vélos. Je pense à un boulevard périphérique revisité pour faire place aux modes doux. Je pense au développement du transport fluvial. Je pense au développement des arbres et de la nature, notamment sur les toits, les pieds d'arbres et les rues. Je pense à l'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics pour privilégier le développement durable et interdire la constitution d'îlots de chaleur.

De nouveaux challenges qui sont autant de motivations pour notre groupe.

Notre groupe Lyon Écologie et Citoyens votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le groupe Centre Démocrate, Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ Louis : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

En cette fin de mandat, nous avons à nous exprimer sur le Rapport d'Orientations budgétaires 2020, dans une période charnière qui engagera bientôt notre collectivité ainsi que les nouveaux élus, et nous avons de quoi être fiers du bilan qui est le nôtre. On sent bien combien, sur les différents bancs, quel que soit le groupe, il est difficile de pouvoir vous critiquer sur ce point. Même mon collègue Stéphane GUILLAND, dont on connaît tout le talent pour cogner et donner des coups, même des fois sans trop réfléchir, a du mal à trouver des arguments qui tiennent la route.

Le contexte économique et financier national n'est pas encore des plus favorables, et ce qui reste encore une maigre embellie pour l'instant du moins n'aura pas d'action significative sur le budget de la Ville. Nous pouvons néanmoins capitaliser sur l'attractivité de notre territoire, qui reste un motif d'optimisme pour la suite.

Nous avons ainsi poursuivi notre engagement devant les citoyens de maintenir un budget responsable malgré ce contexte économique et sans augmentation d'impôt significative. Celui-ci a nécessité d'importants efforts de gestion et la Ville continue de montrer l'exemple au travers de ses objectifs concertés de réduction des dépenses et de maîtrise de sa dette.

Nous observons l'amélioration de nos marges de manœuvre et c'est ô combien important. Il est toujours plus facile d'envisager les choses et de pouvoir envisager de forts investissements lorsqu'on laisse de très bonnes marges de manœuvre. Mais nous devons garder l'œil sur l'évolution nationale des recettes, notamment suite à la quasi-suppression de la taxe d'habitation, qui est une bonne chose en soi pour les Français et donc les Lyonnais, mais qui doit toujours être compensée par l'État, et nous demeurons vigilants face à ces évolutions.

Nous avons à notre crédit de poursuivre une politique de ressources humaines ambitieuse, et ce, malgré les efforts qui ont bien sûr été demandés à nos agents, dont nous saluons l'action quotidienne.

La direction est tracée et bien tracée. Il faudra la maintenir, car les sujets de travail sont nombreux : prévention et bien-être au travail, effort réalisé sur le recrutement, lutte contre les discriminations et assurance d'un véritable parcours d'emploi pour nos agents.

Enfin, l'attractivité de notre territoire nous oblige à poursuivre un plan d'équipement ambitieux, afin d'offrir le meilleur service public possible à nos concitoyens, qui sont en droit de nous demander des comptes en retour de leur participation. Nous souhaitons que ce plan se poursuive. Et si nous avons achevé de nombreux projets, d'autres bien évidemment sont encore à venir, notamment dans le domaine scolaire et social, mais aussi évidemment sur les questions d'environnement, nous en parlerons tout à l'heure, qui demeurent des priorités de notre groupe.

En ce temps de période électorale où il est plus facile de céder aux hyperboles oratoires et de promettre la lune à ceux qui vivent sur terre, nous avons à cœur de souligner l'importance de la poursuite d'une politique ambitieuse, tout en étant réalistes et d'un projet budgétaire équilibré.

Nous devons à nos concitoyens le devoir de sérieux. Ceux-ci contribuent au budget de notre collectivité en échange de services publics de qualité et ceux-ci ne seront assurés que si nous leur maintenons le sérieux avec lequel la Ville a été gérée durant les derniers mandats.

La Ville a tenu ses engagements contractuels avec l'État. L'épargne brute prévisionnelle (100 millions d'euros) dépasse celle de 2018, qui était de 74 millions d'euros. L'encours de la dette baisse de 10 millions d'euros par rapport à 2018. Et notre capacité de désendettement passe à quatre ans. Quatre ans, c'est extrêmement peu ! Ce qui fait qu'à Lyon, la dette par habitant est de 700 euros. Elle était de 787 euros en 2018, alors que celle d'un Marseillais est de 3 749 euros. Les dépenses d'équipement seront intégralement couvertes par l'autofinancement. Ce n'est pas rien ! C'est même assez incroyable. Les dépenses d'équipement seront intégralement couvertes par l'autofinancement ! Les ratios financiers de notre Ville rendent envieuses de nombreuses collectivités. Puisque vous faites souvent référence aux entreprises, beaucoup de chefs d'entreprise aimeraient bien avoir ce type de ratios et cette capacité d'autofinancement.

Nous sommes donc en capacité, grâce à cela, de proposer des solutions innovantes, d'accélérer les investissements et notamment sur toutes les évolutions de notre société (sur les questions de qualité d'air, de décarbonation et les questions d'environnement), pour aller toujours plus loin dans le développement de la politique de la Ville, justement parce que nous avons su créer les conditions d'une bonne situation financière de la Ville.

Cependant, la capacité d'entrevoir l'avenir, d'accompagner les évolutions de notre Ville, de notre société, de nos comportements, de notre planète, de notre contexte économique est influencée par notre capacité à avoir des marges de manœuvre et celles-ci sont liées à notre gestion exemplaire pour assurer aux futurs habitants de Lyon la sécurité des services existants et futurs.

Fidèle aux engagements qui sont les vôtres, Monsieur le Maire, ne jamais sacrifier l'investissement, maîtriser les dépenses de fonctionnement, emprunter de façon responsable et ne pas toucher à la feuille d'impôts des Lyonnais et des Lyonnaises.

En somme, continuons la ligne tracée, la voie tracée. Évidemment, il faudra la faire évoluer. C'est normal, c'est la vie. Mais continuons cette ligne, puisque cela fonctionne si bien. Ce serait tellement dommage !

Donc, pour ces raisons, notre groupe soutiendra bien entendu le projet de délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Centristes et Indépendants, Madame CONDEMINE.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires de notre Ville pour l'année à venir. Le contexte financier au cœur de nos discussions s'inscrit dans la continuité des modalités de contractualisation voulues par l'État, qui se substituent à la ponction brutale que nous avons subie sur nos dotations entre 2014 et 2017.

En effet, il est à rappeler que nous avons dû réaliser une redéfinition structurelle profonde, en absorbant sur notre seule dotation forfaitaire une diminution de 39 millions, en intégrant l'effet de l'écrêtement, 39 millions durablement perdus pour les recettes de la Ville, recettes dont l'évolution naturelle a été complètement neutralisée sur toute cette période.

Aujourd'hui, la contractualisation a pris la suite de cette réduction de dotations et nous contraint à une évolution plafonnée de nos dépenses de fonctionnement, à hauteur de 1,15 % par an jusqu'en 2020 inclus. Ces nouvelles modalités constituent un défi de taille dans une ville dont la dynamique démographique appelle nécessairement chaque année un développement important du service public.

Néanmoins, nous conservons le bénéfice de l'intégralité de nos recettes, ce qui nous garantit un financement équilibré des nombreux investissements qui vont se poursuivre en 2020.

C'est grâce à nos efforts répétés ces dernières années, orientés vers une croissance modérée de nos dépenses, que nous profitons aujourd'hui d'une très bonne situation financière, signe de notre forte capacité à nous adapter et à nous ajuster sans cesse à un contexte budgétaire contraint.

Ainsi, au terme d'un mandat qui s'est avéré complexe, nous avons aussi pu préserver nos fondamentaux financiers pour que notre Ville soit toujours plus dynamique et attractive, sans jamais renoncer à la qualité du service que nous offrons aux Lyonnais et aux Lyonnaises.

Nous déployons depuis le début du mandat une stratégie financière durable, laquelle répond clairement aux objectifs de responsabilisation des collectivités territoriales que le gouvernement souhaite promouvoir, tout en accompagnant le développement de notre territoire.

C'est ce qui nous permet d'aborder sereinement l'élaboration du budget 2020 suivant la trajectoire qui a été fixée. L'effet ciseau qui aurait dû s'imposer en première partie de mandat a été jugulé. Nous maintenons une épargne brute très satisfaisante et notre capacité de désendettement devrait même rester dans la zone verte, soit inférieure à 6 ans, contre le plafond de 10 ans envisagé en début de mandat.

Cette politique budgétaire vertueuse sert directement notre politique ambitieuse d'investissement qui, dès 2019, s'est intensifiée, sans pour autant affecter notre endettement. Notre encours de dette devrait en effet rester à l'échéance de ce mandat sur le niveau maximum que nous lui connaissons depuis 2001.

C'est une belle performance, doublement saluée par l'agence de notation Standard&Poors, qui a non seulement reconduit notre notation financière à AA perspective stable, mais qui a surtout maintenu notre qualité intrinsèque de crédit au-delà de celle de l'État, en la portant à AA+.

Cette situation financière saine nous permet d'envisager 2020 de façon sereine, tout en restant vigilants quant aux modalités de la réforme fiscale à venir, qui comprend la suppression de la taxe d'habitation, qui devra cependant conserver aux communes un réel pouvoir de taux, garant de leur autonomie financière.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons donc les orientations budgétaires de notre Ville pour l'année à venir et les fondamentaux sains sur lesquels elle s'appuie et la volonté de poursuivre une politique ambitieuse en termes de services publics de proximité pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai ensuite Madame RABATEL pour le groupe Lyon Gauche Solidaires.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce Rapport d'Orientations budgétaires est le dernier de notre mandature. Nous laissons des finances très saines avec une PPI renforcée en cours de mandat, un tissu économique dynamique, une ville agréable à vivre qui attire toujours plus de population, des politiques sociales qui jouent un rôle important d'amortisseur de la pauvreté et de la précarité. Le groupe Lyon Gauche Solidaires est satisfait aussi de savoir que les équipements scolaires et de petite enfance seront une priorité en 2020.

Sous ce mandat, avec une majorité unie même si diverse, nous avons donc encore fait progresser Lyon et nous en sommes fiers.

Tout cela s'est fait pourtant dans une double adversité.

La première adversité est celle d'un climat économique toujours fragile en France, durablement marqué par la crise financière de 2008, avec un chômage à un niveau toujours trop élevé et une dette publique lourde à porter.

La deuxième adversité est celle de l'État à l'égard des collectivités territoriales, et là, triple problème à nos yeux.

Tout d'abord, pour répondre au problème de la dette nationale et au respect des normes européennes, le gouvernement VALLS a, en 2014, juste après le début de ce mandat, baissé drastiquement les dotations aux collectivités. Nous nous y sommes adaptés en mettant en œuvre un plan Marges de Manœuvre. Il nous a fallu trouver 40 millions d'euros d'économies et de recettes nouvelles. Nous l'avons fait, au prix d'efforts de nos personnels, de choix douloureux, voire de sacrifices.

Ensuite, nous avons dû subir la promesse du Président MACRON de baisser puis supprimer la taxe d'habitation. Nous sommes défavorables à sa disparition. Oui, il fallait revoir la taxe d'habitation pour la rendre plus juste. Nous l'avons répété depuis 2001 que nous sommes dans les exécutifs. Et, de toute façon, les Français ne paient plus la taxe d'habitation mais ils paient d'autres impôts. Pour que l'État nous reverse en équivalent promis, il faut bien que l'argent sorte de quelque part.

La suppression de la taxe d'habitation visait selon Emmanuel MACRON à soutenir le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, mais sur les 29,5 millions de foyers assujettis à la taxe d'habitation, 5 millions de foyers modestes ne payaient déjà aucune taxe d'habitation pour cause d'exonération ou de plafonnement. Ces foyers modestes sont donc exclus d'une mesure de soutien du pouvoir d'achat mise en place par le gouvernement durant ce quinquennat.

En outre, la décision de supprimer la taxe d'habitation pour tous les Français en 2023 conduira à accentuer le caractère injuste de cette promesse présidentielle. En effet, en 2020, quand le gain annuel pour les 80 % des foyers les plus modestes s'élèvera à 555 euros, ce cadeau fiscal atteindra 1 158 euros en 2023 pour les 20 % des foyers restants. Pour le dire simplement : plus le foyer est aisé, plus le gain fiscal sera potentiellement élevé et, en résumé, supprimer un impôt injuste ne revient pas nécessairement à œuvrer en faveur de la justice fiscale.

Enfin, troisième problème pour notre budget, nous avons été confrontés à une nouvelle exigence de l'État depuis l'an dernier, la contractualisation financière avec l'État, qui nous oblige à limiter à 1,15 % par an l'évolution de nos dépenses de fonctionnement pendant trois ans.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires n'a cessé de dénoncer cette contractualisation et n'a pas voté ces 1,15 %, seul groupe de la majorité à le refuser.

Nous nous interrogeons donc vraiment sur les effets à long terme des mesures gouvernementales pour notre Ville et les collectivités. L'avenir le dira, mais nous aurons mis en garde.

Nous sommes dans un processus d'infantilisation des collectivités, qui va à l'encontre de la décentralisation, en affaiblissant considérablement l'autonomie fiscale des collectivités et en mettant à mal le lien entre citoyens contribuables et collectivités.

Le comble est que la décision de l'État de ne pas appliquer en 2020 une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation principale entraînera encore une perte de ressources fiscales d'environ 250 millions d'euros pour les collectivités locales. Les associations d'élus ont dénoncé cela dans un communiqué commun. La compensation à l'euro près, promise par le gouvernement, est devenue une compensation à l'euro presque.

Pour revenir à notre action dans la ville, nous serons plus précis lors du vote du budget en janvier, mais nous n'approuvons pas le fait que la Ville aille même plus loin dans ses économies que ne le demande l'État. Nous n'hésitons donc pas à lancer une alerte sur nos RH, à la différence de ce que l'on a pu entendre à droite.

Nous développons la Ville et nos services à la population sans créer d'effectifs supplémentaires. Cela ne pourra pas durer, car nombre de services sont au taquet de leurs possibilités. Nombre de chefs de service restent trop longtemps le soir dans leurs bureaux pour assumer leurs tâches. Il y a de la pénibilité et de la fatigue qui se développent sur plusieurs secteurs de travail à la Ville de Lyon (Construction, Maintenance, Espaces verts, Égalité, Sécurité, Affaires juridiques, Environnement, Éducation, etc.). De nombreux cadres quittent aussi leur emploi sur notre Ville et nous avons du mal à recruter dans les conditions faites aux nouveaux.

Ces tensions sur les moyens en personnel sont réelles. Il conviendra de les prendre en compte et d'y répondre dans le prochain mandat.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame PICOT pour le groupe Progressistes et Républicains.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^{ème} arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les orientations budgétaires dont nous débattons aujourd'hui confirment la rigueur de notre gestion municipale dans un contexte économique et financier toujours contraint.

S'il nous est toujours nécessaire de contrôler l'évolution des dépenses pour conserver notre capacité d'action et mener nos politiques publiques, il nous est désormais possible d'imaginer un renforcement de nos actions pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Le respect des termes du contrat signé avec l'État et même la diminution de nos dépenses de fonctionnement sur l'exercice précédent montrent l'importance du travail réalisé par l'exécutif municipal en 2017 et 2018 pour garantir la santé financière de notre institution.

Cette bonne santé financière est le fruit d'un important travail d'évaluation et de rationalisation de nos dépenses.

Ce travail, réalisé dans le cadre du Comité Marges de Manœuvre, a permis, grâce à une importante collaboration de l'ensemble des délégations de l'exécutif et après avoir consulté l'ensemble des Adjointes et des Maires d'arrondissement, d'identifier des marges de progression et des économies possibles.

Après de nombreux échanges, des arbitrages fins et partagés ont pu être rendus, évitant ainsi un coup de rabet systématique et uniforme sur l'ensemble de nos postes budgétaires, ce qui aurait nui aux capacités d'action de notre collectivité.

Ce travail a également permis d'ouvrir des portes entre les différentes délégations et d'initier une remise en cause de l'effet silo que nous connaissons tous, effet silo qui empêche parfois une lecture d'ensemble et limite la cohérence de notre action.

C'est grâce à ces arbitrages et ces évolutions que notre Ville a pu engager les discussions relatives à la contractualisation avec l'État dans de bonnes conditions, en présentant une gestion saine et une capacité d'investissement forte.

Ce sont ces indicateurs qui nous ont permis de signer un contrat favorable pour notre Ville et d'obtenir une limite de progression maximum de nos dépenses de fonctionnement de 1,15 % contre 0,90 % initialement évoqués.

Les décisions prises en 2017 et 2018 sont cruciales dans la gestion des finances de la Ville et nous permettent aujourd'hui de disposer d'un autofinancement en augmentation et d'une très bonne capacité de désendettement.

Ces deux indicateurs constituent la base sur laquelle nous pouvons développer une politique de renforcement de nos investissements.

Et en parlant d'investissements justement, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité pour notre Ville de les renforcer pour préserver et valoriser notre patrimoine, notamment scolaire, qui a besoin d'être rénové et réhabilité pour l'épanouissement de nos enfants et garantir de meilleures conditions de travail pour les enseignants et personnels.

Il est également important de renforcer nos investissements pour l'amélioration du cadre de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, pour réintroduire concrètement et durablement la nature en ville, au-delà de la pose de bacs dans les rues. Car nous le savons, il s'agit là d'un important vecteur de bien-être au quotidien et d'un moyen efficace pour produire de la fraîcheur qui rend l'atmosphère plus respirable lors des épisodes de canicule.

Ces investissements doivent être volontaristes et prospectifs. Il est nécessaire de les penser à l'échelle des arrondissements et des quartiers, pour assurer un maillage plus fin de notre territoire et répondre plus précisément aux besoins des habitants.

La politique des grands projets a porté ses fruits et a permis à notre Ville de gagner en attractivité. Il est désormais temps de passer à une politique de renforcement de la proximité, avec les Lyonnaises et les Lyonnais, qui attendent des services et des équipements publics encore insuffisants. Je veux parler des crèches, des salles associatives, des équipements sportifs et notamment des piscines, des espaces publics et verts de proximité, des espaces piétonniers, etc.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Progressistes et Républicains soutiendra ces orientations budgétaires, mais il réaffirme sa volonté d'élaborer un projet de proximité et de soutenabilité pour Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur CUCHERAT pour le groupe Socialiste, Radical et apparentés.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Ce Débat d'Orientation budgétaire, lequel précède comme le veut la loi le vote du budget primitif 2020, sera le dernier de ce mandat.

Ainsi que nous l'a présenté Richard BRUMM, ce budget s'inscrit dans un contexte essentiellement marqué par le projet de loi de finances et par le contrat que la Ville a signé avec l'État.

Le projet de loi de finances tout d'abord met définitivement derrière nous la baisse des dotations du début de mandat et entérine l'acte II de la réforme fiscale en cours, laquelle dispensera totalement de taxe d'habitation tous les ménages lyonnais dès 2023. Cette réforme conduira ainsi vers une augmentation du pouvoir d'achat de nos concitoyens, sans pour autant réduire nos recettes fiscales qui seront compensées par du foncier bâti transféré par la Métropole et par un dispositif de compensation complémentaire. À travers ce dispositif, la Ville conservera la dynamique de ses bases de fiscalité, ce qui nous semble être un point clé pour la préservation de notre autonomie fiscale et financière future.

Le contrat signé avec l'État, que la Ville se devra de respecter cette année encore, nous contraindra ensuite à limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement au budget 2020. L'exercice ne sera pas nécessairement simple au regard des fortes évolutions de périmètre que nous aurons à intégrer l'année prochaine.

Parmi ces évolutions de périmètre, il y a celle bien sûr liée à la dynamique de notre population, qui se traduit très concrètement à travers, en particulier, les écoles inaugurées en septembre 2019 (Simone Veil, Françoise Héritier et le groupe scolaire provisoire dans le Parc Blandan) et celles qui ouvriront encore en septembre 2020, dont le groupe scolaire Joannès Masset.

Il y a celles, plus conjoncturelles, liées aux élections de l'année 2020 bien sûr, mais aussi aux événements qui se préparent, notamment pour l'accueil du Tour de France, événements fédérateurs pour les Lyonnaises et les Lyonnais, événements qui vont aussi animer et faire rayonner notre territoire comme régulièrement désormais, en particulier autour du sport.

Il y a celles enfin liées aux nouvelles dispositions nationales, comme la scolarisation obligatoire dès l'âge de trois ans, qui va nous conduire à contribuer plus fortement à l'égard des écoles privées sous contrat.

Malgré ce contexte complexe budgétairement et grâce aux efforts de gestion que nous renouvelons année après année, grâce à cette culture de gestion qu'évoquait Richard BRUMM et qui a su se diffuser dans l'ensemble de notre collectivité, nous abordons l'année 2020 avec sérénité.

Notre stratégie financière, parfaitement adaptée à son contexte, cohérente, proactive, a été depuis trois mandats un atout majeur pour assurer le respect de nos engagements vis-à-vis de l'État, tout en préservant durablement les moyens dont la collectivité a besoin pour assurer avec conviction les transitions sociétales, environnementales, qui s'imposent désormais.

Ainsi, le budget 2020 respectera les plafonds qui lui sont imposés, sans que nous ayons pour autant à renoncer aux services et équipements publics que nous souhaitons développer au bénéfice des Lyonnais et des Lyonnaises, sans que nous ayons à renoncer à notre engagement en faveur de la qualité de vie de nos habitants.

La récente reconduction de la notation financière de la Ville au niveau « AA - perspective stable », soit la plus haute note qui puisse être attribuée à une collectivité locale française, associée à une qualité de crédit intrinsèque « AA+ », confirment la confiance vis-à-vis de notre gouvernance et de notre gestion budgétaires, jugées de grande qualité, et vis-à-vis de notre capacité à stabiliser notre endettement sur un niveau très modéré. Elles témoignent de notre très bonne santé financière et de notre capacité à toujours trouver le juste équilibre entre gestion rigoureuse et développement de l'offre de services à destination de nos concitoyens.

Nos efforts devront bien entendu se poursuivre dans les années à venir suivant la trajectoire qui a été fixée jusqu'ici, c'est-à-dire celle d'une collectivité responsable qui sait préserver son épargne pour contribuer au financement de ses investissements, celle d'une collectivité qui sait profiter de la croissance de ses recettes pour investir plus, celle enfin d'une collectivité qui achèvera ce mandat avec un endettement inférieur en 2020 à ce qu'il était en 2001, malgré une politique d'investissement des plus dynamiques : pour mémoire, ce sont plus de 2 milliards d'euros qui ont été investis au bénéfice des Lyonnaises et des Lyonnais depuis 2001, avec notamment des réalisations emblématiques, parmi lesquelles, si je ne devais en mentionner que quelques-unes, je citerais tout d'abord celles dont je suis aujourd'hui le plus familier : la halle Stéphane Diagana ou le centre nautique Tony Bertrand, des établissements dont la fréquentation ne désemplit pas.

Aussi, le dynamisme de notre politique d'investissement se retrouve dans bien d'autres projets cardinaux et fédérateurs, qui ont notamment balisé ces dernières années. Je citerai quelques exemples emblématiques :

- Comme les trois nouvelles bibliothèques municipales ayant ouvert en 2017 ;
- La Cité de la Gastronomie, par subvention d'équipement ;
- L'achèvement de l'aménagement des rives de Saône ;
- Nos cinq réhabilitations d'EHPA et d'EHPAD ;
- Des ouvertures de crèches, avec l'ouverture de l'Escale de Nelly sur la PUP Berliet, la Ronde des Colibris dans le 3^e arrondissement, et l'augmentation du nombre de berceaux sur 2020 avec les projets à venir de Blandan, des Docks dans le quartier de l'Industrie, et l'extension de la crèche Simone de Beauvoir dans le 7^e arrondissement ;
- Également un développement territorial accompagné à travers la relocalisation du Centre social Langlet-Santy, le réaménagement des MJC Ménival et Laënnec-Mermoz, la rénovation de la salle de concert du Marché-Gare, pour ne citer qu'eux.

En résumé, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous saluons donc les orientations budgétaires de notre Ville pour l'année à venir, les fondamentaux sains sur lesquels elles s'appuient et la ligne de conduite qui a été la nôtre jusqu'ici et qui restera le gage d'une collectivité pleinement capable d'aborder les nouveaux défis de demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BRUMM, quelques remarques.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Quelques remarques pour ne pas alourdir la longueur des débats.

Je dirai simplement que je remercie les intervenants qui, globalement, ont tous constaté la bonne santé financière de la Ville, et donc un DOB de bonne qualité, en particulier Madame BLEY qui avait cité le mot félicitations. Cela va droit au cœur du service des Finances, de l'Adjoint, mais également de tout l'exécutif.

Cela m'aurait fait plaisir, Monsieur BROLIQUIER, je sais que, chaque année, vous avez envie de le faire, cela commence bien, j'attends presque des félicitations et puis, après, cela se gâte. Même Monsieur GUILLAND commence bien. On peut toujours tuer le chien en disant qu'il a la rage, même s'il se porte bien. C'est exactement ce que vous faites.

Ce n'est pas de l'autosatisfaction que nous faisons. Ce n'est pas de l'autosatisfaction de dire que la situation financière est bonne. Ce n'est pas de l'autosatisfaction de dire que la gestion financière est bonne. Il suffit de constater que des tiers, par exemple la Chambre régionale des Comptes ou encore l'agence Standard&Poors, disent cela très clairement : situation financière saine, bonne gestion. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, c'est une réalité.

C'est aussi une réalité de voir qu'en fin de mandat, nous nous retrouvons avec un endettement de l'ordre de 390 millions d'euros, ce qui est remarquable et plus faible que toutes les années précédentes, de constater que nous étions partis sur une PPI de 600 millions, que nous serons presque à 650 millions à la fin du mandat. C'est bien de constater aussi que l'endettement du citoyen Lyonnais est de 745 euros à la fin quasiment du mandat, alors que, dans les autres villes de plus de 100 000 habitants, il est supérieur à 1 100 euros par habitant. Ce sont des constatations objectives, on peut les reconnaître.

Vous nous reprochez presque – je crois que c'est Monsieur BROLIQUIER – d'avoir des recettes des droits de mutation. Que faut-il faire ? Les refuser ? Non, nous n'avons plus augmenté les impôts. Le Maire s'était engagé en début de mandat et nous n'avons plus jamais augmenté les impôts. Les droits de mutation, c'est un constat, c'est la preuve du dynamisme de notre Ville. Effectivement, il y a des droits de mutation, nous n'allons quand même pas nous en plaindre !

Je dis simplement que, globalement, la situation de la Ville est bonne, l'investissement est bon, la situation des Lyonnais est bonne. Vous nous avez confié un porte-monnaie, je trouve qu'il se porte bien. Si les Lyonnais ont aussi un porte-monnaie, ce porte-monnaie se porte bien avec les chiffres que j'ai indiqués.

Je crois que, de temps en temps, on a le droit, même quand on fait de la politique, d'être un peu objectif et, sans parler de félicitations, dire au moins que c'est bien et que, pour le prochain mandat, la situation se présente bien.

M. LE MAIRE : Quelques mots simplement.

Tout d'abord, vous parliez, Monsieur BROLIQUIER, du bilan depuis 2001. Laissez-moi vous dire que, moi, j'en suis particulièrement fier. Lorsque je vois comment, depuis 2001, notre Ville a évolué, comment notre Métropole a évolué, je dois dire qu'il y a sans doute peu de villes en France qui peuvent aligner un tel bilan.

D'un point de vue économique, nous nous comparons au début du premier mandat aux autres métropoles nationales. Aujourd'hui, c'est avec les grandes métropoles européennes que nous pouvons nous comparer.

Lorsque nous sommes dixième ville pour l'attractivité économique en Europe, on voit bien que nous avons fait des progrès considérables. Donc, quand Monsieur GUILLAND dit «vous n'avez pas su préparer l'avenir», quand même ! Si effectivement nous créons aujourd'hui des dizaines de milliers d'emplois dans notre agglomération, alors qu'un certain nombre de villes, un certain nombre de régions voient encore baisser leur emploi et ne se sont pas relevées de la crise économique de 2008, c'est parce que nous avons quand même fait un certain nombre d'efforts, et surtout que nous avons suivi une ligne politique.

Elle a pu être contestée ici ou là. L'aspect *business friendly*, on me l'a quelquefois reproché, mais, finalement, on s'aperçoit au total que cela paie. Que c'est peut-être parce que nous étions *business friendly* que nous avons pu faire la Confluence, que nous avons pu faire le quartier de Gerland, que nous pouvons faire la Part-Dieu aujourd'hui. C'est parce qu'un certain nombre de sociétés pensent qu'en venant à Lyon, elles pourront se développer et qu'il y a de la confiance lorsque l'on vient investir à Lyon. C'est pour cela qu'ils choisissent Lyon plutôt qu'un certain nombre d'autres villes. Les entreprises ont le choix de s'installer dans l'Europe entière. Nous ne sommes pas en concurrence avec Perpignan ou Carpentras. Non, nous sommes en concurrence avec Barcelone, Munich, avec les plus grandes villes européennes. Ces entreprises peuvent aller là où elles veulent. Il se trouve que, depuis maintenant 2001, elles viennent plutôt à Lyon.

Donc, moi, je suis assez fier de ce bilan et je pense que celles et ceux qui aujourd'hui voudraient remettre en cause cette attitude prendraient pour demain des risques graves par rapport aux Lyonnais.

Sur le plan de l'environnement, comme dit Madame PICOT, « vous n'avez pas été dans la nature assez forts et vous êtes un peu dans les bacs de fleurs ». Excusez-moi, Madame PICOT, mais vous n'avez peut-être pas vu qu'en l'espace de 18 ans, nous avons fait les berges du Rhône. Ce n'était pas facile, il fallait enlever des milliers de voitures. Nous avons fait les rives de Saône. Nous avons fait tous les grands parcs. Peut-être chez vous avez-vous vu Sergent Blandan ? Peut-être avez-vous vu dans le 8^{ème} arrondissement le clos Layat ? Peut-être avez-vous vu – c'est loin de chez vous – à La Duchère ce que nous avons fait sur le Parc du Vallon ? Partout nous avons développé la nature en ville.

Un des thèmes que nous avons mis en avant, c'était Gilles BUNA qui l'avait mis en avant. Il avait dit, il faut à la fois les carrés, ce sont les grands parcs, il faut les points, ce sont les jardins de proximité, et aujourd'hui, il y en a dans tous les quartiers de la ville, et à moins de 500 mètres de chez soi, nous avons voulu qu'il y ait un espace public ou un espace vert, ce sont les traits. Et nous nous sommes efforcés avec des projets comme Garibaldi, mais aussi les projets sur Gerland, Madame la Maire, avec l'allée de Fontenay demain, avec l'allée de Gerland, de faire en sorte que ces carrés soient effectivement reliés par de grands traits et des espaces verts en continu.

Alors, vous voyez, nous ne faisons pas que mettre quelques bacs ici ou là de fleurs. Non, nous travaillons dans la renaturation de la ville.

De même, peut-être vous a-t-il échappé que le bâti avait un peu changé, qu'aujourd'hui, sur les toits de la ville, nous créons un certain nombre de jardins partagés, que partout dans la ville, ils se sont effectivement développés. Dans tous les bâtiments que nous bâtissons aujourd'hui, nous sommes en train de faire que toutes les cours intérieures soient végétalisées. C'est maintenant une obligation. Nous sommes en train de faire que, sur les toits de la ville, soit nous ayons du photovoltaïque, soit nous développions un certain nombre d'espaces végétalisés.

Sur le plan social, nous parlions tout à l'heure de Langlet-Santy, je suis assez fier de ce que nous avons fait dans la ville, de ce que nous avons fait à Mermoz, à Mermoz Nord, de ce que nous allons faire à Mermoz Sud, de ce que nous avons à La Duchère, mais de ce qu'à la Métropole, nous avons fait dans tout ce qui était hier nos banlieues, qui connaissaient un certain nombre de difficultés et que nous sommes en train de remettre dans une dynamique positive.

C'est un bilan que je trouve à la fois sur de grands projets, mais en même temps de proximité. Vous savez, les gens qui habitent la Confluence, ils ne disent pas « tiens, je suis dans un grand projet et donc je n'ai pas de proximité ». Non, ils sont heureux de pouvoir habiter, ils sont heureux de pouvoir travailler, ils sont heureux de pouvoir se promener et ils trouvent que cela, c'est de la proximité. Ils ne disent pas « oh là là, il avait fait un grand projet ». Non, ils pensent que c'est la vie tout court.

Quand, à la Part-Dieu, nous sommes en train de métamorphoser la Part-Dieu en faisant en sorte qu'il y ait des socles actifs, c'est-à-dire des commerces en rez-de-chaussée, qu'il y ait partout des espaces verts que nous mettons.

Quand nous faisons Garibaldi, on ne se dit pas « c'est un grand projet », on se dit « c'est mieux qu'avant, on y vit mieux, il y a une plus grande qualité de vie, il y a une plus grande nature en ville ».

Alors, nous allons essayer de continuer comme nous l'avons fait, parce que c'est une ligne qu'il faut tenir si nous voulons que, demain, les choses continuent comme elles sont aujourd'hui, en gardant, en préservant ce que nous avons fait par le passé. Parce que, les villes, cela va très, très vite dans un sens ou dans un autre. Et je vois un certain nombre de villes qui voient leurs entreprises partir, parce qu'elles sentent qu'effectivement, ce n'est plus là qu'il faut aller. Je vois un certain nombre de villes qui voient le prix de l'immobilier baisser. Eh bien, moi, j'aime autant qu'il augmente plutôt que de le voir baisser.

Alors, est-ce à dire que nous chassons un certain nombre de gens de la ville ? Lorsque je regarde le taux de logements sociaux tel qu'il était sur Lyon en 2001 et le taux de logements sociaux tel qu'il est aujourd'hui, excusez-moi, mais il n'y a pas photo ! Quand nous construisons à peu près 35 % de logements, soit sociaux, soit intermédiaires, soit abordables à l'intérieur de la ville, non, nous ne chassons pas les couches populaires de notre agglomération.

En même temps, lorsque nous développons un certain nombre de quartiers nouveaux, avec de nouvelles mobilités, et je prendrai le Carré de Soie, que l'on se trouve à 20 minutes de la Presqu'île ou à 20 minutes de la Part-Dieu grâce au métro et au tramway et qu'on habite dans un environnement extraordinaire, je n'ai pas l'impression que l'on soit condamné à habiter une banlieue déshéritée.

Alors, voilà, c'est cela que nous avons fait et nous allons continuer à le faire. C'est le projet que nous proposerons aux Lyonnais.

Je mets aux voix le fait que nous avons présenté le rapport. Chacun peut témoigner que nous avons présenté ce rapport.

Qui est pour ce témoignage ? Qui est contre ce témoignage ? Qui s'abstient ?

(Vote sur le rapport)

(Abstention de Mme GRANJON)

(M. REMY ne prend pas part au vote)

M. LE MAIRE : Le DOB a été ainsi présenté.

2019/5235 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal du Centre nautique intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux (CNI) – exercice 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'un rapport qui a trait au rapport annuel d'activité du compte administratif du Syndicat intercommunal du Centre nautique intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux.

Madame GAY, qui connaît bien ce dossier, souhaite dire quelques mots préalablement aux interventions.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Oui, il me semblait tout à fait important que l'on puisse donner quelques éléments sur ce Centre nautique intercommunal Syndicat intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux, parce que trois élus sont très présents au Conseil syndical. Je pense à Michel RITTER, à Monsieur MATARFI et à moi-même.

Les contributions des trois communes sont à noter : Vénissieux, 832 500 euros, qui représentent 45 %, la Ville de Lyon, 647 500 euros, pour 35 %, et Saint-Fons, 370 000 euros, pour 25 %.

Les contributions communales n'ont pas évolué malgré une offre de services et l'accueil de nouveaux arrivants toujours plus nombreux. Une nouvelle organisation est mise en place depuis quelques semaines avec une rationalisation dans l'organisation pour plus d'efficacité dans les services, visibilité de l'établissement, rapprocher les compétences des ressources humaines et des finances.

Les activités principales de ce centre nautique, ce sont bien entendu l'accueil d'usagers, 335 000 entrées par an, et l'activité la plus importante, ce sont les groupes sportifs, la présence de groupes scolaires de Vénissieux, de Saint-Fons et de Lyon. Le centre nautique est ouvert 337 jours par an.

C'est un beau centre nautique intercommunal, qu'il nous faut faire connaître et le mettre dans cette dimension piscine que nous avons aujourd'hui et que nous construirons demain.

Voilà, Monsieur le Maire, et la Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Je vais aussi m'adresser à Monsieur le Président de la Métropole, mais il n'est pas là,

Je souhaite donc poser une question à laquelle j'aimerais une vraie réponse. En ce qui concerne le Syndicat intercommunal du Centre nautique intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux, il y a un tarif préférentiel pour les habitants de ces trois villes, ce que je trouve juste, puisque ce sont les impôts des habitants de ces trois villes qui ont financé ce nouveau centre nautique. En ce qui concerne la piscine municipale, payée par les Lyonnais, la piscine Tony Bertrand, communément appelée piscine du Rhône, ce n'est malheureusement toujours pas le cas.

Pour mémoire, depuis le début du mandat, relayant les demandes des habitants, en particulier celles des habitants du 7^e, je n'ai eu de cesse de réclamer des tarifs moins élevés pour les Lyonnais à la piscine Tony Bertrand en vain.

Alors, je m'interroge. Le coût d'entrée à la piscine intercommunale avec ses tarifs préférentiels est-il hors des clous de la loi, comme vous l'aviez laissé entendre, Monsieur CUCHERAT, en m'expliquant que ces procédés étaient illégaux ? Ou bien, Monsieur COLLOMB, assumez-vous le choix politique de faire payer plein pot l'entrée de nos piscines aux Lyonnais qui ont déjà participé à leur financement et à leur entretien par l'impôt ? Pour faire simple, assumez-vous une fois de plus l'injustice sociale comme mode d'administration de cette Ville ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si vous voulez que nous fassions payer plus aux habitants de la banlieue, nous pouvons le faire. Je ne suis pas sûr que ce sera aller vers plus de justice sociale, comme vous le dites.

Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Chère Isabelle GRANJON,

La gestion des piscines est une compétence communale dans la majorité des cas. Chaque commune assigne à ses établissements nautiques une grille et des tarifs spécifiques. Ces tarifs dépendent des usages particuliers de chaque équipement, des fréquences et des spécificités d'utilisation, mais aussi des politiques d'amortissement économique induites par les dépenses engagées, puisque, vous le savez, les piscines coûtent très cher.

C'est la raison par exemple pour laquelle, à plusieurs reprises, j'ai ici même défendu la grille tarifaire des tarifs spécifiques de l'établissement du Centre nautique Tony Bertrand, puisqu'un équipement aqualudique ne propose pas nécessairement les mêmes usages et les mêmes offres que d'autres équipements plus traditionnels.

Concernant les syndicats intercommunaux, comme le CNI, mais je pourrais également citer Aquavert, qui vient aussi compléter l'offre des piscines de la Ville de Lyon, ils bénéficient d'une gestion autonome et proposent une tarification cohérente par rapport à leur usage et aux services qu'ils proposent à nos différentes populations.

Je crois que, sur les sujets précis du CNI Lyon Saint-Fons Vénissieux, puisque c'est le sujet, la Ville de Lyon et ses communes partenaires du syndicat peuvent conjointement se satisfaire de la belle implication mutuelle – Nicole GAY l'a bien soulignée –, qui a permis à cet établissement de se relever après un terrible incendie qui l'a frappé il y a quelques années. En tout cas, nous, la Ville de Lyon, nous le sommes. Il était également très important de souligner que cet équipement fait partie à part entière des piscines de la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme GAY ne prend pas part au vote)

2019/5243 - Transfert de gestion de locaux associatifs - Mairie du 2^e arrondissement - Rectificatif

2019/5247 - Transfert de gestion de locaux associatifs - Mairie du 7^e arrondissement

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

M. MALESKI Jérôme, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je vais m'exprimer à la place de Sandrine FRIH qui est indisposée aujourd'hui.

Comme vous le savez, la gestion des équipements de proximité, par l'intermédiaire des commissions mixtes paritaires, est une excellente opportunité de dialogue entre les services et élus de la Mairie centrale et des Mairies d'arrondissement.

Aussi, je suis heureux de soumettre ce soir devant le Conseil municipal deux délibérations allant dans le sens d'une meilleure autonomie et d'une gestion pertinente des équipements de proximité par les Conseils d'arrondissement.

La première délibération vise à acter le transfert de la gestion de la salle Lamartine à la Mairie du 2^e arrondissement.

Pour rappel, la salle Lamartine est un espace de 100 mètres carrés qui est situé entre la place des Jacobins et le Théâtre des Célestins. C'est une salle de 40 places assises environ, actuellement utilisée pour des réunions associatives ponctuelles.

Le Conseil d'arrondissement par la voix de son Maire, Monsieur BROLIQUIER, avait fait valoir plusieurs fois que l'arrondissement bénéficierait de pouvoir gérer directement cette salle, compte tenu du grand nombre de demandes de la part des associations et la limite de disponibilité, en particulier dans ce quartier.

La dernière réunion de la Commission mixte paritaire du 7 novembre a été l'occasion de donner l'accord de principe de l'exécutif pour le transfert de cette salle, avec un vote unanime en Commission et je m'en félicite.

Je suis heureux que la Mairie du 2^e arrondissement puisse finalement bénéficier de la gestion de cette salle, qui, je l'espère, bénéficiera aux habitants et aux associations de cet arrondissement et permettra une gestion facilitée pour eux comme pour les associations, qui sont confrontées au manque de locaux disponibles.

Mes chers collègues, je me réjouis également que les Commissions mixtes paritaires puissent être des instances de dialogue entre les arrondissements et la Mairie centrale, permettant à chacun d'exposer ses souhaits et contraintes.

Pour finir, je pense que cette délibération montre l'ouverture au dialogue de la Mairie centrale avec les arrondissements s'agissant des équipements transférés. En effet, les Commissions mixtes sont pour moi de véritables instances de dialogue et je me suis toujours montré ouvert à l'échange sur des requêtes raisonnables qui bénéficieront in fine aux Lyonnais.

Ensuite, je souhaiterais vous présenter une deuxième délibération portant sur le transfert de salles associatives, cette fois dans le 7^e arrondissement. Cela est en fait la résultante de la construction d'un nouveau groupe scolaire impasse des Chalets sur un ensemble immobilier incluant des salles associatives, gérées par la Mairie du 7^e arrondissement et mises à disposition d'associations locales.

Par conséquent, la présente délibération prévoit le transfert de locaux équivalents à la Mairie du 7^e, rue de la Madeleine, rue Claude Boyer, pour y permettre l'accueil des associations dans des conditions proches, remplaçant ainsi entre guillemets la salle perdue à la suite des nouvelles constructions.

Cette substitution modifie de fait l'inventaire des équipements de proximité du 7^e arrondissement, ce qui explique la mise au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces deux délibérations ont obtenu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Enfin ! Enfin, vous mettez dans l'escarcelle du 2^e arrondissement une salle qui aurait dû l'être depuis très longtemps et on ne peut que vous en féliciter, bien que nous regrettions que cela ait pris autant de temps.

J'en profite pour vous parler de la particularité de notre espace sportif Génété-Duplat et de sa gestion arrondissement-Ville assez étrange.

L'arrondissement a, dans ses équipements transférés, le gymnase Duplat, le gymnase Génété, les espaces extérieurs, comprenant la piste d'athlétisme et la totalité du stade, dont le skatepark, mais la Ville a gardé en gestion centrale un tout petit espace, la salle de boxe ainsi que la salle de musculation attenante, qui représentent véritablement un tout petit bout de ce complexe sportif. Vous avouerez que cela crée une situation un peu ubuesque. Je redemande donc à l'exécutif de transférer ces deux petites salles en gestion à l'arrondissement, car cela permettrait une gestion plus efficace et cohérente en proximité, et donc un meilleur suivi, une lecture plus simple de ce complexe sportif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame NACHURY.

Mme NACHURY Dominique : La lecture de ces deux délibérations, qui proposent le transfert de locaux aux arrondissements du 2 et 7, suscite une réaction qui n'est pas de contestation de l'accroissement des équipements associatifs dans les arrondissements concernés, mais de questionnement sur l'application des principes de proximité et de gestion des locaux associatifs.

Je reviens sur le débat qui s'était tenu à l'occasion de l'utilisation, de la réutilisation des anciens locaux de l'antenne du 6^e arrondissement de la Bibliothèque municipale dans le Quadrilatère dit de la Mairie du 6.

Alors que ces locaux sont situés dans le volume de la Mairie d'arrondissement, en lien direct avec celle-ci (chauffage, gardiennage, entretien) et que les besoins des associations sportives, culturelles et sociales de l'arrondissement sont loin d'être satisfaits, les locaux n'ont pas été transférés à la Mairie du 6.

Une partie, celle de gauche, a été mise à la disposition de la MJC, qui accepte de confier des créneaux à certaines associations, mais il aurait été plus normal au regard de la loi PML, plus transparent, parce que la Mairie aurait bien sûr confié des créneaux à la MJC comme aux autres associations, et surtout plus rationnel du point de vue de la gestion courante et de la sécurité, de les transférer à la Mairie.

L'autre partie, à droite, semble rester à la Ville pour un usage ponctuel de formation du personnel.

La possibilité d'un transfert à l'arrondissement reste donc ouverte.

La Mairie d'arrondissement a par ailleurs des salles adaptées aux réunions, qu'elle pourrait mettre à disposition des services de la Ville, comme elle le fait déjà, alors que la surface et la situation des ex-locaux bibliothèque seraient adaptées et utiles à des activités associatives, notamment sportives.

J'avais déjà interpellé votre prédécesseur sur ce sujet le 24 septembre 2018. Il a fallu trois ans pour revenir à la raison s'agissant de la salle Lamartine, donc je reste pleine d'espoir, nous restons pleins d'espoir, le 6^e arrondissement reste plein d'espoir.

M. LE MAIRE : Madame BRUGNERA.

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues.

Ces deux délibérations portent sur le transfert de gestion de locaux associatifs aux Mairies du 7^e et du 2^e arrondissement. En effet, ces locaux sont actuellement la propriété de la Ville de Lyon, qui en règle de fait la mise à disposition et la liste des locaux transférés va ainsi être complétée après notre vote, je l'espère.

Dans le 7^e arrondissement, il s'agit en réalité de remplacer les salles existantes, qui sont situées impasse des Chalets et qui disparaîtront dans le cadre du futur projet urbain Duvivier-Cronstadt. La relocalisation de ces locaux associatifs, situés dans le périmètre du futur groupe scolaire, s'avère donc nécessaire en prévision du lancement des travaux. En somme, les trois salles de l'impasse des Chalets vont être remplacées par ces deux salles neuves, rue Boyer.

Dans le 2^e arrondissement, l'objectif est différent, puisqu'il s'agit ici de confier la gestion de la salle Lamartine à la Mairie du 2^e arrondissement afin de mieux répondre aux besoins locaux, besoins qui, s'il est besoin de le préciser, sont aussi largement partagés par de nombreuses autres associations dans tous les arrondissements de Lyon.

Il s'agit là de répondre enfin à une ancienne demande de la Mairie du 2^e arrondissement et je suis heureuse que cela aboutisse aujourd'hui. Je tiens à rappeler que le transfert de cette salle a été initié par Georges KÉPÉNÉKIAN lorsqu'il était Maire de Lyon, dans une volonté de développer le champ d'action des Mairies d'arrondissement, l'occasion de saluer son implication et la qualité de son travail.

Permettez-moi pour poursuivre de saisir l'occasion qui m'est donnée pour dire un mot sur les associations de notre Ville et plus largement sur leur situation.

Notre Ville, et c'est sa richesse, compte de très nombreuses associations. C'est grâce notamment à ce tissu associatif large, varié, dynamique que de nombreux citoyens lyonnais peuvent s'engager dans des causes, bénéficier des activités culturelles, sportives, éducatives.

Chaque jour, de nombreux bénévoles les animent et travaillent pour faire vivre ce tissu associatif accompagnés très souvent par les services et les élus et notamment les élus d'arrondissement aux associations.

Mais quel Président d'association, directeur ou bénévole, n'a jamais connu une problématique de salle pour se réunir ou organiser un événement ? Nous le savons et, même si certaines associations, plus importantes que d'autres, bénéficient de salariés, c'est souvent aux bénévoles, qui constituent le terreau des associations, de trouver des solutions. Il est donc primordial de réfléchir à l'amélioration que nous pouvons proposer dans la gestion et l'administration de nos salles associatives, afin de limiter leurs contraintes déjà nombreuses. Les Mairies d'arrondissement constituent souvent leur premier relais, un premier relais de proximité, idéal au service des associations.

Aussi, je tiens à saluer au nom du groupe Progressistes et Républicains cette décision. En effet, l'idée d'un transfert de gestion de locaux avait déjà été suggérée par le passé. Comme il est d'ailleurs précisé dans l'une des délibérations, la demande en locaux est forte. Ces demandes ont souvent du mal à obtenir satisfaction compte tenu des limites de conditions actuelles d'utilisation.

Il faut espérer que ces deux délibérations sur le transfert de gestion de salles associatives aux Mairies d'arrondissement ne soient que le début d'une meilleure prise en compte des arrondissements dans leurs souhaits, quand ils en ont bien sûr, de se voir confier certains équipements de proximité. Car les arrondissements ont besoin de locaux à mettre à disposition de leurs concitoyens. Ils connaissent et peuvent être les garants des besoins immédiats de leurs associations. En effet, nous pensons que ces sujets doivent être gérés en proximité dans un climat constructif entre la Ville de Lyon et ses arrondissements. Et je suis convaincue que l'hyper proximité des élus comme des services est une des clés du lien de confiance qu'il nous faut consolider entre notre Ville, nos arrondissements et les Lyonnaises et les Lyonnais.

Le groupe Progressistes et Républicains votera bien entendu ces deux rapports.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le lien entre Mairies d'arrondissement et Mairie centrale sur la question de la vie associative ne se limite pas à la question des locaux. C'est bien sûr important, j'allais le dire. Vous le savez particulièrement, nous mettons en place notamment dans la Délégation de la Vie associative des dialogues de gestion politique avec les Mairies d'arrondissement dans le cadre des MJC et des centres sociaux. Nous travaillons ensemble sur la mise en œuvre des Forums des Associations, qui sont également une priorité importante pour le tissu associatif, notamment afin de valoriser leurs actions et dans le cadre de la recherche d'activités.

Mais, par ailleurs, je tiens à vous rappeler que, dans le cadre de ce mandat, nous avons pu mettre en place des actions de proximité sur la gestion de la vie associative, notamment sur les cas des salles Fonlupt et Presbytère dans le 8^e arrondissement et salle Barbara tout récemment dans le 3^e arrondissement, qui est également gérée par la MJC Montchat en toute proximité, ainsi qu'un certain nombre de locaux associatifs qui sont gérés également. Vous avez abordé, Madame l'élue du 6^e arrondissement, les locaux qui sont dans le Quadrilatère et qui, en effet, ont permis à plus de 300 habitants du 6^e arrondissement de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités. Il ne s'agit pas simplement de créneaux qui sont donnés à une association, puisque la vie associative n'est pas une superposition de créneaux, c'est aussi créer du lien entre les structures. Je me félicite particulièrement du travail qui a été mené avec Lyon Gym dans le 6^e arrondissement justement pour permettre un véritable partenariat.

En ce qui concerne les locaux de la salle Lamartine, basée au cœur de la Presqu'île, le caractère référent uniquement à la proximité n'était pas nécessairement évident. Comme l'a rappelé Jérôme MALESKI, la délibération d'aujourd'hui est bien le fruit d'un travail mené dans le cadre d'une démarche globale engagée depuis le début de mandat. C'est par le dialogue et aussi à l'occasion de l'inventaire de proximité et dans le cadre des prolongations des discussions en Commissions mixtes que nous arrivons à la délibération d'aujourd'hui.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur LÉVY.

Nous sommes toujours dans la proximité. Vous vous souvenez, par exemple, du problème de l'école Lévi-Strauss. Vu d'un peu loin, on aurait pu penser qu'il fallait fermer cette école. Quand j'ai discuté dans l'hyper proximité avec les parents d'élèves, je me suis aperçu que ce n'était pas aussi simple. Nous avons essayé de prendre en compte les attentes du terrain. Nous sommes toujours comme cela, être proche du terrain, toujours, c'est ce que nous avons fait et c'est pour cela qu'un certain nombre de gens sont assis sur ces bancs.

Je mets aux voix ces dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2019/5246 - Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population 2020

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Une délibération que je rapporte en lieu et place de Sandrine FRIH, qui vise à fixer la rémunération des agents recenseurs pour la campagne du recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 22 février prochain. Avis favorable de la Commission bien sûr.

J'ai vu qu'il y avait une demande de parole de Madame GRANJON. Je ne doute pas que Sandrine FRIH aurait souhaité lui apporter les précisions suivantes concernant cette délibération.

D'abord qu'elle n'a pas été totalement sourde aux déclarations qui avaient été faites l'année dernière, puisqu'elle a demandé au service des Mairies d'arrondissement de réaliser un benchmark sur la manière dont les autres collectivités, communes de l'agglomération voire Marseille dans le cadre de la loi PML, rémunéraient ces agents recenseurs. Il se trouve que la Ville de Lyon est assez spécifique, pas nécessairement sur le niveau payé mais sur la manière de calculer la rémunération des agents recenseurs. Je crois que Sandrine FRIH vous aurait dit qu'elle était toute disposée à revoir dans les toutes prochaines années avec vous, Monsieur le Maire, ou avec celui ou celle qui vous succédera ces modalités de rémunération, mais le travail a été fait. Il n'a pas pu être décidé dès à présent de la nouvelle manière de rémunérer les agents recenseurs. Cela demande encore un tout petit peu de travail technique.

M. LE MAIRE : Je lui ai répondu positivement.

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. LE MAIRE : Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : La rémunération des agents qui effectuent le recensement tournant par l'INSEE, c'est du paiement à la tâche, puisque la rémunération est de 5 euros brut par dossier. Par les temps qui courent, cela veut dire qu'en fait, les agents recenseurs peuvent se déplacer plusieurs fois (jusqu'à 7 fois) pour trouver les personnes. Sur la Croix-Rousse, c'est bien sportif, si on doit monter 7 fois les escaliers. Les agents qui s'en occupent sont bien fatigués.

La rémunération n'a pas bougé depuis neuf ans, plus de neuf ans. C'est un peu léger. On a entendu, cela va évoluer. On sera à plus de dix ans seulement.

À force de mépris sur ce point, Laurence BOFFET, Adjointe du 1^{er} arrondissement, avait menacé de chanter cette délibération en Conseil d'arrondissement. Pour ma part, je ne la chanterai pas, car j'ai pas mal crié en manifestation ce matin, je suis désolée, mais, comme nous l'avons écrite conjointement, je vous en fais lecture, vous laissant imaginer la musique.

« La plainte du recenseur », sur l'air de « La plainte du progrès » de Boris Vian.

Autrefois, pour recenser

Il suffisait de sonner

Et pour satisfaire l'INSEE

Tout le monde on comptait

Maintenant, ce n'est plus pareil

Ça change, ça change

Faut réduire l'échantillon

À quelques Lyonnais

Agent recenseur, viens recenser, et je te donnerai

Un stylo à bille, un calendrier

Un porte-trombone aimanté chromé

Un badge à épingle, des Post-its dorés

Une souris verticale et un repose-poignet

Une nouvelle retraite, par points et mieux payée

Tout ça en remontant toujours des escaliers

5 euros brut
Par dossier recensé
C'est le modèle Uber
En temps de crise budgétaire !
Autrefois s'il arrivait
Que l'on se querelle
L'air lugubre on négociait
L'paiement des jours de grève
Maintenant que voulez-vous
La vie est si chère
On dit : « J'vais mettre mon gilet »
Et on se garde tout
Agent recenseur, excuse-toi ou je reprends tout ça
Mon stylo à bille, mon calendrier
Mon porte-trombone aimanté chromé
Mon badge à épingle, mes Post-its dorés
Ma souris verticale et mon repose-poignet
La nouvelle retraite, que volontiers je te laisse
Tout ça en retournant monter tes escaliers
5 euros brut, par dossier recensé
Et pas trop d'heures sup', y faudrait pas rêver
Le modèle Uber
C'est vraiment celui que je préfère
Mais très, très vite
On reçoit le CV
D'un étudiant fauché
Ou d'un pauvre retraité
Alors on donne
5 euros brut ma foi
Et l'on vit comme ça jusqu'à la prochaine fois
Et l'on recense comme ça jusqu'à la prochaine fois
Et l'on recense comme ça jusqu'à la prochaine fois !
Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame GRANJON. Le rythme était soutenu.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Mme GRANJON vote contre)

(Abstention de M. REMY)

2019/5227 - Remise gracieuse de dette

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2019/5229 - Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités - Année 2020

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2019/5241 - Ratio d'avancement de l'échelon spécial du grade d'administrateur général

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable sur ces trois dossiers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Pas de remarque, pas d'intervention.

(Adoptés.)

2019/5236 - Maintien des garanties d'emprunts sollicitées par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes suite au réaménagement de leur dette

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5238 - Modification de la délibération 2019/4683 du 20 mai 2019 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 760 000 euros - Opération : acquisition-amélioration de 8 logements PLS situés 1, rue du Plâtre à Lyon 1^{er}

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Remy vote contre)

2019/5239 - Modification de la délibération 2019/4681 du 20 mai 2019 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 705 893 euros - Opération « Acquisition en VEFA de 100 logements situés allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e »

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. REMY)

2019/5242 - Modification de la délibération 2019/4555 du 25 mars 2019 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 506 670 euros - Opération « Acquisition-amélioration de 18 logements PLS situés 23, rue Béchevelin à Lyon 7^e »

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. REMY vote contre)

2019/5248 - Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2019 pour le Budget principal

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5249 - Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5251 - Révision de la nomenclature fournitures-services-travaux de la Ville de Lyon - Année 2020

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5253 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. PELAEZ ne prend pas part au vote)

2019/5255 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2019/5257 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte SEM patrimoniale du Grand-Lyon - Exercice 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. BRUMM ne prend pas part au vote)

2019/5258 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Lyon Parc Auto (LPA) - Exercice 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(MM. DAVID, PELAEZ, SECHERESSE et TOURAINE ne prennent pas part au vote)

2019/5260 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Exercice 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Mmes BOUZERDA, CHEVALLIER, FONDEUR et GAY et M. GUILLAND et LE FAOU ne prennent pas part au vote.)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur tous ces dossiers.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'intervention.

(Adoptés.)

(Mmes BOUZERDA, CHEVALLIER, FONDEUR et GAY et M. GUILLAND et LE FAOU ne prennent pas part au vote.)

2019/5233 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert - exercice 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. LE MAIRE : Monsieur Yann CUCHERAT qui siège doit nous dire deux mots.

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ils sont dits, avec brièveté, mais brillamment.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal.

(Adopté.)

(M. CUCHERAT ne prend pas part au vote)

2019/5244 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier (SIARG) - exercice 2018

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. LE MAIRE : Monsieur Jean-Dominique DURAND doit nous dire quelques mots.

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

J'ajouterai simplement, puisque nous en reparlons un peu plus loin dans les délibérations que c'est un syndicat intercommunal extrêmement actif et qui a réussi à se développer – je le dis maintenant, ainsi, cela m'évitera de le redire tout à l'heure – d'une manière importante ces derniers temps, avec l'adhésion de plusieurs communes du département de la Loire, qui ont des éléments de l'Aqueduc sur leur territoire.

Nous avons, au mois de mai dernier, accepté l'adhésion de la commune de Saint-Chamond. Nous devons, on le verra tout à l'heure, accepter l'adhésion de trois autres communes. Cette série d'adhésions montre à la fois, je l'ai dit, le dynamisme du syndicat et surtout l'intérêt que suscite l'Aqueduc de plus en plus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(M DURAND ne prend pas part au vote)

2019/5232 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 589 841 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS située 7, rue Coignet à Lyon 8^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(M. REMY vote contre).

2019/5234 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 88 774 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI située 79, cours Albert Thomas à Lyon 3^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5237 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 89 202 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI située 78, cours Charlemagne à Lyon 2^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5245 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA régionale de HLM de Lyon pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 992 500 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 150 logements PAM située 51, rue Smith et 32 à 36, rue Quivogne à Lyon 2^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5250 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 961 169 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 46, rue Georges Martin Witkowski à Lyon 5^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5252 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 013 800 euros relatif à une opération de transfert de patrimoine de 11 logements PLA située 10, rue Hector Malot à Lyon 7^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.)

2019/5254 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 273 000 euros relatif à une opération de réhabilitation de 21 logements PAM située 13 et 15, rue Barthélemy Buyer à Lyon 5^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5259 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 496 771 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 9 logements (6 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 41, rue de Marseille à Lyon 7^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, huit délibérations pour la réhabilitation de 190 logements, la production de 7 logements neufs et le transfert de 11 logements au sein de patrimoines entre bailleurs.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

(2019/5232 : M. REMY vote contre).

(2019/5252 : Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.)

2019/5240 - Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à la Fondation dispensaire général de Lyon - 10 rue Sévigné - Lyon 3^e arrondissement - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5256 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture de services de télécommunications et d'interconnexion de sites

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

2019/5265 - Lyon 9^e - Acquisition par la Ville de Lyon auprès de la SAHLMAS d'une parcelle de terrain cadastrée BI19 située 13-15 rue Nérard - EI 09350 - N° inventaire - 09350 T 001-01 - Lancement des études de l'opération n° 09350001 « Groupe scolaire Nérard - Acquisition et construction » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit pour le premier dossier de l'acquisition par la Ville de Lyon auprès de la SAHLMAS d'une parcelle de terrain de 1 286 mètres carrés pour construire une école maternelle de neuf classes, acquisition foncière nécessaire pour anticiper les évolutions à plus long terme en termes de démographie et de présence d'enfants.

Cette construction soulagera le groupe scolaire Audrey Hepburn, juste en face de cette parcelle, qui va permettre d'augmenter dans celle-ci les capacités d'accueil de classes élémentaires pour répondre ainsi à l'évolution démographique, comme je le disais sur ce secteur de Vaise-Gorge de Loup.

L'Observatoire urbain de la Ville estime la croissance des effectifs scolaires à environ 350 élèves dans les prochaines années sur l'ensemble des deux quartiers, Vaise-Gorge de Loup et Industrie-île Barbe.

Acquisition de la parcelle et lancement des études pour construction de cette école maternelle au coût de 2 397 914 euros TTC.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur REMY.

M. REMY Arthur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Pour intervenir sur ce dossier, il faut être un assidu des Commissions Immobilier Bâtiments, car le sujet est un poil technico-administratif, mais il illustre finalement une menace qui pèse sur notre Ville et son évolution : la rareté du foncier.

Pour résumer la délibération, la Ville est contrainte sur le secteur de Vaise au dédoublement des classes, mesure étatique qui a des conséquences sur l'école Audrey Hepburn, site contraint et Madame l'Adjointe nous l'a rappelé dans son introduction, et conduit donc la Ville à la construction d'un nouvel édifice.

La Ville se met donc en recherche de foncier pour construire ce nouveau bâtiment. Elle n'en trouve malheureusement pas. La Ville se rapproche de l'un de ses affidés, la SAHLMAS, qui projette sur le terrain du 13-15 rue Nérard de construire du logement étudiant. Et bien que très avancé, la SAHLMAS enterre son projet et vend la parcelle à la Ville qui pourra alors construire une extension d'Audrey Hepburn à proximité du site historique.

Voilà à quoi se résume la menace qui pèse sur la réflexion du foncier sur notre Ville : devoir choisir entre du logement étudiant dont on sait qu'il en manque et la construction de l'extension d'un groupe scolaire. Cette décision est horrible.

Alors, Monsieur le Maire, je vous vois d'ores et déjà sortir votre argument préféré : « Ce n'est pas de ma faute à moi si on doit faire le dédoublement des classes. » Mais sans pointer l'accointance que vous avez avec le chef de l'État, la raréfaction et sa gestion sont de votre responsabilité, celle de prévoir, d'anticiper les évolutions et les besoins auxquels doit faire face notre Ville.

Or, il n'y a pas si longtemps que cela, un peu moins d'un an, notre collègue Premier Adjoint, alors Maire de Lyon, Georges KÉPÉNÉKIAN me demandait de siéger à titre d'expert au sein de la Mission d'Information et d'Évaluation de la Politique immobilière et foncière.

Cette Mission a rendu son rapport, que j'ai pu compléter d'une note basée sur quatre points pour améliorer cette politique : efficacité, adaptabilité, prévisibilité, évolutivité.

Sur le dossier de l'école Audrey Hepburn, on est dans le cadre du critère numéro 3, la prévisibilité. C'est le critère de l'instauration d'emplacements réservés au PLU-H pour la constitution d'un patrimoine foncier visant à la construction d'équipements.

Parce qu'une ville équilibrée, c'est une ville qui répond aux besoins de ses habitants, actuels et futurs. À force de trop vouloir grandir, de trop vouloir construire, vous avez oublié les équipements.

Finalement, la gestion du dossier Audrey Hepburn est symptomatique de votre incapacité à avoir un regard global sur la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai ensuite Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Cette délibération d'acquisition de la parcelle de l'ancienne résidence pour seniors Nérard pose plusieurs questions.

Une première relative à la gouvernance.

Étant administrateur de la SAHLMAS, actuel propriétaire, j'observe que le Conseil d'administration est sollicité pour donner son aval alors que la délibération a déjà été présentée en Commission à la Ville.

Vous nous aviez déjà fait le coup précédemment quand il s'était agi que la résidence senior ferme et soit remplacée par une résidence étudiante. On avait d'abord eu droit à la Commission avant que le Conseil d'administration de la SAHLMAS donne son accord.

Plus globalement, cela pose la question de l'utilité même de la SAHLMAS si elle ne doit être qu'une courroie de transmission de vos décisions. Nous sommes à ce titre d'ailleurs toujours dans l'attente d'une information que vous pourrez peut-être nous donner, Monsieur le Maire, sur le devenir de cette société qui ne peut rester isolée suite aux évolutions de la loi ELAN, mais c'est un autre problème.

La seconde question que pose cette délibération en est une relative à votre communication. Et là, Monsieur le Maire, je voulais, une fois n'est pas coutume, vous tirer mon chapeau, car cela, je dois le dire, confine au grand art.

Pensez donc, petit historique, en 2014, nous sommes en campagne électorale – décidément, c'est récurrent – et vous annoncez fièrement dans votre programme pour le 9^e arrondissement la rénovation de la résidence pour personnes âgées Nérard. Premier coup de com', c'est une promesse électorale, promesse qui ne sera jamais tenue puisque, dès 2015, patatras, vous décidez de fermer la résidence Nérard, pas assez rentable a priori ou trop chère à rénover pour en faire, et cela, vous l'annoncez en 2016, une résidence étudiante. C'est vrai qu'il en manque dans l'agglomération. Sans votre refus sur les lois de décentralisation Raffarin de prendre cette compétence pour la Communauté urbaine, les choses auraient peut-être été un petit peu moins compliquées dans le domaine, mais cela, c'est un autre problème.

Donc, je disais qu'après une rénovation, après une fermeture, vous êtes sur un deuxième coup de com' en créant une résidence étudiante.

Et aujourd'hui, après que la SAHLMAS a dépensé un peu plus de 300 000 euros en études, vous nous annoncez la construction d'une école maternelle. C'est le troisième coup de com'. Nous sommes toujours sur le même terrain, rien n'y a été fait, à part trois belles annonces. On n'avance pas très vite.

Si j'osais, je dirais que, dans votre programme pour 2020, vous pouvez peut-être proposer la création d'une maternité. On descend. On est passés des personnes âgées aux étudiants, des étudiants à l'école maternelle. Une maternité ou une crèche serait peut-être une bonne idée pour un quatrième coup de com'.

La troisième remarque qu'appelle ce dossier après celles-ci, c'est la faible capacité que vous avez à anticiper. Confrontées aux mesures gouvernementales relatives au dédoublement des classes, mais surtout, et on ne peut pas se cacher derrière, à l'évolution démographique, les écoles de Vaise et de l'Industrie débordent. On voit là les limites de l'Observatoire de Démographie scolaire et le 9^e n'est pas le seul arrondissement concerné. Cette école maternelle de neuf classes, envisagée à l'horizon 2022 ou 2023, ne devrait répondre aux besoins que jusqu'en 2023 ou 2024, soit pour une année.

Enfin, sur un quatrième volet, qui est votre souci écologique, parallèlement, vous devez maintenir l'école provisoire située sur le parc Montel et donc les habitants du secteur ne pourront retrouver l'intégralité du parc que dans trois ans au mieux. C'est vrai que nous ne sommes absolument pas dans un secteur urbanisé et que vous avez facilement 1 voire 2 degrés de plus de température en été.

Je pourrais vous parler aussi de la suppression au PLU-H de l'emplacement réservé pour l'extension de ce parc, notamment sur la partie occupée par l'entreprise Maurin. Trop cher a dit votre Adjoint à l'Urbanisme. C'est vrai que c'est sans nul doute préférable que cette surface, après avoir été rendue constructible, ce qui a renchéri son coût, et n'est donc pas sans incidence sur le marché immobilier, soit vendue à un promoteur qui pourra construire des logements supplémentaires dont les occupants auront des enfants, qui auront alors besoin d'une école et ainsi de suite.

Voilà, Monsieur le Ministre, l'ensemble de nos questions qui surgissent à l'occasion de l'acquisition de cette parcelle et il serait bien que vous puissiez nous apporter quelques réponses.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Pour reprendre votre démonstration, c'est vrai, vous avez raison, en 2014, nous voulions rénover la résidence de personnes âgées. Et puis, vous êtes intervenus en Conseil municipal pour nous dire « il faut faire des efforts de gestion ». J'ai réfléchi et je me suis dit, il a peut-être raison, Monsieur GUILLAND, il faut faire des efforts de gestion. Il faut donc plutôt avoir de grandes résidences de personnes âgées plutôt que de toutes petites. Alors, voilà, nous avons pris la décision que vous avez citée et nous voulions faire une résidence étudiante. Puis, on s'est aperçu que, dans le 9^e, on avait construit avec des logements sociaux beaucoup de résidences pour les étudiants. En revanche, c'est vrai, il nous manquait une école, parce que nous ne pouvions pas prévoir que Monsieur BLANQUER deviendrait ministre de l'Éducation nationale et qu'il dédoublerait les classes (72 classes supplémentaires à trouver). On ne pouvait pas le prévoir. Et donc, nous nous sommes adaptés à la situation.

Notre grande capacité est justement de pouvoir s'adapter à toutes les situations. Quelquefois, on pense qu'on n'a aucune capacité d'adaptation. Si, on s'adapte toujours aux situations qui, quelquefois, sont nouvelles.

Ensuite, est-ce que notre démographie, on ne la regarde pas ? Si, on la regarde. On s'aperçoit par exemple que, sur la Ville de Lyon, entre 2010 et 2014, on a vu une augmentation du nombre d'élèves de + 7 %, que depuis 2014 l'augmentation n'est plus que de 3,5 %. Donc, on regarde la démographie. On regarde là où sont les secteurs denses. C'est effectivement sur Vaise Industrie. C'est pour cela que nous allons donc faire cette maternelle Nérard.

Dans le même temps, nous regardons évidemment pour qu'il y ait du foncier disponible ce qui peut muter. Et nous regardons, par exemple, la perspective d'un groupe scolaire neuf sur le site BMW que vous connaissez peut-être.

Nous savons que, sur le 8^e arrondissement, nous allons avoir des problèmes de démographie scolaire. C'est pour cela que nous avons fait une déclaration d'intention d'aliéner sur le terrain rue Bataille. Il ne manque plus que la Métropole de Lyon soit d'accord avec nous pour que nous puissions avoir ce terrain. Alors, j'espère que la Métropole de Lyon sera effectivement d'accord avec nous pour que nous puissions construire un nouveau groupe scolaire.

Nous savons que, sur Part-Dieu Est, nous avons des besoins. Donc, nous préparons déjà les extensions des groupes scolaires Pompidou et Mourguet. Vous voyez, nous avons un peu des prévisions.

Je dois dire que, même lorsque je suis revenu du ministère de l'Intérieur, c'est une des premières choses dont je me suis préoccupé. Par exemple, sur le terrain de l'Industrie, j'ai appelé un promoteur qui devait construire des logements, pour être exact la SIER, et je lui ai dit : « Non, là, il faut réserver pour un groupe scolaire, parce que nous aurons des besoins sur le moyen terme. » Vous voyez, on s'occupe un peu des dossiers dans l'hyper proximité toujours.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. REMY)

(Mme RIVOIRE et M. GUILLAND ne prennent pas part au vote)

2019/5268 - Groupe scolaire Laborde - Extension - 61 Rue des Docks, 69009 Lyon - Opération n° 09343002 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, n° programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dossier suivant est l'extension du groupe scolaire Laborde toujours dans le 9^e arrondissement, puisque nous allons lancer les études pour l'extension de ce groupe.

Avis favorable de la Commission, toujours dans la même démarche, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous avons Monsieur JULIEN-LAFERRIÈRE.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE Hubert : Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité de ce qui vient d'être dit, cette extension est une bonne nouvelle. C'est une bonne nouvelle déjà pour les familles dont certains enfants, qui habitent pile en face, vont aujourd'hui à l'école la Sauvagère et qui, demain, n'auront plus qu'à travers la rue pour aller dans l'école qui est juste en face d'elle. C'est une bonne nouvelle, comme le dossier précédent d'acquisition du foncier pour cette nouvelle école.

On voit bien aujourd'hui que le 9^e, comme quasiment l'ensemble des quartiers de notre Ville, est attractif et qu'il ne faudrait pas, bien sûr, qu'il soit victime de ce succès démographique, cela ajouté au dédoublement des classes, mais faut-il rappeler que ce dédoublement des classes n'est pas une mauvaise nouvelle ? Cela donne aujourd'hui satisfaction aussi bien aux professeurs qu'aux familles. Au-delà de dire « attention aux conséquences en termes de démographie scolaire », rappelons quand même que ce dédoublement des classes est évidemment pour les enfants une grande avancée dans notre politique éducative.

En tout cas, on a aujourd'hui dans le 9^e un secteur tendu depuis plusieurs années du point de vue de sa capacité d'accueil en élémentaire comme en maternelle. Ce succès démographique est d'une telle ampleur que c'est vrai qu'avec la nouvelle école Joannès Masset, qui va ouvrir ses portes en 2020, on ne pourra pas fermer l'école provisoire qui est dans le parc Montel. C'est pour cela que Nérard comme l'extension à Laborde nous permettent dans quelque temps de modifier la carte scolaire et donc d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, et de rendre aux habitants autour du parc Montel leur parc.

Notre groupe votera cette délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur JULIEN-LAFERRIÈRE, de vous féliciter de mon retour à la Mairie de Lyon avec autant de ferveur.

Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La délibération de ce soir s'inscrit dans le cadre de l'anticipation des besoins en équipements scolaires dans le 9^e arrondissement. Vous l'avez rappelé à l'instant, Monsieur le Maire.

Dans cet arrondissement, la démographie scolaire est en hausse, notamment sur les quartiers de Vaise et de l'Industrie. Ainsi, sur la période 2009-2019, en dix ans, les effectifs de l'école primaire et des quartiers Vaise-Gorge de Loup et Industrie-île Barbe ont connu de fortes augmentations, environ 600 élèves supplémentaires. Vous l'avez rappelé, ce sont 26 % sur le quartier de Vaise et Gorge de Loup et 37 % sur l'Industrie et l'île Barbe. C'est donc l'attractivité de la Ville qui génère également ces effectifs scolaires supplémentaires. Vous l'avez rappelé également, à l'horizon 2028, un peu plus de 2 000 logements collectifs seront livrés dans ces quartiers, comprenant des projets déjà en cours de mutation potentielle de certains tènements d'activité en habitat.

Aujourd'hui, des opérations en cours sont programmées sur le patrimoine scolaire de la Ville. Ainsi, le nouveau groupe scolaire Joannès Masset ouvrira à la rentrée 2020. Il sera composé de 18 classes (8 maternelles et 10 en élémentaire), d'un restaurant scolaire, d'un gymnase, pour un montant total de 15 000 euros.

À partir de mi-2020, des travaux seront également prévus dans le groupe la Sauvagère pour augmenter la capacité d'accueil de l'étage avec la création d'une classe supplémentaire et améliorer l'image et l'attractivité de l'école par des interventions qualitatives sur les huisseries notamment. L'opération est estimée à 300 000 euros environ.

À proximité du groupe scolaire Audrey Hepburn, vous l'avez rappelé, la Ville a souhaité acquérir un terrain nu et vacant de 1 286 mètres carrés. Aujourd'hui, c'est donc une ouverture d'école et c'est plutôt une bonne nouvelle. Le montant de cette acquisition est de 2,4 millions d'euros, c'est donc un investissement. L'opération globale de construction de cette école maternelle est estimée à 10,4 millions d'euros (valeur en septembre 2019) pour une ouverture envisagée en 2023.

Pour revenir à l'école Laborde, une classe a été créée à la rentrée dernière. Il existe une possibilité d'extension de quatre classes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5270 - Groupe scolaire Michel Servet - Travaux d'accessibilité - 2-6 rue Alsace-Lorraine, 69001 Lyon - Opération n° 01006530 Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dossier suivant concerne le groupe scolaire Michel Servet dans le 1^{er}. Il s'agit du lancement des études pour les travaux d'accessibilité (un ascenseur, sanitaires, création d'un préau dans la cour, isolation du plafond du gymnase). Montant de l'opération, 750 000 euros, ce n'est pas une petite somme.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Juste quelques mots.

Ce dossier a fait l'objet de débats intéressants au Conseil du 1^{er} arrondissement. Je ne reprendrai pas les termes de Nathalie PERRIN-GILBERT, qui devait parler avant moi, mais qui, malheureusement, n'est pas là, qui, elle, pense que la bonne solution pour répondre au problème de pollution de cette école ne serait pas de fermer l'école ou de changer l'école de place, mais serait de fermer le tunnel. Je n'irai pas jusque-là et je ne partage pas son avis.

Mais je ne partage pas non plus votre position, Monsieur le Maire, quand vous nous présentez ce dossier de travaux dans l'école Michel Servet, position qui consiste – et c'est un peu le cas malheureusement depuis le début de ce dossier – à faire comme si de rien n'était. Les parents d'élèves, les enseignants vous ont saisi sur la problématique de pollution dans la cour mais également dans les salles de classe et les espaces périphériques. Je crois que ce dossier mérite mieux que des travaux passés en urgent et qui, en plus, on aura demain plus de difficultés encore à bouger cette école, puisque des investissements y auront été faits.

Je pense que ce dossier mériterait pour les habitants du 1^{er} mais également pour l'ensemble de la Ville de Lyon, comme malheureusement beaucoup de dossiers que vous nous présentez, Monsieur le Maire, que l'on prenne un peu plus de temps pour réfléchir avant de faire.

Effectivement, j'ai bien noté votre grande explication sur la résidence Nérard. Si on avait un tant soit peu anticipé, on aurait juste évité de dépenser 300 000 euros d'études pour rien. C'est aussi l'argent des Lyonnais. Je trouve que ce n'est pas normal.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce dossier de l'école Michel Servet.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame CHEVALLIER.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

J'interviens à la place d'Émeline.

Cette délibération est pour nous, élus écologistes, l'occasion de parler à nouveau de la question de la pollution de l'air que subit depuis longtemps l'école Michel Servet.

Si l'on prend les mesures de la station ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, qui est une station à proximité de l'école, à l'entrée du tunnel, sur les 30 derniers jours, le constat est sévère : 12 journées de dépassement pour les PM 10 selon les normes européennes et, si l'on prend les normes de l'OMS, on est en dépassement tous les jours.

Pour le dioxyde d'azote, le constat est de 29 jours de dépassement sur 30. Donc on peut dire qu'il y a vraiment un gros problème de pollution à côté de cette école.

On n'a aucune mesure sur cette station pour des particules plus fines, que sont soit les PM 2,5 soit les PM 1, sachant que ces particules sont beaucoup plus dangereuses pour l'organisme, parce qu'elles pénètrent plus profond.

Vous nous direz et vous nous l'avez déjà dit à chaque fois que l'on parle de ce sujet, que la pollution n'est pas la même à proximité de la station et à l'intérieur de l'école, que le bâtiment de l'école fait écran et que, suite aux actions réalisées (la fermeture de la cour, le balayage humide, une aération tôt faite le matin, des mesures de polluants prises à l'intérieur de l'école il y a déjà un certain temps), il n'y a aucun problème. Je cite différentes déclarations que nous avons entendues dans cette assemblée.

Depuis, nous avons demandé régulièrement la réalisation de nouvelles mesures et leur communication au public. Nous avons même demandé au dernier Conseil de septembre l'installation au droit de l'école d'un capteur mobile de type AtmoTrack, permettant de mesurer la concentration en particules ultras fines. J'aimerais bien, cette fois-ci, que nous ayons une réponse sur cette demande. Les parents et les enseignants de l'école, les habitants du quartier attendent aussi cette réponse.

Nous savons que l'origine principale de la pollution de l'air en cœur de ville est la circulation automobile. La seule solution pour améliorer la qualité de l'air est de la réduire, et pour ce secteur précisément, il faut réduire la circulation dans le tunnel de la Croix-Rousse. Nous ne sommes pas pour le fermer, mais nous sommes pour réduire la circulation en passant à une voie pour les automobiles dans chaque sens, en réservant la deuxième voie aux bus, et aussi diminuer la circulation sur les quais du Rhône à deux voies pour les voitures, avec une voie réservée aux bus et un large axe cyclable sécurisé à double sens. L'espace gagné par la réduction permettra de végétaliser cet axe et cela participe aussi à l'amélioration de la qualité de l'air. Ce sera un enjeu des prochaines élections municipales. Les écologistes feront ces propositions. Dommage que les enfants aient à attendre encore pour que des mesures vraiment efficaces soient prises pour préserver leur santé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame AÏT-MATEN.

Mme AÏT-MATEN Zorah, Adjointe : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien.

Juste un mot pour Madame CHEVALLIER. Vous voyez, ce que je constate, c'est que les gens qui viennent de l'ouest, ils passent par le tunnel de la Croix-Rousse, vous avez raison, ils prennent les quais du Rhône, et, en règle générale, ils vont reprendre ensuite le boulevard Tony Garnier pour aller à l'Est. C'est justement pour pouvoir éliminer cette circulation que nous proposons des liaisons entre l'est et l'ouest par l'Anneau des Sciences. Je suis sûr que vous allez nous aider à le réaliser de manière à ce que nous puissions supprimer de la circulation sur le tunnel de la Croix-Rousse et donc rendre pour les parents d'élèves et les enseignants cette école Michel Servet plus agréable, plus confortable.

(Intervention hors micro de Monsieur Étienne TÊTE)

Vous savez, Monsieur TÊTE, qu'il ne faut pas rajouter des habitations justement sur l'Ouest lyonnais. Si, là où il y avait des espaces verts, on met des habitations, on embouteille encore le tunnel de la Croix-Rousse, et moi, cela me fait mal au cœur. C'est une histoire entre nous deux.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon)

2019/5271 - Opéra de Lyon - Mise à niveau des cintres - 1 Place de la Comédie, 69001 Lyon - opération n° 01014075 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2019-1, programme n° 00005

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la mise à niveau des cintres et de la machinerie. Compte tenu de matériels informatiques et électriques vieillissants et obsolètes, des travaux doivent être engagés à hauteur de 1,95 million d'euros.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Madame GRANJON, les cintres.

Mme GRANJON Isabelle : Évidemment, nous sommes favorables à la rénovation des cintres de l'Opéra.

J'aurais toutefois une requête. Serait-il possible de nous présenter ici en Conseil municipal la logique RH concernant l'Opéra ? C'est très compliqué à comprendre. Il y a les agents Ville, les agents de l'association de l'Opéra. C'est un bazar sans nom. En l'occurrence, il y a eu par exemple le licenciement d'une salariée parce qu'elle était enceinte. Évidemment, l'agent a saisi qui de droit et son licenciement a été revu comme étant illégitime. Les femmes ont le droit de tomber enceintes sans être licenciées. Des bruits courent sur le financement de postes qui ne sont pas attribués. Je pense qu'il serait pertinent que l'on revoie cela tous de plus près.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2019/5272 - Approbation du plan d'action Climat-air-énergie 2020-2026 de la Ville de Lyon

Rapporteurs : Mme GAY Nicole et M. GIORDANO Alain

M. LE MAIRE : Madame GAY et Monsieur GIORDANO vont nous présenter à deux voix le plan d'action Climat-air-énergie, dans une harmonie parfaite.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Les COP sont les thermomètres des politiques mondiales pour le climat. La COP25 de Madrid se termine et les nombreuses associations climatiques qui ont participé à celle-ci nous signalent que les résultats sont très en deçà de ce que l'on pouvait en attendre. C'est à une course de lenteur qu'ont participé de nombreux pays face à la crise climatique, face aux 3,2 degrés de plus d'ici à la fin du siècle et, malgré l'urgence, ils ne s'engagent pas à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, puisque les Accords de Paris limitent les degrés en augmentation à 1,5 d'ici à 2030.

Et pour atteindre les objectifs de Paris, nos territoires urbains, nos grandes villes et métropoles sont des acteurs clés de la lutte contre le changement climatique et de la transformation de nos modèles énergétiques.

La transition écologique et énergétique ne peut donc être imposée d'en haut. Elle doit véritablement s'inscrire dans le cadre d'un dialogue avec les acteurs du territoire et d'un engagement financier sans commune mesure pour atteindre nos objectifs et les actions concrètes à mettre en œuvre pour 2020, 2030, mais aussi à l'horizon 2050, pour aller vers la neutralité carbone dans notre ville et notre agglomération.

La Ville de Lyon par son Maire, Gérard COLLOMB, ici présent, a signé en mai 2019 l'appel de 210 maires des grandes villes européennes pour adopter la neutralité carbone d'ici à 2050 et, dans son communiqué, il indique avoir signé cet appel pour montrer que les villes entendent prendre une part active à l'action concrète à leur niveau pour le climat.

En décembre 2019, il n'y a pas si longtemps, Monsieur le Maire, vous avez signé le plaidoyer Eurocities pour réaffirmer l'importance de l'objectif des Accords de Paris, limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré.

Il est dit également : « *Nous, en tant que ville, en mettant en œuvre et en développant des plans d'action locaux, nous inciterons de manière volontariste les citoyens, les entreprises et la société civile à s'engager.* »

Les canicules de plus en plus fréquentes apportent leur lot de températures record et encore plus significativement en centre urbain avec la formation des îlots de chaleur. Elles entraînent un inconfort et un impact fort sur la santé et les modes de vie des habitants et contribuent à renforcer l'effet canicule de jour comme de nuit auprès de nos concitoyens.

Elles sont de plus en plus difficiles à supporter dans nos groupes scolaires, nos crèches, nos gymnases, nos musées, nos logements, nos places publiques minéralisées, nos EHPAD et bien entendu tout particulièrement en direction des personnes les plus vulnérables et précarisées.

Les climatiseurs tournent souvent à plein régime et le problème est que, pour produire du froid, ils doivent rejeter du chaud, généralement dans nos rues, ce qui fait augmenter localement la température de quelques degrés.

Le changement climatique ne peut donc être discuté, il est désormais une évidence. Agir pour la ville est à la fois un défi et une opportunité pour préparer la ville de demain.

La Ville de Lyon, après s'être engagée dans la démarche réglementaire du PCAET en 2013, renforcé en 2015, est désormais porteuse d'une démarche volontaire visant à poursuivre l'amplification de sa politique Climat-Air-Energie dans le respect des exigences et de l'ambition du PCAET métropolitain réglementaire.

Notre nouveau programme d'action doit nous permettre de poursuivre la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre de notre patrimoine, mais aussi de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de nos usagers, tout en maintenant bien entendu le bon fonctionnement et la qualité de l'offre en services publics de notre Ville.

Notre ambition est d'engager d'ici à 2030 dans une transition énergétique et écologique, en mobilisant les forces vives de notre Ville, habitants, acteurs locaux et économiques, élus, dans un plan d'action Climat-Air-Énergie, qui préserve leur cadre de vie, leur santé et leur bien-être.

Nous avons pris en compte l'implication des 18 000 intervenants et 2 500 contributeurs de la consultation citoyenne « Ensemble, parlons climat », lancée à l'automne 2018 et prolongée le 25 mai 2019 par des ateliers citoyens thématiques à la Ville, avec la participation de près de 140 citoyens.

La qualité des contributions a directement enrichi les réflexions et les actions retenues : nature en ville, pratiques écocitoyennes évolutives en matière d'espace et d'urbanisme, la mobilité durable et, bien entendu, les performances énergétiques de nos bâtiments, avec l'annonce, Monsieur le Maire, vous nous l'avez annoncé, des 100 millions d'euros sur les 10 prochaines années pour des travaux d'efficacité énergétique sur le patrimoine le plus énergivore.

Sans oublier bien entendu les mobilisations, les marches pour le climat, qui nous incitent à nous engager vers des plans d'action ambitieux pour le climat et l'environnement.

Il me faut à cet instant remercier les nombreux Conseils de quartier, MJC et Centres sociaux, qui se sont aussi impliqués avec leurs adhérents pour la qualité de vie de leurs quartiers, remercier aussi les adjointes et les adjoints d'arrondissement. Je pense à Laurence CROIZIER, à Lucie BRIATTE, à Christophe COHADE, à Laurence BUFFLIER, à Arthur REMY et bien d'autres, bien entendu, qui, au travers de leurs délégations, impriment des actions en direction du climat et de leur environnement (jardins partagés, espaces publics, espaces verts, etc.).

Remercier aussi l'ambition collective des adjointes et adjoints de la Ville qui ont contribué à enrichir le plan d'action climatique du plan Climat pour ce territoire résilient, qui doit veiller à la qualité de la vie de nos citoyens, à l'aménagement urbain, à la place de la nature en ville et aux mobilités, à l'air et à la santé.

Notre plan d'action se construit sur cinq thématiques :

- Une qualité de vie accrue des habitants et usagers ;
- Le verdissement de la ville ;
- Vers une ville neutre en carbone ;

- Un territoire résilient ;
- Une administration exemplaire.

Vous avez tous eu – j’espère que vous les avez lus – à votre disposition les axes d’action et le tableau des 105 propositions de notre plan d’action.

Alain et moi ne vous présenterons pas les 105 mesures. Nous allons retenir sur chacun des cinq axes une quinzaine de propositions emblématiques.

Beaucoup de ces actions sont déjà en cours. Vous le verrez sur les diapositives suivantes, mais il devient indispensable d’aller beaucoup plus loin et de leur donner la place prioritaire qu’elles méritent.

Je vais commencer par vous donner quelques résultats de ce que nous avons fait depuis 2010 jusqu’à 2018 (les bilans 2019 vont nous arriver).

Comme nous l’avons dit, qu’il s’agisse des consommations énergétiques ou des émissions de gaz à effet de serre, les villes sont au cœur des enjeux du changement climatique. Nos défis d’aujourd’hui sont le chauffage des bâtiments publics ou privés, leur rafraîchissement, l’éclairage des rues, mais aussi des commerces. C’est aussi les déplacements et les livraisons.

Pour réduire nos consommations et nos émissions de gaz à effet de serre, notre plan d’action s’est focalisé sur trois domaines :

- Tout notre patrimoine bâti, qui est de l’ordre de 2 millions de mètres carrés répartis sur 800 bâtiments, et la part de consommation énergétique des services est de l’ordre de 84 %. Les 20 ensembles immobiliers les plus consommateurs représentent à eux seuls 28 % des consommations de bâtiments de la Ville ;
- Ensuite, l’éclairage public, qui représente 13 % de la consommation énergétique ;
- Et la flotte de notre garage, 3 %.

Notre démarche s’appuie sur la méthode européenne Cit’ergie, portée en France par l’ADEME. Nous avons obtenu le label d’excellence Cit’ergie en 2015, puis nous avons renouvelé en novembre 2018 notre démarche Cit’ergie.

Grâce à cette méthode rigoureuse, nous pouvons mesurer objectivement nos travaux.

Notre objectif était d’atteindre en 2020 les 3x20. Nous y étions fin 2018.

L’objectif de réduction de 20 % des gaz à effet de serre est d’ores et déjà atteint. Nous étions à moins de 25,2 % entre 2010 et 2018, soit 24 000 tonnes équivalent CO₂, qui représentent 276 000 kilomètres en avion, soit 24 allers-retours Paris-New York.

Au garage, il est à signaler que les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations de carburant ont diminué de 25 % entre 2000 et 2018.

Je vous laisse regarder le tableau, c’est un peu ce que je vous décris.

L’objectif d’augmentation des énergies renouvelables à 20 % de nos consommations, nous l’avons d’ores et déjà atteint avec 33,4 %, grâce à la multiplication de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques. 14 installations ont été mises en service, soit 11 fois plus d’énergie renouvelable produite sur notre patrimoine depuis 2010, grâce à nos deux réseaux de chaleur qui sont alimentés au bois, mais aussi en achetant désormais l’électricité de nos bâtiments en 100 % renouvelable.

Objectif de 20 % de nos consommations, nous atteignons déjà - 7,3 %. Il nous reste donc deux ans pour faire mieux. Inutile de nous voiler la face sur cet objectif, nous sommes encore en difficulté. Notre patrimoine est complexe et souvent ancien. Nous traversons de plus en plus d’épisodes de canicule, mais surtout notre population augmente chaque année, ce qui entraîne nécessairement le développement de nouveaux services à la population et l’ouverture de nouveaux bâtiments. La sensibilisation des utilisateurs, c’est-à-dire des agents, des usagers, mais aussi des élus, est une piste importante à travailler pour accompagner l’efficacité des travaux réalisés tant en rénovation que sur le neuf.

La diapositive suivante nous parle de notre plan d’action. Notre score Cit’ergie était de 57,3 %. Suite à l’audit, dont nous attendons les résultats dans les jours qui viennent, notre nouveau score avoisinerait 65 %. Nous avons reçu les félicitations de notre auditrice pour l’ensemble de notre travail et la large implication des services et des élus.

La Commission nationale du Label qui s’est réunie le 21 novembre a accordé à notre Ville le renouvellement de son label Cit’ergie pour quatre ans, soit jusqu’en novembre 2023.

Notre nouveau programme, vous le voyez :

- Réduction de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- Réduction de 20 % de notre consommation énergétique finale par rapport à 2012 ;
- 32 % d'énergies renouvelables à atteindre dans nos consommations finales.

Ces objectifs sont cohérents par rapport aux objectifs nationaux sur le climat et l'énergie, et qui sont inscrits dans la transition énergétique et pour la croissance verte, et en cohérence avec le plan d'action métropolitain.

Le 28 novembre 2019, la Ville de Lyon a adhéré comme les autres officiellement au nouveau PCAET métropolitain. Je vous signale au passage que, sur 59 communes, 27 sont signataires de cette charte comme nous, mais toutes les communes ont un rôle essentiel à jouer pour la réussite du plan Climat-Air-Énergie territorial métropolitain en termes de gaz à effet de serre et d'énergie renouvelable.

La diapositive suivante, je ne vais pas vous la décliner. Vous voyez les 5 axes, 25 actions, 105 mesures. Vous avez les différents axes de notre travail. Je vais simplement dire, Monsieur le Maire, que tout cela demande bien entendu des moyens. Nous avons calculé dans le plan d'action un budget d'investissement nécessaire à hauteur de 120 millions d'euros et des moyens humains à mettre en œuvre (48 ETP). Est-ce suffisant pour ce plan ? Je pense que vous le verrez et nous le verrons au fur et à mesure de nos avancées dans le prochain mandat en essayant d'atteindre l'ensemble de nos objectifs.

Une dernière diapositive pour ce qui me concerne porte sur la qualité de vie accrue des habitants et des usagers. C'est l'axe 1.

Nous avons défini une action de renforcement de notre soutien aux acteurs lyonnais de l'alimentation durable, sujet quotidien et essentiel pour tous, mais aussi cinq mesures qui vont permettre de renforcer l'implication citoyenne et des citoyens dans l'action municipale en matière d'énergie et de climat. Il s'agit par exemple, et c'est important, de clarifier l'offre de participation citoyenne et de rendre plus lisibles nos différents dispositifs pour favoriser l'implication citoyenne.

En effet, il nous faut sortir des clichés. Les Lyonnaises et les Lyonnais veulent s'engager davantage. Nous l'avons vu au travers de la consultation et des ateliers thématiques.

Il nous faut organiser des chantiers participatifs pour planter ou créer des espaces verts. Quand on voit le succès de nos 60 jardins, il est vraiment temps d'aller beaucoup plus loin.

Il faut développer la participation des usagers, mais surtout beaucoup et beaucoup mieux utiliser leur expertise d'usage dans l'élaboration des projets urbains et des politiques publiques, et puis proposer plus de dispositifs d'accompagnement aux initiatives citoyennes, type appels à projets et initiatives des Conseils de quartier.

L'envie de faire des Lyonnais est grandissante. Nous le sentons. Nous l'avons vu dans toutes les réunions qui ont eu lieu, que ce soit dans les arrondissements, dans les Conseils de quartier ou les MJC. Il y a une volonté réelle de participer.

Nous souhaitons que la Ville de Lyon se positionne comme force d'accompagnement et de soutien à ces initiatives spontanées, citoyennes et écologiques.

Notre Ville va donc devenir un écosystème d'interaction et de coopération, à l'image d'une forêt urbaine. D'ailleurs, je passe la parole à Alain, qui va nous présenter notre axe de travail sur la ville plus verte.

C'était la partie atténuation, nous rentrons dans la partie adaptation et je laisse la parole à Alain.

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Merci beaucoup, Nicole.

Comme tu l'as dit tout à l'heure, le développement de cet axe 2, le verdissement de la ville, ne se veut pas exhaustif. Je tiens à le préciser.

Tout d'abord, merci, Nicole, pour ces premières propositions qui seront essentielles pour maintenir l'attractivité de notre Ville.

C'est de cela dont il est question in fine, c'est l'attractivité. Qu'est-ce que l'attractivité en effet quand il n'y a plus d'eau comme c'est le cas actuellement en Afrique du Sud ? Qu'est-ce que l'attractivité d'une ville si l'air n'y est plus ou n'y est pas respirable comme c'est le cas en Inde ?

Si les villes se sont historiquement construites contre la nature, et c'est le cas de Lyon d'ailleurs, qui est très minérale, force est de constater qu'aujourd'hui, la nature rattrape les villes.

Nous avons besoin de cette nature :

- Pour relocaliser une partie de notre agriculture, ici en ville, au sol, et nous le faisons déjà avec le développement sans précédent des jardins partagés. Je rappelle, et Dounia BESSON le dit souvent, qu'il n'y avait aucun jardin partagé en 2001 et qu'il y en a plus de 50 aujourd'hui. Il faut être conscient que, face à la pénurie foncière, il faudra être plus ingénieux, aller au-delà du nouveau PLU-H et travailler sur nos toits où le gisement a été identifié à 260 hectares.
- Pour la biodiversité, et je rappelle que notre agriculture a besoin de la biodiversité pour lutter contre les invasifs et pour la pollinisation. L'étude Urbanbees, que j'aime citer, avait pointé l'impact des pollinisateurs à 450 milliards d'euros pour la seule agriculture, soit 100 fois plus que le budget annuel alloué à l'agriculture.
- Il faut donc protéger nos abeilles sauvages en particulier. Elles sont 300 espèces sur Lyon, ce qui fait de notre Ville une ville pionnière pour la protection de la biodiversité, dixit les associations comme LPO ou Arthropologia.
- Idem pour la nature en général et pour la développer, il faudra mobiliser toutes nos réserves foncières : les toits, je l'ai dit et avec Nicole GAY, nous avons travaillé avec l'Agence locale de l'Énergie et du Climat pour que les toits végétalisés soient financés par l'enveloppe Écoréno'v, mais aussi les façades et les rues.
- Aux îlots de chaleur, il faudra répondre par des îlots de fraîcheur. Notre meilleur allié sera l'arbre. Il y aura bien entendu d'un côté le plan Canopée des arbres d'alignement de la Métropole, mais aussi ce qui relève pleinement de notre compétence, à savoir les espaces verts et les cimetières. Gérard COLLOMB a indiqué en mai que nous doublerions le rythme de plantations pour dépasser les 100 000 arbres à Lyon. C'est essentiel pour fixer les polluants, créer de l'ombre bien sûr. Je rappelle qu'un arbre équivaut à un hectare de pelouse en termes d'évapotranspiration, c'est-à-dire pour filtrer les eaux de pluie, mais aussi pour fixer une partie des gaz à effet de serre, tout en adaptant la palette végétale aux effets du dérèglement climatique bien entendu : scolytes, chancre coloré, etc., qui profitent du réchauffement pour s'attaquer à notre patrimoine arboré. Ils ont fait l'actualité il y a encore très peu de temps. Nous avons vu toutes les conséquences sur le parc de Parilly. Nous surveillons également le Parc de la Tête d'Or, la place Ambroise Courtois, mais aussi de façon plus diffuse et régulièrement sur notre parc arboré.

L'ensemble de ces éléments feront partie d'un grand plan nature en cours d'élaboration, un plan qui prend du temps, car il nécessite de travailler tous les aspects du végétal, du permis de végétaliser que nous avons voté en septembre dernier aux toits, en mobilisant les ressources réglementaires, mais aussi financières comme l'a dit Nicole, tout en anticipant sur les effets inconnus malheureusement du réchauffement climatique.

Un plan qui s'appuie bien sûr sur nos réussites – excusez-moi d'en citer quelques-unes – :

- Première ville de France, Lyon, à avoir abandonné le glyphosate et les produits phytosanitaires. Nous en recueillons les fruits et les bienfaits maintenant, c'est une évidence. Je parlais de biodiversité et d'abeilles, mais c'est lié justement à l'action forte et aux décisions fortes que nous avons prises au moment voulu ;
- Le Grand Prix de l'Arbre ;
- Les refuges LPO, notamment à Loyasse ;
- Notre 4^e fleur ;
- 40 hectares d'espaces verts pleine terre, je tiens à le préciser, créés sur les cinq dernières années, ce qui est un effort colossal.

Enfin, et je terminerai par là, les écoles, chaînon essentiel de l'éducation au développement durable. Nous nous attachons avec Nicole GAY à travailler sur le bâtiment en lui-même :

- Isolation thermique avec de belles réalisations à la Confluence, au groupe scolaire des Girondins, à l'école Simone Veil, etc. ;
- Lutte contre le rayonnement solaire avec la pose de films spécifiques, l'installation de stores, de velum, de brasseurs d'air ;
- Mais aussi la végétalisation. Nous avançons moins vite, certes, mais nous avançons en essayant de trouver une solution qui réponde à la demande des parents d'élèves, mais aussi à celle des enseignants et des directeurs d'école.

En d'autres termes, il faut adapter les sols, les façades et les toits pour créer des îlots de fraîcheur, tout en réduisant la facture énergétique.

In fine, ce sont bien les réductions de gaz à effet de serre que nous visons. Nous ne partons pas de rien, bien au contraire, mais il faut, et c'est l'objectif de ce plan, accélérer la transition énergétique de notre territoire.

Voilà pour ce deuxième axe.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le troisième axe est intitulé « aller vers une ville neutre en carbone ».

Alain, tu viens de nous parler de la végétalisation qui permet de rafraîchir la ville, mais les arbres en particulier stockent également le carbone. Pour parvenir à cette neutralité carbone en 2050, nous devons agir sur différents fronts. C'est quelque chose sur lequel il va falloir que nous nous engageons tous à partir des arrondissements avec les commerçants sur les questions d'éclairage, de chauffage, de climatisation des boutiques, avec tous les usagers des bâtiments municipaux, mais également avec les propriétaires pour les inciter à améliorer l'isolation thermique des logements, comme nous avons commencé à le faire notamment pour notre Ville avec le cofinancement du dispositif Écoréno'v. Il nous faut sûrement aller beaucoup plus loin. En tout cas, nous allons y être très attentifs, tout cela créant bien entendu des emplois locaux et réduisant les factures des occupants. C'est une de nos priorités sur la question des propriétaires et des bailleurs sociaux.

Le secteur résidentiel n'est pas anodin non plus en matière d'impact carbone. Il représentait 39 % des consommations énergétiques, 31 % des émissions de gaz à effet de serre. Il était donc impossible de négliger cette question. L'accélération de la rénovation de l'habitat aura donc un impact sensible sur la diminution des consommations, donc également sur le pouvoir d'achat des ménages lyonnais, en particulier les plus modestes.

La lutte contre la précarité énergétique est également une volonté forte de notre Ville. Je sais que Zorah AÏT-MATEN travaille beaucoup ces questions. Il va falloir déployer ces aides, qu'il s'agisse d'études ou de financements, de travaux, dans le droit fil de ce que nous faisons déjà en particulier avec le CCAS.

Alors, quel est notre maître-mot sur l'ensemble de ce plan d'action, en tout cas sur cet axe, c'est sensibiliser. Nous irons beaucoup plus loin, en particulier auprès des scolaires, qui bénéficient déjà du dispositif innovant du Défi Class'Énergie, et nous l'avons élargi à tout ce qui va toucher au périscolaire. C'est la sensibilisation et les actions que nous allons développer, la résilience de notre Ville, comme va nous l'expliquer Alain GIORDANO.

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Merci, Nicole.

Nous l'avons vu, n'est-ce pas, Nicole, plus de nature, moins d'émission de gaz à effet de serre et maintenant la question de la résilience du territoire.

D'abord la question de l'eau qui sera primordiale, à la fois sur la qualité, et, dès le début du mandat, j'ai souhaité un suivi sanitaire des bornes-fontaines (c'est essentiel), mais aussi sur sa disponibilité. Je rappelle que l'arrêté portant sur les restrictions d'eau a cette année été mis en place neuf mois sur douze.

Nous disposons à ce jour de 300 points d'eau dans toute la ville, qui sont répartis :

- Entre bornes-fontaines, qui permettent de boire, notamment en période de canicule. Nous avons donc eu raison de conserver ce patrimoine historique. Je vous rappelle que la borne Bayard est née à Lyon. Des fontaines qui constituent un élément essentiel de notre carte des lieux frais ;
- Et entre fontaines ornementales, qui peuvent avoir un effet rafraîchissant.

J'en profite pour dire, vous avez été plusieurs élus cet été à me signaler des fontaines en panne. Or, je tiens à le préciser, celles-ci ne l'étaient pas. Elles étaient simplement fermées du fait des restrictions d'eau imposées par la Préfecture. En d'autres termes, développer de nouvelles fontaines n'aura pas d'intérêt si nous n'avons pas de stratégie pour l'eau.

Nous avons un exemple unique en France, Gérard COLLOMB l'a rappelé tout à l'heure, avec l'utilisation des trémies de la rue Garibaldi pour stocker l'eau et l'utiliser pour l'arrosage. J'ai d'ailleurs récemment présenté ce dispositif innovant écologiquement à Plante & Cité. Ils m'ont confirmé tout l'intérêt des autres villes sur ce dispositif. Il faudra le généraliser, voire aller plus loin, car un chiffre est éloquent, excusez-moi de le signaler : seulement 1 % de l'eau potable sert aujourd'hui à la consommation. Nous ne pouvons plus gâcher cette ressource et la Ville jouera un rôle moteur avec la Métropole bien entendu pour que d'autres eaux soient utilisées que l'eau potable.

Deuxième point (j'ai dit que nous ne serions pas exhaustifs), que nous voulions mettre en avant après la ressource en eau, il faut aussi se déplacer autrement. L'utilisation des véhicules thermiques en période de canicule participe à l'îlot de chaleur urbain, c'est une évidence, par les rejets de chaleur des climatisations et par la simple chauffe des moteurs. Il conviendra de privilégier les modes doux en général.

Je rappelle et je le dis, car cela a été un gros effort de la Ville de Lyon et bien entendu de la Communauté urbaine, nous avons doublé le réseau cyclable depuis 2014 et nous nous rapprochons d'un réseau de 300 kilomètres.

Je rappelle également, c'est assez symbolique et on ne le sait pas assez, que trois axes cyclables enregistrent entre 1 million et 1,5 million de cyclistes par an. Ces trois axes proposés par Lyon sont les plus fréquentés en France. Je tiens à le signaler. Ces trois axes sont également dans le Top 10 des fréquentations en Europe.

En général donc, et ce, depuis la « vélorution » offerte par Vélo'v, et pendant ces périodes de canicule en particulier.

La zone à faible émission (ZFE) a d'abord été pensée comme un outil de lutte contre la pollution de l'air. Cette pollution a, et je voulais le préciser en parlant de la ZFE, déjà été divisée par deux ces dix dernières années, à la fois par des marqueurs indispensables à suivre (nous les suivons avec ATMO Rhône-Alpes, comme Françoise CHEVALLIER l'évoquait). Nous avons diminué par deux globalement en dix ans les PM 2,5, les PM 10 et les NOx.

La résilience de notre territoire suppose en effet de traiter toutes les parties du problème, pas seulement une partie, sans quoi nos efforts pour végétaliser la ville, nos efforts pour développer le vélo et pour les transports en commun seront vains.

Les mesures devront donc être collectives et non individuelles, sans quoi ce sera la course aux climatiseurs, par conséquent un échec tant sur le plan des économies d'énergie que sur le plan du rafraîchissement urbain.

La Ville devra jouer le rôle central de chef d'orchestre, aura une obligation d'exemplarité et un devoir de travailler avec les habitants et les associations.

Voilà ce que je pouvais dire sur cet axe.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Nous passons au cinquième axe. Nous sommes un peu longs, mais nous ne pouvons pas faire autrement pour partager avec vous l'ensemble de ces actions. Nous aurons donc terminé bientôt.

Une Administration exemplaire : ce que nos concitoyens attendent de notre Ville, c'est aussi de leur montrer la voie.

Dans le nouveau plan d'action, nous souhaitons bien entendu poursuivre et amplifier les actions initiées en 2015. Notre engagement depuis plusieurs années dans une démarche de qualité environnementale et de maîtrise de l'énergie sur notre patrimoine bâti, nous allons le renforcer, à la fois sur les rénovations énergétiques (huisseries, isolation intérieure et extérieure, rénovation des installations thermiques), mais aussi sur les constructions neuves (groupes scolaires Girondins, Veil, Julie-Victoire Daubié et le gymnase Alice Milliat).

Je voudrais dire que, dans notre ville, nous ne sommes pas au niveau de Marseille. Nous avons beaucoup travaillé sur les fenêtres. Nous avons beaucoup travaillé sur l'isolation intérieure, extérieure. Nous avons beaucoup travaillé sur les questions de l'air. Je souhaitais le dire parce que j'ai entendu tout à l'heure un certain nombre de choses, que nous n'avions pas assez de groupes scolaires.

Nos groupes scolaires construits sont aujourd'hui des groupes où nous travaillons à avoir de basses consommations au bout de leur vie. Ce sont des exemples que je vais citer : le groupe Joannès Masset, le groupe Duvivier Cronstadt et Ginko, pour lesquels la Ville, en tant que maître d'ouvrage, oblige les professionnels à aller vers des bâtiments basse consommation, et à construire en réalisant l'analyse du cycle de vie des matériaux employés, afin de réduire l'impact carbone du projet, avec l'utilisation notamment de matériaux biosourcés, un travail qui va se faire en coopération avec nos services, je pense à la Direction de la Construction et à la DGTB, mais également aux entreprises du BTP.

Je ne reviens pas sur les démarches de végétalisation, dont a parlé Alain, mais les toits de nos bâtiments, de groupes scolaires, mais pourquoi pas de gymnases, de tous ces bâtiments que nous avons, la cinquième façade, pourquoi ne pas travailler cette cinquième façade. Certains pensent à la montée de vigne vierge, de béton clair, de velums, de stores, qu'Alain GIORDANO a magnifiquement mis en avant.

En matière d'éclairage public, la collectivité et notre Direction de l'Éclairage urbain mènent depuis 1989 une politique de maîtrise de l'énergie, tout en améliorant le confort d'utilisation. Entre 2010 et 2018, l'éclairage public a baissé sa consommation de 22 %, tout en augmentant de 15 000 points lumineux supplémentaires.

Notre stratégie de déploiement des ENR (énergies renouvelables) sera élaborée à partir d'un schéma directeur des énergies renouvelables qui va couvrir l'ensemble du patrimoine municipal et surtout multiplier nos énergies renouvelables, et qui va s'articuler avec le schéma directeur de l'immobilier. Il s'agira de développer non seulement les panneaux solaires sur nos bâtiments, mais la récupération de chaleur et le raccordement au réseau de chaleur et de froid urbain.

Nous renforcerons aussi la surveillance de la qualité de l'air, comme l'a dit Alain, à l'intérieur de nos bâtiments, mais également à l'extérieur.

Le garage, je n'en dirai pas beaucoup plus, nous étions intervenus le mois dernier, pour indiquer que le garage va investir 4 millions d'euros dans notre flotte, notamment de poids lourds, dans le cadre de la ZFE. Nos véhicules rouleront au GNV et seront un levier pour l'ouverture de stations d'approvisionnement dans toute la ville. Sur 800 véhicules motorisés, c'est un remplacement accéléré de notre parc municipal à hauteur de 108 véhicules motorisés dès 2020.

Je ne vais pas en dire beaucoup plus. Il y a des moments où vous intervenez très longuement, pour une fois, nous pouvons le faire un peu plus longuement. Simplement, je tiens à souligner que notre engagement pour le climat permet à la Ville de limiter ses dépenses de fonctionnement et plus encore de recevoir des subventions, par exemple de l'ADEME, et de vendre des certificats d'économie d'énergie. Monsieur le Maire, il serait logique que ces recettes soient intégralement réinvesties dans nos actions en faveur de l'énergie et du climat.

Quelques mots de conclusion, Monsieur le Maire et chers collègues. Passionnés, nous avons essayé de l'être tous les deux, et nous venons peut-être de le démontrer. Peut-être avez-vous trouvé notre exposé long, peut-être fastidieux, mais, en tout cas, je veux remercier l'implication, la motivation, la détermination de nos directions opérationnelles, leurs services, les agentes et agents de la Ville, les référents développement durable, les comités de pilotage et comités techniques d'agentes, d'agents, de techniciens, d'ingénieurs, qui ont mis au point ce plan d'action.

Je remercie tout particulièrement Alain GIORDANO, Françoise RIVOIRE, Jérôme MALESKI, Gérard CLAISSE, Zorah AÏT-MATEN, Blandine REYNAUD, Jean-Dominique DURAND, pour leur engagement et leur présence à nos côtés pour ce plan d'action.

Merci à Anne JESTIN, Nausicaa BOISSON, Valérie MAYEUX-RICHON, Delphine CAPELLO, Corentin BIEZ-CHARRETON, de la Mission Maîtrise de l'Énergie, et Isabelle NIESSERON, pour leur implication dans ce plan d'action ambitieux, réaliste, étape indispensable pour ensemble parvenir en 2050 à la neutralité carbone et construire un avenir meilleur.

Nous devons veiller à ce que le dérèglement climatique et ses effets néfastes sur la santé, l'emploi, les conditions de vie de nos citoyens ne créent pas de nouvelles inégalités. Nous avons donc là l'opportunité historique d'agir pour changer nos modes de vie, de construire un contrat social fondé sur la solidarité, la sobriété, la justice sociale et l'égalité.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci bien. On voit ce que c'est qu'une écologie pour tous, une écologie positive.

Monsieur REMY.

M. REMY Arthur : Je retire mon intervention.

M. LE MAIRE : Madame CROIZIER.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

L'influence de l'homme sur le système climatique est manifeste et reconnue enfin par presque tous. Qu'il s'agisse d'atténuation ou d'adaptation, nous pouvons et nous devons avoir un impact sur notre écosystème et notre climat. Cette modification induite de l'environnement doit interroger chacun sur la nécessité et la façon d'agir concrètement, car certaines conséquences sont aujourd'hui malheureusement irréversibles. Il ne s'agit pas de protéger uniquement notre futur, mais bien notre présent.

Dans cette lutte de gaz à effet de serre ainsi que la transition vers une économie et une production durable d'énergie, les métropoles mondiales doivent être exemplaires. Lyon doit tenir son rang. Tout l'enjeu est d'adapter notre territoire urbain, dense et construit, aux évolutions climatiques. Dans cette optique de pilotage stratégique de l'ensemble des politiques de lutte contre le changement climatique, le plan Climat-Air-Énergie territorial trouve toute sa pertinence.

Nous débattons donc aujourd'hui des orientations de ce plan pour la période 2020-2026, car oui, effectivement, 2030, c'est vraiment demain.

25 actions, 105 mesures, je salue vraiment le travail effectué par les services sous la responsabilité de Nicole GAY, qui s'est fortement engagée sur ce dossier et que je remercie également.

Mais, objectivement, nous ne sommes pas au niveau sur certains sujets et même nous sommes en retard par rapport à d'autres collectivités. Et si nous en doutons encore, la décoration florale provisoire dans les rues que vous nous proposez, pour environ 1 million d'euros, indique que nous ne sommes décidément pas sur la même vision d'un engagement et d'une prise de conscience écologique.

Sur la forme, nous regrettons bien entendu que vous n'ayez pas souhaité que les élus d'arrondissement soient associés au débat et à l'élaboration de ce plan. Bien entendu, ce rapport n'est pas présenté en arrondissement, car, visiblement, le sujet ne doit pas être assez important pour nous ou pour vous, à moins que ce ne soit les élus. Et pourtant, les arrondissements et leurs élus sont là pour être le relais, valoriser et communiquer l'action publique, pour informer et sensibiliser le grand public aux problématiques climat-air-énergie, pour ouvrir un espace d'échange et de participation avec les habitants.

La prise de conscience écologique collective, nécessaire et obligatoire, passe par l'adhésion de tous, et votre lecture de la gouvernance et de la pertinence des arrondissements est en contradiction avec toutes les actions de ce PCAET indiquant une nécessaire adhésion. D'ailleurs, il faut attendre la page 67 pour voir arriver la sensibilisation des élus aux questions climat-air-énergie.

La proximité a son rôle à jouer dans cette transition vers une ville plus durable, encore faut-il lui donner la possibilité d'y prendre part, d'autant que, comme Nicole GAY l'a souligné, nous sommes, en tout cas chez nous, largement engagés dans des actions de proximité.

Sur le fond, quelques remarques.

Les mesures d'atténuation de notre empreinte carbone sont maîtrisées mais pourraient concrètement s'accélérer et diminuer.

Les mesures d'adaptation à ce nouvel écosystème restent extrêmement faibles dans l'optique d'atteindre les objectifs de 2030. Nous sommes loin d'un véritable big bang écologique dans l'ensemble du territoire lyonnais, car, effectivement, nous sommes en retard sur un certain nombre de dossiers.

Je citerai par exemple :

- La planification et le chiffrage de la rénovation thermique de tous nos bâtiments publics. Là, nous sommes en retard. Nicole GAY l'a admis ;
- Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ou au gaspillage alimentaire systématique dans les écoles ;
- La prise en compte des épisodes de canicule dans les écoles, nous sommes en retard aussi ;
- L'accompagnement réel des commerçants sur la problématique des déchets et des économies d'énergie ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Les toitures végétalisées, j'entends que l'on va vraiment se lancer dedans, tant mieux, depuis le temps, que ce soit pour les bâtiments publics ou copropriétés.

Peut mieux faire ! D'autant que la bonne santé financière de la Ville, comme nous l'avons souligné tout à l'heure, aurait permis ces actions.

Il faut bien entendu jouer une surabondance et une multiplicité de réelles végétalisations et verdissements dans la ville avec des objectifs chiffrés et programmés, surtout au moment où le réchauffement climatique conduit à l'abattage de milliers d'arbres.

La plantation d'arbres en pleine terre est effectivement le moyen le plus concret et durable de rafraîchir nos quartiers, Alain GIORDANO l'a très bien souligné. Cependant, il faut être ambitieux et se donner des méthodes d'accompagnement et des objectifs clairs en matière de verdissement des murs aveugles de nos rues, de développement des toits végétalisés (je rappelle que seulement 29 toitures végétalisées existent actuellement à Lyon), d'amélioration de la mixité faune-flore, en développant les initiatives comme l'écopâturage, le développement de la végétalisation de proximité, des initiatives de jardins partagés et de micro-implantations florales.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, nous ne transformerons pas tous les toits de Lyon en toits plats plantés, mais l'étude systématique de l'opportunité d'une toiture végétalisée est obligatoirement à prescrire.

Aujourd'hui, nous sommes dans un développement au fil de l'eau, qui manque d'ambition pour notre territoire. C'est pourtant la première des solutions pour lutter contre les îlots de chaleur et je salue effectivement aujourd'hui la présentation d'Alain GIORDANO qui nous indique préparer un grand plan nature.

Il faut enfin explorer toutes les pistes de l'innovation écologique. Les nouvelles matières de revêtement des sols et des murs sont à privilégier dans les futurs projets de rénovation urbaine. L'usage raisonné de l'eau et la préservation de nos nappes phréatiques sont à mettre au centre de nos attentions bien sûr, mais la place de l'eau dans la ville est également un enjeu fort. Si le recyclage et la valorisation des déchets sont une prérogative métropolitaine, la Ville doit y prendre sa part pour amplifier le mouvement.

En conclusion, nous pouvons nous interroger sur la pertinence à moins de 100 jours du renouvellement des élus de lancer et d'engager la future équipe municipale pour le prochain mandat, mais le sujet est fondamental et nous espérons ainsi que ce document servira de base pour amplifier dans la prochaine PPI les investissements et actions du prochain exécutif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Ensuite, Monsieur DAVID.

M. DAVID Jean-Jacques : Monsieur le Ministre,

Vous nous soumettez aujourd'hui, 19 décembre 2019, le plan d'action Climat-Air-Énergie de la Ville de Lyon pour la période 2020-2026.

À l'approche de Noël, voici un beau paquet cadeau de 105 mesures pour un montant total de 121 millions environ.

Ce qui est curieux, c'est qu'en janvier 2013, lors de l'adoption du plan Climat-Énergie de notre Ville, il était bien question d'un plan d'action, mais il a fallu attendre septembre 2015 pour que soient formellement présentées 79 actions sur la période 2015-2020 pour un montant affiché de quelque 71 millions d'euros.

D'un côté une hausse de 33 % des actions et 70 % du budget affiché, de l'autre, un calendrier surprenant puisqu'alors, il avait fallu attendre 21 mois pour connaître les actions du plan 2014-2020. Cette fois, nous les avons 15 jours avant le début de la nouvelle période. Que faut-il comprendre ?

L'approche d'échéances électorales vous donnerait-elle des ailes dans votre conversion écologique, Monsieur le Maire ? Si j'étais taquin, je vous dirais qu'il reste un doute pour l'année 2020. Elle est dans quel plan d'action ? Le précédent ou le futur ? Connaissant vos prouesses en termes de communication, vous êtes capable de la compter deux fois !

D'un point de vue du débat démocratique, je vous fais observer qu'il est toujours délicat de lancer en fin de mandat des engagements pluriannuels qui engagent vos successeurs.

Mais revenons-en à votre plan d'action et au bilan de celui qui n'est pas encore fini. Je vous renvoie à ma remarque précédente sur cette incongruité temporelle.

Si sur deux objectifs (la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la part des énergies renouvelables), nous reconnaissons bien les efforts de la Ville en la matière, il n'en est pas de même pour la consommation énergétique des bâtiments, où là, nous sommes loin des mêmes performances, puisque, sur un objectif de baisse de 20 %, nous arrivons à 7,3 %, sachant que l'éclairage public baisse de 25 % et le garage municipal arrive à - 26 % en 2018. Ce sont donc bien les bâtiments eux-mêmes qui posent problème.

Sur les 25,7 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments annoncés dans votre plan voté en 2015, combien ont été effectivement affectés à cette opération ? En Commission, votre Adjointe en charge du patrimoine nous a d'ailleurs honnêtement indiqué que les sommes avaient dû être dégagées au profit de la construction de nouveaux groupes scolaires. En dehors de l'aveu d'un retard dans ce domaine par rapport aux besoins, l'effet principal est bien que la rénovation du bâti municipal est passée à la trappe. Les effets d'annonce, c'est bien, Monsieur le Maire, mais quand ils sont suivis d'effets concrets, c'est encore mieux.

Ainsi, je me rappelle que, l'an dernier, en novembre, nous avons donné notre accord pour la souscription d'un emprunt pour la rénovation de la résidence autonomie Jolivot dans le 8^e arrondissement, rénovation sans aucun volet thermique, nous avouait alors en Commission votre Adjointe en charge des personnes âgées. Peut-être allez-vous nous répondre que c'était un dossier géré par votre Premier Adjoint quand il était Maire de Lyon ?

Alors, prenons comme exemple l'esplanade du Palais de Justice, qui va devenir l'esplanade François Renaud, que nous verrons tout à l'heure. Avec cette esplanade, réalisée en acier Corten, vous avez réussi la prouesse de créer un magnifique îlot de chaleur. Et là, c'est bien votre responsabilité. Nous vous avons prévenu en avril 2012 de l'ineptie de votre projet. Vous aviez alors dit qu'un architecte avait fait des essais de chaleur sur cet acier novateur et qu'il ne captait pas la chaleur. Je ne sais si nous devons rire ou pleurer d'une telle réponse.

Je pourrais vous parler de cette nouvelle place de la Comédie, promesse de 2008, enfin réalisée en 2019. Certes, il y a le métro qui passe en dessous, mais même pas un seul bac à fleurs ! Une certitude, c'est maintenant un spot de premier ordre pour les manifestations. Que de contradictions, Monsieur le Maire !

Aussi, nous ne pouvons que souscrire aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes quand elle dit dans son rapport qu'il convient, un, d'établir un plan d'action pluriannuel afin d'élaborer un schéma directeur immobilier, deux, d'appuyer l'estimation des besoins d'investissement sur une connaissance qualitative de l'état du patrimoine.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, quand vous nous annoncez aujourd'hui dans votre plan d'action 60 millions d'euros pour, je vous cite, « *mettre l'efficacité énergétique au cœur de la nouvelle PPI du patrimoine immobilier* », j'ai un peu de mal à vous croire et je ne peux qu'espérer que votre successeur saura prendre le dossier à bras-le-corps.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame CHEVALLIER.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les collectivités locales ont un rôle déterminant, on le sait, dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air. La Ville de Lyon a construit son plan d'action Climat en cohérence avec le nouveau plan Climat-Air-Énergie territorial de la Métropole, adopté lundi dernier lors de son Conseil. Cette démarche est essentielle pour la qualité de vie des habitants de notre territoire.

Revenons d'abord sur le bilan du plan actuel de la Ville de Lyon, sur périmètre institutionnel. Trois grands objectifs avaient été fixés pour 2020.

Le premier, une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010. Le résultat est une baisse de 25, donc un objectif atteint, notamment grâce au marché d'électricité verte – nous y reviendrons.

Deuxième objectif, une part de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie. Cette part est de 33,4 %, majoritairement toujours grâce à ce nouveau marché d'électricité de la Ville, dont l'origine d'électricité est dite « 100 % verte », c'est-à-dire 100 % renouvelable. Ce sont des marchés passés avec EDF et Gaz Électricité de Grenoble. Dans le classement récent fait par Greenpeace des fournisseurs d'électricité, selon la garantie de l'origine renouvelable de leur offre, EDF fait partie des très mal classés et GEG est considéré en bonne voie. Nous souhaitons que les prochains marchés soient passés avec des fournisseurs qui garantissent le développement d'installations d'électricité renouvelable.

La production d'énergie renouvelable s'est développée en fin de mandat, mais fin 2019, la Ville n'a que 19 installations photovoltaïques et 2 chaufferies au bois. Nous attendons que le nouveau plan Climat fixe des engagements concrets de production locale d'énergie renouvelable sur son patrimoine.

Troisième objectif, la baisse de 20 % de la consommation finale d'énergie. Et c'est là que le bât blesse, car la baisse est seulement de 7,3 % en 2018.

Soulignons d'abord que l'éclairage public et la flotte de véhicules du garage ont une belle performance avec respectivement des baisses de 25 et 26 %.

A contrario, la baisse est seulement de 3 % pour les bâtiments. Et ceci représente l'immense majorité de nos consommations, ce n'est vraiment pas un bon résultat. Cela reflète le manque criant d'investissements faits par la Ville pour la réhabilitation thermique de ses bâtiments. Nous avons alerté tout au long du mandat sur cette question, sans avoir été écoutés et l'on voit le résultat.

Passons maintenant au futur plan d'action pour 2020-2026.

Tout d'abord, les objectifs. Il nous est indiqué que ces objectifs sont cohérents avec les objectifs métropolitains, mais l'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre est plus bas que l'objectif métropolitain. Il est de 40 %, alors que, dans le PCAET métropolitain voté lundi dernier, il est de 43 %. Vous nous expliquerez certainement pourquoi cette différence.

Nous attendions des objectifs plus ambitieux, des objectifs de l'ordre de 50 à 55 %, comme l'Europe s'apprête à le faire, car les collectivités se doivent d'être exemplaires et engagées sur ce sujet. Nous avons le sentiment que la Ville n'a pas pris la réelle mesure de l'urgence et d'une situation qui se dégrade plus rapidement que prévu.

Venons maintenant au plan d'action.

Sur les bâtiments municipaux, un investissement plus important est annoncé, cela va dans le bon sens. L'investissement prévu est de 60 millions pour le mandat prochain, soit le double de l'investissement du mandat qui se termine. Nous pensons, au vu du retard pris, qu'il faudrait au moins encore doubler cet investissement.

Sur l'éclairage public, de gros efforts ont été faits. L'objectif pour 2030 est affiché, il est une baisse de 40 % par rapport à 1990. Le financement envisagé est moins important que sur la période 2014-2020. Donc nous demandons si, malgré cette baisse de financement, nous pourrions atteindre l'objectif ou non.

Sur la flotte de véhicules municipaux, on ne trouve aucun engagement dans les fiches actions. Cela devrait être dans la fiche 5.10 qui inclut les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels des agents. Il est question de la poursuite de la mise en pool des véhicules municipaux, de la poursuite de l'amélioration du parc de véhicules, mais aucun objectif n'est donné, aucun financement n'apparaît, alors que nous savons que la flotte de véhicules doit être renouvelée plus rapidement en lien avec la ZFE et les mesures de restriction de circulation selon les vignettes Crit'Air lors des alertes à la pollution.

Il n'est pas fait mention de solutions innovantes comme l'utilisation de vélos-cargos, qui pourraient être dans les pools vélos, ou encore l'utilisation de services d'autopartage, qui permettraient de diminuer la flotte de la Ville. Nous demandons là aussi un objectif en gaz à effet de serre et un engagement d'investissement sur la flotte.

Sur la rénovation thermique des logements, la Ville attribue depuis 2016 une aide financière complémentaire à celle de la Métropole, dans le cadre du dispositif Écoréno'v. Dans son nouveau plan Climat, la Métropole renforce son plan d'action à l'écoréno'v. Il nous semble primordial que la Ville de Lyon poursuive cet objectif, mais, dans la fiche action concernée, on ne trouve ni objectif de nombre de logements ni engagements financiers.

Sur la nature en ville, la Ville de Lyon a lancé un plan Arbres visant à planter 2 000 arbres par an sur les dix ans à venir, cela en complément du plan Canopée de la Métropole. Étant donné les enjeux du réchauffement des îlots de chaleur et du constat récent que des arbres plantés meurent à cause de la sécheresse, il faut vraiment accélérer le rythme. Pour nous, il faudrait au moins doubler cet effort.

Il y a un véritable enjeu pour les trames vertes et bleues, sur lesquelles on a peu avancé dans ce mandat.

La participation des habitants à la végétalisation se développe, avec les micro-implantations florales, les jardins partagés. Pour la végétalisation des toits, nous attendons des conseils voire des aides, un peu comme le dispositif Écoréno'v pour aider les copropriétés à développer cet aspect.

Sur la concertation, on retrouve dans ce plan d'action bon nombre de propositions faites par les citoyens lors de la consultation Climat de 2018. Cette concertation a montré les fortes attentes de nos concitoyens. Nous nous en réjouissons et nous souhaitons pouvoir passer de la consultation à la coréalisation avec eux et pour eux.

Sur le pilotage et suivi du plan d'action, le tableau présenté en début de document a le mérite d'exister, mais sur le calendrier, la plupart des actions ont pour échéance la fin du mandat et, sur le budget, beaucoup d'actions ne sont pas chiffrées. Enfin, on ne voit pas le poids des actions en émission de gaz à effet de serre. Il pourrait être estimé grossièrement pour permettre de prioriser.

Nous attendons des objectifs et un plan d'action plus ambitieux au regard de l'urgence climatique que nous connaissons. C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra et nous nous engageons à ce que ce plan d'action soit complété et renforcé dans ses ambitions à l'issue des élections de mars prochain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ Louis : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Nous sommes face à un paradoxe. L'opinion publique mondiale n'a jamais été aussi sensibilisée aux dangers du réchauffement climatique et pourtant la COP25 vient de se terminer dans une humeur maussade. Les engagements pris restent maigres.

Heureusement, nous savons qu'en plus d'être les premières concernées, les grandes villes du monde ont choisi de devenir les acteurs du changement. Elles ont les moyens et la capacité d'action en la matière. La mobilisation a sonné et nous en faisons partie depuis déjà de nombreuses années.

Cette urgence climatique doit, en tant que collectivité, nous amener à revisiter toutes nos politiques publiques, nos façons d'agir, de travailler, d'échanger. Nous devons penser différemment nos transports, changer notre urbanisme, nos logements, revoir nos modes de consommation alimentaire.

Nous sommes tous à peu près d'accord qu'il faut aller encore plus loin et plus rapidement, même si nous ne sommes pas nécessairement d'accord sur les moyens. Nous devons faire davantage encore en poursuivant des réalisations fortes, concrètes, visibles dans notre Ville, mais pour être pleinement efficace, cela doit se faire dans toute la métropole et au-delà, sur une ligne cohérente et constante.

Pour cela, nous avons de bonnes bases avec le plan Oxygène qui a été adopté en 2016, par vous, Monsieur le Maire, sous votre présidence, qui a engagé une politique volontariste pour une reconquête de l'air de la Métropole au bénéfice de ses habitants et avec l'ensemble des acteurs du territoire. Une bonne base pour aller dès demain encore plus loin et, en plus, avec une situation financière qui nous le permet.

Ce plan d'action qui propose, loin des envolées lyriques, des moyens concrets d'agir pour lutter contre les gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, va nous permettre de tous nous mobiliser : les futurs élus, les agents de la Ville dans la diversité de leurs missions, les acteurs économiques et les citoyens.

Nous apprécions qu'un effort soit porté à une nécessaire pédagogie en la matière pour faire évoluer les modes de vie et de consommation, afin de lier sobriété et innovation du quotidien, pour apporter toujours plus de solutions en la matière.

Les pistes sont multiples et la dynamique qui traverse le pays doit aujourd'hui être encouragée, mais, bien sûr, nous ne sommes pas tous égaux face à ces enjeux et nos efforts doivent aller avant tout vers les foyers les plus modestes et à ceux qui se trouvent dans l'incapacité d'avancer sur cette voie, même s'ils en avaient la volonté.

C'est pourquoi nous encourageons une écologie de solutions plutôt qu'une écologie punitive : accélérer la rénovation énergétique des logements lancée au travers d'Écoréno'v depuis 2016 par vous, Monsieur le Maire, à la Métropole, lutter contre la précarité énergétique, et, bien sûr, au-delà, permettre aux foyers de basculer vers des mobilités sobres en carbone ou de réduire leur part d'émission à leur vitesse.

Nous refusons d'imposer des contraintes sans solutions et c'est dans l'accompagnement et le développement d'infrastructures adaptées que nous avancerons tous ensemble, côte à côte, et non pas en opposant les uns aux autres, comme, par exemple, les habitants des périphéries et zones rurales à faibles revenus, et qui, pour la plupart, n'ont pas d'autre moyen de locomotion que la voiture, avec ceux qui peuvent se loger dans la ville centre et qui, donc, peuvent utiliser moins souvent la voiture. C'est là notre responsabilité.

Diminution de la consommation énergétique de notre patrimoine, végétalisation de la voirie et des toits, lutte contre les îlots de chaleur, gestion aussi durable que possible de nos déchets, renforcement des circuits courts pour l'alimentation de nos concitoyens et des écoliers, les leviers sont mis en place et nous espérons qu'ils continueront d'être activés et qu'ils offriront toujours plus d'innovation pour les générations futures.

Mais si on veut efficacement améliorer la qualité de l'air au cœur de notre ville, il faut s'engager pour diminuer puis supprimer tous les points de congestion automobile, les fameux bouchons et embouteillages. À chaque fois qu'il y a un bouchon, c'est de la pollution, notamment due au trafic de transit et à tous les trafics, qui, pour aller d'ouest en est – vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire –, asphyxient les voiries de la ville en les transformant en un bouclage de substitution du périphérique.

La fin des autoroutes urbaines avec notamment le déclassement de l'A6-A7 et du passage des poids lourds par Fourvière que vous avez obtenue, Monsieur le Maire, par ténacité, accompagnée de la mise en place d'une zone à faible émission décidée en 2016, permettront d'améliorer la qualité de l'air en bordure d'axes très circulés. Si, avec la même ténacité et rigueur que tout le monde ici a soutenu jusqu'à ces dernières semaines, nous allons au bout du projet de l'infrastructure indispensable à la bonne réussite de tout cela. Car laisser des dizaines de milliers de voitures continuer à emprunter chaque jour cet itinéraire, et pire encore, augmenter encore les bouchons par manque de vision serait un pur scandale écologique, le but étant bien de diminuer le trafic global tout en accompagnant le développement de nos communes.

Réussir à améliorer la qualité de l'air, réussir ce plan d'action Climat-Air-Énergie demande de faire porter nos efforts non pas dans un domaine particulier mais dans tous les domaines, de manière à pouvoir atteindre l'objectif de neutralité carbone le plus rapidement possible pour notre ville, notre agglomération et sa grande région urbaine, car c'est à cette échelle que l'on doit agir.

En somme, nous ne pouvons qu'encourager ce projet de délibération et souhaiter un engagement total des futurs élus dans l'accompagnement de ces actions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Notre groupe soutient évidemment le travail engagé par la Ville depuis de nombreuses années en faveur de l'environnement de manière générale et plus particulièrement le volet énergétique.

C'est pour moi l'occasion de saluer le travail réalisé par Nicole GAY, à qui j'associe évidemment Alain GIORDANO, les différents Adjointes et les services mobilisés sur ces enjeux depuis plus de dix ans.

Le bilan présenté, qui a été presque exhaustif, Nicole, on peut le rendre encore plus exhaustif, mais, vraiment, je vous en remercie, ce bilan est bien sûr positif et les différents éléments qui sont rapportés témoignent à la fois des efforts de la Ville et des résultats encourageants, même si nous le ressentons tous, le chantier devant nous reste immense.

L'engagement pour l'amélioration de la qualité de vie des Lyonnais, pour la neutralité carbone ou pour la dimension de territoire résilient est bien sûr majeur et nous devons nous tous soutenir cet engagement et cela représente une ligne d'horizon à laquelle, là aussi, nous devons nous associer.

La Ville doit être à la fois volontariste, exemplaire et innovante dans le domaine de cette transition énergétique et écologique. Nous voyons aujourd'hui que les enjeux et les défis liés à cette transition ont une place centrale dans la manière de penser le futur de notre cité, comme d'ailleurs l'attendent nos concitoyens de plus en plus concernés. Cette idée de l'écologisation des esprits est bien présente.

Les villes de demain seront touchées de plein fouet par la hausse des températures et avec elles leurs habitants, petits ou grands, toutes conditions et générations confondues.

Face à ce futur qui appelle à la mobilisation de tous, nous ne devons pas être dans la demi-mesure ni dans la simple amélioration de ce qui se fait aujourd'hui. Nous allons passer dans un autre cadre, dans un autre paradigme sur la gestion de nos villes et en particulier pour la question énergétique, pour les déplacements, pour la place de la nature dans la ville.

Je crois que nous pouvons considérer que nous sommes à la fin d'un cycle et devons penser la ville de demain de manière encore plus transversale. Au cœur de cette prospective pour le futur, et je voudrais insister simplement sur ce point, il y a un enjeu central pour lequel nous devons tous nous mobiliser. Je parle de la santé.

Si nous pensons juste en actions, sans envisager les conséquences en termes de santé globale, pour notre génération et surtout pour celle à venir, nous passerons à côté de la cible.

Des études récentes ont encore montré combien la pollution de l'air et le réchauffement climatique affecteraient de manière sévère et durable la santé des enfants qui naissent aujourd'hui. Les changements climatiques définiront la santé de toute une génération. Nous devons en être pleinement conscients.

On voit d'ailleurs combien ces enjeux sont importants, puisque 60 à 70 % des Français dans les sondages mettent la santé comme priorité avant même souvent l'emploi.

La question se pose. Les habitants se sentent concernés par l'environnement et ils pensent à 10 ans, 20 ans ou 30 ans et l'impact sur leur santé. Cela nécessite donc une approche plus globale, plus transversale, dans la gestion de la cité, à la fois par la prévention ciblée, mais aussi par des évolutions majeures de nos modes de vie dans les décennies qui arrivent.

Notre Ville doit être à la hauteur de ces enjeux pour penser son avenir.

Ce plan bien sûr participe à cette action, mais nous devons clairement travailler à un programme de grande ampleur pour permettre une qualité de vie durable pour les Lyonnais. Aujourd'hui, toutes les grandes villes et métropoles sont mobilisées sur ce sujet. Nous devons maintenant sans attendre afficher une véritable ambition.

Nous ne devons pas avoir peur de quitter nos cadres de pensée, qui deviennent de plus en plus rapidement caducs. Mettons la santé des Lyonnais au cœur de nos projets pour la ville de demain.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur MALESKI.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Chère Nicole, cher Alain,

Je suis heureux de m'exprimer ce soir sur le nouveau plan Énergie-Climat, car, s'agissant de la gestion de l'eau, de l'énergie, la lutte contre la chaleur en ville, la réduction de nos émissions de CO2, nous sommes tous conscients ici que les enjeux sont considérables.

En 2050, 75 % de la population mondiale vivra en ville et, dans le même temps, l'augmentation des températures, comme, par exemple, hier, avec un record pour un mois de décembre à Lyon avec 17 degrés, et autres événements climatiques mettent les villes en face de leur responsabilité, celle de prévenir et d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique. La cité doit donc agir et vite.

Ce sont ces enjeux, ce sont ces dangers, auxquels le plan Air-Énergie-Climat cherche à répondre. Il s'agit d'un plan ambitieux qui nous est présenté ce jour et je tiens à féliciter l'ensemble des élus, des chargés de mission, des services qui se sont investis pour tout le travail engagé.

D'abord, quelques mots pour dire que les premiers résultats du PCET sont très encourageants, avec une réduction des gaz à effet de serre de 25 % en huit ans, une part des énergies renouvelables en augmentation pour atteindre 33 % en 2018.

Mais si je me réjouis aussi, c'est parce qu'en tant que conseiller délégué à la participation citoyenne, je sais le travail qui a été investi dans ce nouveau plan d'action.

En effet, vous devez commencer à le savoir, ce plan, c'est aussi le résultat d'un exercice démocratique ambitieux. C'est le résultat d'un long travail de concertation, dont les Lyonnais se sont saisis en nombre. Pour rappel, la consultation « Ensemble, parlons climat », ce sont 18 076 visiteurs uniques entre octobre et décembre 2018, 4 152 abonnés à la plateforme de la Ville, 4 164 contributions, dont 55 % de la part des 25-35 ans. Je pense que nous pouvons nous féliciter de ce travail collectif, preuve s'il en fallait que la démocratie participative est une démarche transversale qui bénéficie aux citoyens comme aux pouvoirs publics, puisque, finalement, de très nombreuses propositions de ce plan sont directement issues de notre concertation.

Je pense notamment à la volonté de revégétaliser notre ville, favoriser la biodiversité ou impliquer les commerçants autour des enjeux climat-énergie. Je rajouterai d'ailleurs qu'il faut réconcilier l'économie et l'écologie dans nos politiques, et je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur, Monsieur le Maire.

Je me félicite d'autant plus de cette démarche qu'elle me semble hautement pertinente dans le cadre d'actions dans le sens de plus d'écologie. Car j'en suis convaincu, la lutte pour un développement durable et la participation des citoyens au débat public répondent finalement à un même paradigme, se saisir ensemble des enjeux qui nous concernent collectivement.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la première action de ce plan porte sur la participation citoyenne justement. Cette démarche de participation permet à tous de se saisir des enjeux qui sont de développement durable et apporter leur pierre à l'édifice en ce sens. Car construire une politique avec les citoyens, c'est aussi quelque part construire des politiques qui auront leur approbation, c'est construire les politiques qu'ils souhaitent. Il s'agit à la fois d'un travail de pertinence de l'action publique, mais aussi d'adhésion des citoyens.

Car, mes chers collègues, je le disais, les enjeux sont considérables et les conséquences de l'inaction pourraient être dramatiques. Aussi, je me félicite si la démarche de concertation « Parlons climat » a pu contribuer à construire une politique ambitieuse dans le sens d'une ville plus verte et plus durable.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je veux remercier Nicole GAY et Alain GIORDANO pour le travail qu'ils ont réalisé, souligner que nous ne partons pas de rien et, comme ils l'ont montré, que, depuis 2001, nous avons beaucoup agi en ce domaine. Je rappelle que le premier Agenda 21 qui avait été réalisé à la Communauté urbaine date de 2002. Donc, chaque fois, nous avons essayé de progresser.

Vous me peinez un peu, Monsieur DAVID, lorsque vous dites que c'est à la veille des élections que nous découvririons l'écologie. Vous voyez, il se trouve que le premier Sommet de la Terre a eu lieu à Rio et qu'alors, j'étais Secrétaire général d'une fondation qui s'appelle la Fondation Jean Jaurès. J'avais organisé avec cette Fondation un sommet parallèle à celui des chefs d'État qui était celui des villes. C'était alors, vous vous en souvenez, Madame Gro BRUNDTLAND, sociale-démocrate, qui avait lancé ce slogan devenu aujourd'hui emblématique : « Penser global, agir local » et nous nous inscrivions déjà dans cette pensée-là.

Nous n'avons cessé depuis de nous inscrire dans cette volonté de faire en sorte – et je le rappelais tout à l'heure dans tous les domaines – que notre Ville soit une ville qui soit en pointe dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la pollution de l'air. Nous donnions les résultats tout à l'heure. Il se trouve que, pour essayer de développer notre ville, je vais souvent dans un certain nombre de cités asiatiques. J'ai pu voir peut-être avant qu'on ne le connaisse dans nos villes européennes ce que pouvait donner la pollution de l'air dans les grandes villes asiatiques, voir les villes chinoises par exemple, voir comment ils ont progressé également en l'espace de quelques années. Ils ont progressé en prenant des mesures drastiques, mais en même temps en étant très innovants sur la recherche. Et c'est vrai qu'il y a un lien et qu'il y aura de plus en plus un lien entre économie, nouvelle économie, et écologie.

On voit au salon Pollutec comment aujourd'hui toutes les entreprises sont en train d'inventer les procédés qui vont nous permettre de lutter contre le réchauffement climatique, de lutter contre la pollution de l'air.

On voit, dans la Vallée de la Chimie, que nos grandes entreprises avec la réutilisation de la chaleur fatale, en produisant de nouvelles résines qui nous permettront de recycler nos produits et donc de créer cette économie circulaire, décarbonée, dont on parle aujourd'hui, sont effectivement en pointe pour nous permettre de répondre aux défis que nous connaissons.

Alors, soyons exactement précis. La neutralité carbone, on ne l'obtiendrait pas sur le territoire de la Ville de Lyon, même pas sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il se trouve que nous travaillons avec un certain nombre de chercheurs au CNRS. Ils nous disent que c'est dans un travail avec les territoires voisins que nous pourrions effectivement obtenir cette neutralité carbone. Alors il faut des coopérations un peu larges avec nos voisins.

On voit bien, par exemple, que les mobilités, ce n'est pas simplement le problème de la Métropole de Lyon, c'est le problème de toutes les villes qui nous environnent. Donc, si nous voulons pouvoir faire en sorte d'avoir une réduction de l'usage de l'automobile, il faut développer les transports à cette échelle-là, utiliser l'étoile ferroviaire lyonnaise et donc construire partout des parkings relais et avoir un ticket commun entre TER et SYTRAL. C'est comme cela que nous arriverons à lutter contre la pollution de nos villes.

Ensuite, je considère que, sur la façon dont nous devons développer la biodiversité dans la ville, je crois qu'Alain GIORDANO est un des meilleurs spécialistes, et il a indiqué comment, en l'espace de quelques années, nous avons progressé sur le territoire de la Ville de Lyon et sur le territoire de la Métropole.

Alors, oui, nous allons continuer sur les prochaines années, comme nous l'avons fait sur les dix dernières années, et je crois que nous serons parmi les villes qui seront citées demain pour ce que nous aurons réalisé en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Vous savez, j'avais pris un premier engagement lorsque je suis arrivé en 2001 à la tête de cette Métropole, c'est d'être parmi les dix villes les plus attractives sur le plan économique. On peut aujourd'hui prendre un autre engagement. C'est d'être parmi les dix villes les plus performantes sur le plan de la lutte contre le réchauffement climatique, pour la biodiversité et contre la pollution de l'air dans la ville.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Nous allons mettre aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de M. REMY)

2019/5261 - Lyon 6^e - Déclassement rétroactif de la parcelle anciennement cadastrée B 28, approbation de la division en volumes de la parcelle cadastrale AZ 68 située 37-41 boulevard des Brotteaux et approbation d'un acte rectificatif portant reconnaissance des droits de propriété respectifs du Cridon Lyon et de la Ville de Lyon sur les différents volumes de ladite parcelle - EI 06095 - Numéro d'inventaire 06095 T 001

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5262 - Lyon 1^{er} - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation par la Ville de Lyon de Monsieur Sébastien Paulin pour troubles de jouissance d'un emplacement de stationnement situé 17 rue des Tables claudiennes - EI 01 058

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5264 - Établissement d'accueil jeunes enfants Petits Pas - Restructuration - 25 rue Victorien Sardou 69007 Lyon - Opération n° 07211006 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 20151, programme n° 00002

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Mme CROIZIER ne prend pas part au vote)

2019/5266 - Lyon 3^e - Mise à disposition par la Ville de Lyon dans le cadre d'un bail emphytéotique au profit de l'association de l'École nouvelle de la Rize de lots de copropriété situés au 74 rue Étienne Richerand - EI 03061 - N° d'inventaire 03061 A 001 - 03061 A 002 – Rectificatif

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5267 - Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 7 039 euros HT

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5269 - Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - Acquisition et construction - opération n° 07168001 - 146 avenue Berthelot, 69007 Lyon - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5273 - EI 04010 - Théâtre de la Croix-Rousse, 92 place Joannes Ambre à Lyon 4^e, lancement de l'opération 04010555 de mise en accessibilité du Théâtre de la Croix-Rousse et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme 20020

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5274 - EI 06016 - Parc de la Tête d'Or - Modernisation et optimisation de la distribution d'électricité - Place du Général Leclerc à Lyon 6^e - Lancement de l'opération 06016015 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00012

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5275 - EI 02013 - Théâtre des Célestins - cuvelage et plancher salle Célestine et locaux attenants (subventions) - 1 place des Célestins à Lyon 2^e - Adaptation de l'opération 02013001 et affectation d'une partie complémentaire de l'AP 2015-1, programme 20005

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5276 - Mise en conformité des installations électriques des bâtiments 2015-2020 - poursuite de l'opération 60021832 et affectation complémentaire de l'autorisation de programme n° 2015-13, programme 20 020

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2019/5277 - EI 02056 - Mise en conformité de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) du Centre d'échange Lyon-Perrache à Lyon 2^e - Lancement de l'opération 02056004 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20002

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour l'ensemble de ces dossiers.

M. LE MAIRE : Merci.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Vote.)

Madame Blandine REYNAUD a quelques mots à dire, je crois, sur un des dossiers.

Mme REYNAUD Blandine, Adjointe : Sur le dernier dossier, Monsieur le Maire, qui concerne l'établissement Lyon-Perrache.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Si vous le permettez, je voudrais dire quelques mots.

Il s'agit là de faire des travaux dans une crèche existante, ce dont je me réjouis puisqu'elle a réellement besoin, afin d'améliorer, dans l'attente de sa relocalisation, les conditions d'accueil pour les enfants et de travail pour les professionnels.

Chaque année, nous réalisons des travaux, plus ou moins importants, dans les crèches. Il peut s'agir de toute sorte de travaux. Nous avons d'ailleurs voté un certain nombre de ceux-ci lors du dernier Conseil municipal : réaménagement d'un jardin, d'une biberonnerie.

Les travaux plus importants peuvent nécessiter une relocalisation pendant plusieurs mois dans une crèche étape afin de permettre la continuité du service public et j'ai tenu à ce qu'il en soit ainsi. C'est le cas par exemple pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Les Petits pas, pour lequel une délibération était présentée également ce jour.

La Caisse d'allocations familiales nous accompagne également sur ces rénovations, réaménagements et mises aux normes.

Les travaux dans les crèches n'entrent pas dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), dont je parlerai plus longuement tout à l'heure, mais sur lequel je profite de l'instant pour dire quelques mots.

Ce contrat, signé entre la Ville de Lyon et la Caisse d'allocations familiales, formalise le véritable partenariat qui existe entre nous.

Dans un CEJ, seuls sont reconduits les dispositifs et équipements ayant été soutenus dans les précédents contrats enfance jeunesse, auxquels s'ajoutent les nouveaux projets qui devraient être terminés pendant les quatre années du Contrat Enfance Jeunesse.

La Caisse d'allocations familiales nous assure ainsi de son accompagnement financier. Il s'agit d'environ 40 millions d'euros sur quatre ans en fonctionnement.

Depuis 2007, les trois CEJ signés avec la Caisse d'allocations familiales ont permis la création de 759 nouveaux berceaux. Le quatrième contrat, que nous allons vous présenter tout à l'heure, sur la période 2019-2022, propose 211 places supplémentaires. Ce qui fera donc, sur les quatre CEJ, un total de 970 nouveaux berceaux, preuve de notre ferme volonté politique, puisque, et je ne vous l'apprends pas, il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire des communes mais bien d'une initiative locale laissée à l'appréciation des élus afin de répondre aux attentes des familles et de contribuer à l'attractivité de la Ville.

Bien évidemment, d'autres projets seront réalisés et sont déjà prévus dans les années 2023 et suivantes, donc sur le prochain mandat aussi, mais n'entrent pas dans le CEJ 4. Je reparlerai de cela tout à l'heure.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

(2019/5264 et 5277 : Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.)

(2019/5265 : Abstention de M. REMY.)

(2019/5270 : Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon.)

(2019/5272 : Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de M. REMY.)

2019/5263 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Le Canard de Saône Rit, sise 20 quai Joseph Gillet à Lyon (4^e arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé avenue Birmingham à Lyon (4^e arrondissement)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

2019/5278 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Jardin des Part'âges, sise Mairie du 6^e, 33 rue Bossuet à Lyon (6^e arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain municipal situé rue de la Viabert/avenue Thiers à Lyon (6^e arrondissement)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

2019/5281 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Ferran'Terre, sise 263 rue Paul Bert à Lyon (3^e arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé place Ferrandière à Lyon 3^e

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Avis favorable pour trois conventions d'occupation temporaire pour trois jardins partagés dans le 6^e, dans le 4^e et dans le 3^e.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

2019/5279 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du domaine privé d'un local situé 1 rue Falsan à Lyon (9^e arrondissement) au profit de l'association REED (Rhône Emploi et Développement) - EI n° 09057

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5280 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit du domaine privé, situés 2 et 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3^e au profit de l'association L'Oasis Sans Souci - EI n° 03219

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5282 - Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux de la Patinoire Baraban à l'association Lyon Glace Patinage (LGP)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5283 - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 10, rue Neyret à Lyon 1^{er} au profit de l'Opéra National de Lyon - EI 01009

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

2019/5288 - Lyon 9^e - Opération d'aménagement La Duchère quartier de la Sauvegarde - Approbation de la convention relative à la participation financière de la Ville de Lyon au déficit de l'opération - Adaptation du montant de l'opération 69018001 « PUP Duchère-Sauvegarde et participation au déficit de l'opération » - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1 - programme 00016

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit ici d'approuver une convention dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier de la Sauvegarde sur le secteur de La Duchère, sur le 9^e arrondissement.

Quelques mots pour rappeler les objectifs de cette opération qui est importante dans le prolongement du premier Plan de Renouvellement urbain qui a été mené sur La Duchère, et notamment sur le plateau.

Ici, il s'agit, au travers de cette convention, de traiter le quartier de la Sauvegarde, qui comprend aujourd'hui un peu moins de 1 150 logements. Nous prévoyons la démolition de 308 logements, qui sont tous des logements conventionnés, la requalification de 243 logements conventionnés anciens et d'autres travaux qui seront menés sur 163 autres logements conventionnés.

Cette opération prévoit aussi la construction de 30 000 mètres carrés de surface de plancher, ce qui va permettre de développer 340 logements neufs nouveaux en plein cœur du quartier de la Sauvegarde et qui participeront à la diversification de l'offre d'habitat.

Cela sera complété par 4 500 mètres carrés de locaux d'activité économique et un peu de commerces avec 800 mètres carrés de surface de plancher qui vont permettre notamment la relocalisation d'un certain nombre de commerces existants d'ores et déjà sur le secteur de la Sauvegarde.

L'objectif de cette opération est évidemment de procéder à un rééquilibrage du parc social sur le secteur de la Sauvegarde et nous passerons donc suite à cette opération de 81 % de logements conventionnés à 60 %, et dans un objectif global qui était de ramener la part du logement conventionné sur La Duchère à hauteur de 50 %, ce qui sera le cas lorsque les opérations de la Sauvegarde et du Château seront menées à leur terme.

Tout ceci s'insère bien évidemment dans un tissu urbain où nous cherchons à faire en sorte que la connexion avec notamment Techlid, qui est situé au nord, et la connexion aussi sur le plan urbain avec Champagne et Écully puissent se réaliser, avec la transformation progressive de l'avenue Ben Gourion, qui a aujourd'hui un statut plutôt autoroutier, qui sera transformée demain en boulevard urbain.

Enfin, c'est aussi la restructuration de la trame urbaine de l'ensemble du périmètre, avec la transformation de 46 000 mètres carrés d'espaces qui deviendront demain des espaces publics végétalisés pour leur plus grand nombre, et donc qui participera aussi à l'attractivité retrouvée du secteur de la Sauvegarde.

Pour mener cette opération, cela nécessite la mobilisation de moyens financiers, 35 millions d'euros au bilan, dont 17,8 millions apportés par la Métropole de Lyon et 1,9 million apportés par la Ville de Lyon. C'est l'objet de cette convention que nous sommes appelés à délibérer ce soir, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur JULIEN-LAFERRIÈRE.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE Hubert : Merci, Monsieur le Maire.

Tout a été dit par Michel LE FAOU.

Je voulais à nouveau saluer l'action de la Ville pour le 9^e arrondissement. C'est évidemment une bonne nouvelle pour La Duchère, puisque, après le plateau et Valmont, ce sont désormais les habitants de la Sauvegarde et demain du Château qui vont voir leur quartier se transformer et accueillir de nouveaux habitants.

Je tenais également à saluer l'engagement aux côtés de la Ville de Lyon de la Métropole de Lyon, de GrandLyon Habitat et, pour le Château demain, d'Alliade Habitat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame HAJRI.

Mme HAJRI Mina : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je suis heureuse de m'exprimer sur le projet d'aménagement de La Duchère, le quartier de la Sauvegarde, dans le 9^e arrondissement.

Pour rappel, les secteurs de la Sauvegarde et du Château avaient été retenus en 2015 par l'Agence nationale de la Rénovation urbaine (ANRU) comme quartier d'intérêt national dans le cadre du nouveau Prog de Renouvellement urbain. Les secteurs de la Sauvegarde et du Château font partie de ces quartiers depuis un décret d'avril 2015, mais c'était déjà depuis 2009 un vœu des habitants de voir les opérations de rénovation urbaine se poursuivre sur ces deux quartiers.

Cette transformation est déjà en cours depuis 2003 et se poursuivra jusqu'en 2030, et donc notamment à la Sauvegarde. De nombreuses actions ont déjà été menées depuis le début du programme, je pense notamment à la création de l'avenue Rosa Parks, la requalification et l'agrandissement de l'école des Géraniums, ou encore la réalisation d'un immeuble à vocation économique, qui accueille actuellement un pôle d'entrepreneurs.

Pour revenir sur la délibération qui nous intéresse ce soir, je vous rappelle que l'opération d'aménagement de la Sauvegarde aura pour but de désenclaver le quartier, d'améliorer et de diversifier l'habitat, de valoriser les espaces végétalisés, d'aménager de nouveaux espaces extérieurs et de favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques.

Il s'agit d'une véritable opportunité et même d'une chance pour ce quartier, qui a beaucoup à gagner de cette opération.

Aussi, aujourd'hui, nous vous proposons d'approuver la convention entre la Métropole et la Ville de Lyon relative à la participation financière au déficit de l'opération.

Cette convention fait notamment état du montant de la participation de la Ville au coût de réalisation des équipements (1 792 000 euros hors taxes, 2 150 737 euros TTC), avec notamment 378 692 euros pour l'éclairage urbain et 689 492 euros pour les espaces verts. Sur ce même poste de dépenses, la Métropole quant à elle finance l'opération à hauteur de 3 315 000 euros hors taxes.

Enfin, ladite convention engage la Ville de Lyon à hauteur de 10 % du montant prévisionnel de la participation d'équilibre.

Je finirai en disant simplement qu'il s'agit à mon avis d'une extraordinaire opportunité pour la Ville et la Métropole de dynamiser et de désenclaver ce quartier de Lyon, qui a déjà commencé depuis 2003 sa transformation. Après la zone du plateau, espérons que cette nouvelle opération de rénovation urbaine apportera une prospérité et qualité de vie nouvelle aux habitants de La Duchère.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame HAJRI, j'en suis évidemment sûr. J'étais avec vous, avec Monsieur LE FAOU, lorsque nous tenions des réunions à la Sauvegarde et au Château. C'est vrai que je me souviens que, lorsque nous avons lancé au départ la grande opération de rénovation urbaine, il y avait quelques doutes, quelques scepticismes. Et là, nous parlions de rénover la Sauvegarde et, cher Hubert, si tu avais été là, tu aurais vu que les gens adhéraient totalement et que nous n'avions plus besoin d'expliquer comme nous devons le faire par le passé.

De même, sur le Château, opération importante, puisque nous détruisons la grande barre, là encore, adhésion parfaite, parce que les habitants nous disaient : « Nous avons vu ce que vous avez fait sur le plateau et nous avons confiance en vous pour réaliser le même type d'opérations qui changera notre vie quotidienne sur les quartiers de la Sauvegarde et du Château. »

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5287 - Changement de dénomination du parc de Gerland en parc de Gerland - Henri Chabert à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire,

Nous avons ce soir quelques dossiers concernant des dénominations, trois sont dotés d'interventions et le quatrième concernant le juge François Renaud, je le présenterai à la suite.

Le premier concerne le changement de dénomination du parc de Gerland en parc Henri Chabert.

Je voudrais saluer la présence de Madame CHABERT et de sa famille ici présente, et vous dire que l'avis de la Commission a été unanime.

M. LE MAIRE : Merci.

Je voudrais saluer Madame CHABERT, son fils présent, je pense sa belle-fille, que je ne connais pas. Je veux lui dire que, lorsqu'elle m'a demandé de dénommer le parc de Gerland Henri Chabert, j'ai immédiatement accepté.

Il se trouve qu'avec Henri CHABERT, nous avons été adversaires, concurrents. Il aurait peut-être pu être à ma place ce soir. Nous étions dans le même arrondissement, le 9^e arrondissement. J'avais été élu en 77, il avait été élu en 83 sur la liste de Michel NOIR. Nous avons quelques joutes communes, quelques façons différentes de concevoir le développement de ce quartier ou de la Ville de Lyon. Mais je crois qu'on peut être adversaire et avoir une estime réciproque.

Et j'avais de l'estime pour Henri CHABERT, parce qu'il portait une vraie vision de la ville. Il la portait à la fois dans le cœur de Lyon, essayant d'avoir une esthétique des différents quartiers qui leur soit propre. Il craignait l'uniformisation de la Ville. Il fit venir à Lyon des architectes comme Renzo PIANO, et c'est lui qui porta le développement de la Cité internationale à ses débuts. Il se trouve qu'Yves BISMUTH est aussi présent pour un autre sujet dans ces tribunes. Et il se souvient sans doute des grands débats que nous avons sur la Cité internationale. Parce qu'il y eut bien des projets avant que le projet final n'aboutisse : une tour, deux tours jumelles, et finalement ce que l'on connaît aujourd'hui.

Henri CHABERT avait ce souci de l'esthétique de la Ville, mais il voulait aussi s'occuper des banlieues. Il travailla beaucoup avec Maurice CHARRIER, qui, lors de son décès, lui rendit un très bel hommage, parce qu'il pensait que l'on était devant un problème qui était un problème d'une extrême gravité, et qu'il fallait renouveler ces banlieues, les transformer en véritables villes, pour pouvoir éviter que, dans l'avenir, on ne connaisse un certain nombre de problèmes.

Dans le cœur de la ville, il porta le développement d'un certain nombre de places, la place de la Bourse, celle des Célestins. Il porta surtout ce beau parc de Gerland.

Pour celles et ceux qui ont connu le parc avant le parc, c'était une zone avec des îlots entrecoupés d'entrepôts et puis c'est devenu grâce à la coopération avec le grand paysagiste Michel CORAJOUR ce que nous connaissons aujourd'hui.

Alors, lorsque nous avons fait les berges du Rhône, nous avons d'une certaine manière prolongé ce qui avait été commencé ici. Donc, aujourd'hui, nommer ce parc Henri Chabert est à mon avis lui rendre hommage pour l'action qu'il a menée dans cette ville.

Je pense que nous devons reconnaître toutes celles et tous ceux qui ont consacré la plus grande partie de leur vie à essayer de faire que notre ville se développe, aille de l'avant, se transforme, s'embellisse et c'est ce qu'Henri CHABERT a fait au travers de ses actions.

Merci à lui.

(Applaudissements.)

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

J'avais eu l'occasion d'intervenir au Conseil municipal de mars 2017 pour rendre hommage à Henri CHABERT à la suite de son décès. À cette occasion et au nom de plusieurs de nos collègues, j'avais exprimé le souhait qu'un lieu de notre ville reçoive le nom d'Henri CHABERT, comme l'avait fait d'ailleurs à la Métropole de Lyon notre collègue Emmanuel HAMELIN.

Vous avez répondu favorablement à cette demande, merci, et ce soir, nous allons donc nous prononcer sur l'attribution du nom d'Henri CHABERT au parc de Gerland, dans le 7^e arrondissement.

Je veux saluer, moi aussi, à cette occasion, la présence dans le public de l'épouse d'Henri, Danielle, de leurs enfants, sa tribu comme il les appelait, Céline et Jean-Quentin, qui sont là, Xavier, Jean-Philippe et Denis-Fabien qui, je le sais, sont avec nous aussi par la pensée.

Henri CHABERT, qui fut député européen, puis député de la deuxième circonscription de Lyon, a marqué surtout le territoire de son empreinte d'Adjoint au Maire de Lyon et de Vice-Président de la Communauté urbaine chargé de l'Urbanisme pendant 12 ans, 12 années au cours desquelles la ville a connu de profondes transformations en matière d'aménagement et d'urbanisme, 12 années au cours desquelles Henri CHABERT a développé une vision globale de l'aménagement de la ville, en conjuguant urbanisme avec nature et humanisme.

Son bilan ici serait très long à tracer, mais nous pouvons nous rappeler qu'il a réalisé ou lancé près de 350 espaces publics à l'échelle de l'agglomération et, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, avec le souci que partout dans l'agglomération les aménagements soient qualitatifs.

Pour rester sur le territoire de la Ville de Lyon, je citerai à mon tour la rénovation de la Presqu'île, où il a également fait entrer l'art dans la cité, la Cité internationale, bien sûr, avec son Musée d'Art contemporain, son Centre des Congrès, ses bureaux, ses logements, la Montée de la Grande-Côte dans le 1^{er} arrondissement, accompagnée d'une opération de rénovation de l'habitat, et enfin le plan Lumière lancé en 1989, qui boosta le métier de concepteur lumière et qui est aujourd'hui une si belle signature de Lyon, y compris à l'international.

J'aurais pu aussi mentionner l'action foncière volontariste et prospective, les murs peints avec la Cité de la Création, le livre blanc sur La Duchère ou encore le lancement de la première Fête des Lumières.

Mais aujourd'hui, et je reste ainsi dans le thème que nous avons largement évoqué cet après-midi, qui est celui autour du plan Climat, j'insisterai sur la place de la nature en ville et la préoccupation qu'Henri CHABERT en avait. À une époque où les sujets environnementaux étaient bien moins évoqués qu'aujourd'hui, il a fait figure dans ses fonctions d'Adjoint à l'Urbanisme de précurseur sur la nécessité d'offrir aux Lyonnais de vrais espaces de nature, si nécessaires à l'équilibre de chacun dans sa vie quotidienne.

Avec celui qui fut son collaborateur, Michel IDÉ, nous avons retrouvé plusieurs de ses écrits sur tous ces sujets. C'est donc avec ses mots à lui que je veux vous livrer sa pensée.

« L'humanité nourrit un vieux rêve, qui est de construire la ville à la campagne. Difficile à satisfaire. En revanche, un bon urbanisme doit permettre d'associer la nature et la ville. Il doit faire en sorte que la nature ait sa place dans la ville. C'est vrai qu'une tendance naturelle pousse les hommes à profiter du moindre espace pour construire et densifier. L'ambition de donner ou de redonner sa place à la nature n'en demeure pas moins, car c'est une profonde aspiration des citoyens d'une ville, une sorte de condition sine qua non pour qu'ils acceptent de continuer à y vivre, tant la notion de qualité de vie est devenue importante. » Nous sommes au milieu des années 90.

C'est fort de cette conviction qu'Henri CHABERT a lancé la création de grands parcs. Il lança donc la réalisation du parc des Hauteurs dans le 5^e arrondissement, ainsi que la création du parc de Gerland qui était incontestablement pour lui une immense satisfaction. Il disait de ces parcs qu'à terme, ils avaient vocation à mettre fin à cette concentration excessive qui étouffe le parc de la Tête d'Or.

Chaque parc avait un thème. Celui du 5^e était tourné vers l'histoire lyonnaise à travers le patrimoine présent dans ce parc. Pour celui de Gerland, il fallut d'abord se battre, se battre pour éviter que les terrains libérés ne soient pas construits. On imagine aisément que les projets immobiliers ne manquaient pas comme alternative. Mais la volonté politique d'Henri CHABERT l'emporta. Il tenait absolument qu'au sud de la ville et de l'agglomération, il en parlait souvent, les Lyonnais et Grands-Lyonnais puissent bénéficier d'un vaste espace dédié à la nature. Il gagna cette bataille, qui fut suivie de celle liée à la mobilisation des budgets nécessaires à la coûteuse dépollution des sols. Vous l'évoquiez sur la situation du parc de Gerland avant qu'il ne soit un parc. Nous étions sur des terrains industriels qui avaient connu de nombreuses activités polluantes.

Sur la base d'un cahier des charges auquel il contribua activement, il confia au grand paysagiste français qu'était Michel CORAJOUR sa réalisation. Il souhaitait que ce parc ait une vocation populaire, un parc à vocation sociale et familiale, avec cette grande prairie pouvant accueillir les familles pour un pique-nique ou des jeux de ballon.

Alors, aujourd'hui, attacher le nom d'Henri CHABERT à celui du parc de Gerland est un bel hommage que nous rendons à son action comme Adjoint à l'Urbanisme. Ce lieu au bord du Rhône correspond parfaitement à l'amoureux des villes et de la nature qu'il était. C'est un symbole fort que de l'attacher à un espace naturel. C'est une belle façon d'inscrire son héritage urbanistique sur le territoire de notre ville.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : J'ai Madame RABATEL.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Pour une explication de vote, Monsieur le Maire.

Je suis humainement désolée d'avoir à faire cette explication de vote, mais, politiquement, notre groupe Lyon Gauche Solidaires de six élus ne peut faire autrement que de voter contre ou de s'abstenir sur cette dénomination, suite aux condamnations judiciaires liées aux fonctions d'Adjoint de Monsieur CHABERT, ce qui n'enlève par ailleurs rien aux qualités reconnues de Monsieur CHABERT en tant qu'Adjoint à l'Urbanisme, proposant, comme on l'a vu, nombre d'aménagements de qualité sur la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Monsieur GRABER.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Cette séance du Conseil et les différents dossiers à venir nous offrent la possibilité de voter plusieurs dénominations dans les 5^e et 7^e arrondissements et cette intervention porte sur cet ensemble.

Vous connaissez l'attachement de Madame la Maire du 7^e arrondissement à féminiser les noms des espaces publics. En France, seulement 2 % des noms de rue portent le nom de femmes, 10 % dans notre ville. C'est encore insuffisant, mais nous savons que Thérèse RABATEL partage cet objectif. Elle soutient sans relâche les arrondissements afin de rendre hommage aux femmes qui ont fait l'histoire.

La métamorphose du 7^e permet de créer de nombreuses nouvelles voies. Ce soir, nous allons honorer ainsi Pauline MATHIEU, la fondatrice des œuvres sociales et caritatives de la Mouche-Gerland, Virginia WOOLF, l'auteure britannique, George SAND, la romancière du XIX^e siècle, Maryam MIRZAKHANI, encore, proposition portée conjointement avec l'École normale supérieure, pour célébrer la mémoire de la mathématicienne iranienne, première femme lauréate de la médaille Fields.

Cette préférence, nécessaire pour donner corps à l'égalité et lutter contre les préjugés n'empêche pas des exceptions. Nous avons adopté à l'unanimité en septembre dernier la dénomination de la place Jean-Pierre Flaconnèche, qui a précédé Myriam PICOT comme Maire du 7^e arrondissement.

Notre ordre du jour propose deux dénominations, le parc de Gerland auquel nous joignons le nom d'Henri CHABERT, et, dans quelques minutes, l'esplanade de l'ancien Palais de Justice, qui rendra hommage au juge François RENAUD.

Personne ne peut nier l'empreinte qu'ont laissée ces deux personnalités dans la mémoire lyonnaise.

Le juge RENAUD fut le premier magistrat assassiné en France depuis l'Occupation. Henri CHABERT, cela a été dit, a notamment mené à bien la création de la Cité internationale, dont il a suivi toutes les étapes entre 1989 et 2001 avant l'extension du Palais des Congrès. Il fut également à l'origine du plan Lumière en 1989.

Mais le choix d'une dénomination ne doit pas faire oublier l'identité d'un quartier ni même la masquer. Avant de voter de l'évolution du nom du parc de Gerland, permettez-moi aussi, comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire, une pensée à l'architecte paysagiste Michel CORAJOU.

Si Henri CHABERT a été à l'initiative de la création du parc, Michel CORAJOU en a imaginé les différentes ambiances, les moindres recoins. Son travail a permis d'en faire un grand parc d'agglomération, mais aussi un parc auquel tous les Gerlandais sont particulièrement attachés.

À l'heure où le stade de Gerland a connu l'arrivée du rugby et un naming nécessaire au développement du LOU, faisant disparaître son nom d'origine, c'est notre rôle à nous, élus municipaux, de préserver l'identité de Gerland.

Le 7^e compte deux grands parcs, Gerland au sud et Blandan au nord, qui donne aussi son nom au quartier proche, comme le fait également le plus connu des parcs lyonnais, celui de la Tête d'Or.

Dans le 5^e, l'esplanade du Palais de Justice est aussi un lieu auquel est attachée Béatrice GAILLIOUT et son équipe, de même qu'ils sont attachés au dialogue avec les habitants.

Si les propositions de dénomination sont normalement une des prérogatives des Mairies d'arrondissement, nous regrettons que le calendrier soumis par l'Hôtel de Ville n'ait pas permis de concerter les habitants à travers les Conseils de Quartier et nos associations sur ces deux projets.

Quoi qu'il en soit, malgré cette réserve sur la méthode, le groupe Progressistes et Républicains votera l'ensemble de ces dénominations.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier 5287 sur l'appellation Henri Chabert du parc de Gerland.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes GAY et RABATEL votent contre)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts, de Mmes GRANJON, FAURIE-GAUTHIER, BESSON, MANOUKIAN, et de MM. REMY, CLAISSE et PHILIP)

2019/5295 - Dénomination d'une voie publique : allée Maryam Mirzakhani à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2019/5296 - Dénominations de deux espaces publics, espace Virginia Woolf et espace Pauline Mathieu et changement de dénomination de la rue George Sand en allée George Sand, ZAC des Girondins à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. LE MAIRE : Nous passons ensuite, Monsieur SÉCHERESSE, aux autres nominations.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur GRABER a fait un grand rassemblement de tous ces dossiers, il faudrait quand même y retrouver les uns et les autres.

Il s'agit d'un dossier concernant des dénominations d'espaces publics sur le 7^e arrondissement.

Le premier de ces espaces, s'agissant de Maryam MIRZAKHANI, Monsieur GRABER l'a dit, concerne une mathématicienne iranienne, qui a eu la médaille Fields. Cela a été la première femme à recevoir la médaille Fields. Elle est malheureusement décédée d'un cancer à l'âge de 40 ans, alors qu'elle était devant une carrière particulièrement prestigieuse.

Toujours dans ce dossier, s'agissant de la ZAC des Girondins, il y a un certain nombre de dénominations, en particulier celle de Pauline MATHIEU. Pauline MATHIEU est née au milieu du XIXe siècle. Elle a consacré son temps et son argent aux familles nécessiteuses du quartier en organisant notamment un dispensaire rue des Chanées devenue aujourd'hui la rue Félix Brun. Ne pouvant poursuivre dans ce local, elle avait déménagé en 1910 rue de Gerland, où deux associations étaient créées pendant la guerre, l'une s'appelant l'Œuvre du dispensaire gratuit de la Mouche et l'autre l'Œuvre d'assistance à domicile du 7^e arrondissement.

La troisième dénomination concerne l'écrivaine anglaise Virginia WOOLF. L'espace est situé à l'angle des rues Félizat et Crepet. Vous le savez, Virginia WOOLF a fondé une maison d'édition avec son mari, c'est par ailleurs une écrivaine particulièrement importante. Aujourd'hui, l'ensemble de ceux qui s'intéressent et qui aiment la littérature connaissent Virginia WOOLF, qui connaît toujours d'ailleurs le succès. La Ville de Lyon est donc particulièrement fière également d'honorer cette écrivaine anglaise.

Enfin, pour mémoire, vous le savez, nous avons voté ici même une allée George Sand. Pour des raisons profondément morphologiques, cette allée George Sand succède à la rue George Sand, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'amour que nous avons pour cette écrivaine importante.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ces dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2019/5294 - Dénomination d'un espace public : esplanade François Renaud à Lyon 5^e

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je veux tout d'abord remercier le Préfet honoraire Pierre RICHARD, également les avocats Richard ZELMATI, Maître BOUCHARLAT, Maître Yves BISMUTH, qui est là, je le remercie, tout comme son collègue juge, Georges FENECH, et le Procureur général VIOU, d'avoir accompagné cette demande de nommer un espace public important François Renaud à Lyon, chose qui avait été oubliée au cours de l'histoire et nous pouvons le regretter.

Nous vous proposons donc ce soir de dénommer l'espace aménagé dans le cadre du projet Rives de Saône, au débouché de la passerelle du Palais de Justice, esplanade François Renaud.

Né le 5 mars 1923 au Tonkin dans le futur Viêt Nam donc, François RENAUD vient faire ses études de droit à Lyon. Durant la Seconde Guerre mondiale, il rejoint la Résistance et s'engage dans l'Armée d'Alsace.

Dans les années 50, il est nommé juge de paix, avant de revenir à Lyon en 1966, où le contexte de la délinquance était particulièrement tendu. En 1968, il est un des fondateurs du Syndicat de la Magistrature.

Incorruptible, dans une cité en proie aux crimes, François RENAUD s'impose franchissant les échelons et étant nommé premier juge d'instruction du Palais de Justice de Lyon en 1972.

Surnommé, vous le savez, le shérif, il se fait craindre de beaucoup et, dans une époque où la frontière entre politique et criminalité est parfois ténue, les dossiers qu'il instruit lui valent de recevoir de nombreuses menaces, à telle enseigne qu'en 1973, lors d'émeutes à la prison Saint-Paul, les mutins scandaient : « RENAUD, on aura ta peau ! ».

Dans les années 1970, François RENAUD s'empare de sa dernière affaire, celle du Gang des Lyonnais, qu'il n'arrivera pas à résoudre avant sa mort. Cette bande, vous le savez probablement, était soupçonnée de plusieurs braquages, dont celui de Strasbourg le 30 juin 1971, un hold-up que la presse appelait alors « le Casse du Siècle ».

Le juge RENAUD a été assassiné dans la nuit du 2 au 3 juillet, de trois balles tirées à bout portant, alors qu'il rentrait à son domicile, montée de l'Observance dans le 9^e arrondissement.

C'était le premier magistrat abattu en France depuis la Seconde Guerre mondiale. Nul ne sera jamais condamné pour ce crime. Et après 17 ans d'enquête, qui ont vu se succéder six juges d'instruction, le magistrat Georges FENECH signait une ordonnance de non-lieu le 17 septembre 1992 et la prescription était prononcée en 2004, Maître BISMUTH, vous étiez l'avocat de la famille RENAUD dans cette affaire.

En huit ans de magistrature à Lyon, le juge RENAUD avait traité plus de 1 500 affaires de droit commun, dont les célèbres braquages du Gang des Lyonnais, le hold-up du gang de Guy REYNAUD, dit le Dingue, l'enlèvement, vous vous en souvenez peut-être d'Yves MARIN-LAFLÈCHE.

Le drame que constitue l'assassinat du juge RENAUD marquera l'histoire de Lyon, l'histoire de la magistrature et celle de notre pays.

L'emplacement choisi pour rendre hommage à ce magistrat tombé dans l'exercice de ses fonctions est donc particulièrement symbolique face au Palais de Justice de Lyon.

Cet homme de poigne, obstiné, a instruit des dossiers au professionnalisme avisé et toujours avec passion. Le Préfet honoraire Pierre RICHARD le résume en quelques mots, décrivant ce personnage d'envergure comme un juge au courage trempé qui affrontait la pègre à une époque hautement dangereuse.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Juge.

(Rires.)

Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Tant que vous n'avez pas dit « Monsieur le Prévenu ».

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5285 - Projet d'expérimentation de la vidéoverbalisation

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire,

Vous le savez, la première phase de l'expérimentation, validée lors du Conseil municipal du 23 septembre dernier, afin de lutter contre les comportements d'incivilité, les comportements également dangereux de conducteurs de voitures et de deux-roues dans l'hypercentre, avait fait que nous avions rendue opérationnelle dès la fin du Conseil municipal la vidéoverbalisation dans le secteur central de la Presqu'île.

J'avais indiqué alors que je rendrais compte de manière précise de ce qu'il en était. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, 580 PV ont été délivrés les vendredis et samedis à partir de 22 ou 23 heures jusqu'à 2 ou 3 heures du matin dans le cadre des dysfonctionnements qui existaient dans la Presqu'île.

Aujourd'hui, le calme est retrouvé grâce à des effectifs de la police municipale que je veux remercier et qui demeurent en place, sachez-le jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, accompagnée très souvent d'agents de sécurité privés, afin que nous puissions, en l'absence de bornes pour l'instant, faire en sorte que les agitations constatées il y a quelques semaines ne se reproduisent pas.

Le projet d'extension de la vidéoverbalisation que nous soumettons aujourd'hui à notre Conseil municipal, utilise, vous le savez, la même technologie. Il s'agit d'exploitation des caméras existantes, de verbalisation à distance par des policiers municipaux basés au PC Radio, qui bénéficient d'un renvoi d'images du Centre de Supervision urbaine. Saisi par l'agent, le procès-verbal électronique est ensuite envoyé à l'ANTAI, au titulaire du certificat d'immatriculation de l'avis de contravention puis se traduisant la plupart du temps par une amende de 135 euros et le retrait de trois points.

Les secteurs concernés pour cette seconde expérimentation sont ceux de Gabriel Péri dans le 7^e arrondissement et de la rue Victor Hugo dans le 2^e arrondissement.

Sur le secteur de Gabriel Péri, dans l'attente de la mise en œuvre des premières préconisations issues de l'étude que nous avons initiée il y a quelque temps, la vidéoverbalisation représente un des premiers leviers immédiats pour déranger certains comportements répréhensibles et contraindre ceux qui nuisent au respect des règles, notamment en matière de circulation, de stationnement en particulier sur les pistes cyclables.

Les difficultés se situant principalement en journée, la vidéoverbalisation sera donc activée exclusivement sur ce créneau.

Dans le 2^e arrondissement, cela concerne la rue Victor Hugo et la place Ampère, s'agissant d'accompagner le réaménagement de cette artère, dont la livraison des travaux est toute proche et qui s'accompagne d'un nouveau plan de circulation et d'une autorisation de livraison des commerçants le matin jusqu'à 11 heures 30.

Pour faire respecter ces nouveaux fonctionnements, la police municipale gagnera en efficacité si son intervention sur le terrain est complétée par ce dispositif de vidéoverbalisation.

Pour ces deux nouveaux secteurs, l'ensemble des informations et autorisations ont été délivrées par la Commission préfectorale, des panneaux d'information au public seront installés dans les zones précitées, pour le test d'une durée d'environ un an.

Monsieur le Maire, je propose par ailleurs d'intégrer en partie l'amendement présenté par Monsieur BÉRAT, mais nous y reviendrons après son intervention.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur GEOURJON.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui d'adopter l'élargissement de l'expérimentation de la vidéoverbalisation sur certaines rues du 2^e, 3^e et 7^e arrondissement. Les élus Les Indépendants voteront bien évidemment cette délibération.

Expérimenté, comme cela a été rappelé par Jean-Yves SÉCHERESSE depuis septembre dernier sur certaines rues de la Presqu'île, le dispositif de vidéoverbalisation a permis de sanctionner plus de 500 contrevenants. Couplée avec le renforcement d'effectifs de police municipale et nationale, ainsi qu'une quasi-interdiction de circuler sur la Presqu'île en soirée, cette mesure a permis de redonner de la tranquillité au centre-ville.

Il faut dire que ce quartier connaissait depuis maintenant plusieurs mois des incivilités, notamment en deuxième partie de soirée, d'une rare violence. Si, aujourd'hui, l'apaisement est revenu en Presqu'île, plusieurs quartiers de Lyon connaissent également une forte dégradation de leur qualité de vie. Tapages, rodéos nocturnes, incivilités et trafics se sont développés, notamment pour ce qui concerne le 7^e arrondissement à la Guillotière et à Gerland.

Ce mal ronge petit à petit la qualité de vie des habitants. Des collectifs d'habitants se sont créés dans le cœur de notre agglomération, mais aussi dans les quartiers de la Guillotière et de Gerland.

Le déploiement de la vidéoverbalisation dans les rues de la Guillotière est une première étape vers une résolution de ce problème d'incivilité. Cependant, cela ne pourra suffire à démanteler les trafics constatés sur la place Mazagran, le square Saint-Michel et la place Gabriel Péri.

Mettre un terme aux incivilités passera nécessairement par un renforcement de la capacité opérationnelle des forces de police municipale et nationale, ainsi que par une forte mobilisation de la justice.

On ne lutte pas contre les incivilités du quotidien et le sentiment d'impunité sans une présence accrue des forces de l'ordre.

Par ailleurs, la création d'une brigade du cadre de vie, dédiée à la lutte contre les incivilités, est en ce sens pertinente. C'est une proposition que les élus du groupe Les Indépendants portent depuis plusieurs années. Cette brigade pourrait notamment assurer le respect de la fermeture des squares, je pense notamment au square Saint-Michel, durant les horaires prévus par l'arrêté municipal, pourrait permettre l'application de l'interdiction définitive de consommer de l'alcool sur la voie publique, notamment aux abords des écoles Gilbert Dru, et de lutter contre les marchés sauvages de la place Gabriel Péri.

Cette brigade pourrait également, au-delà du côté sécuritaire, qui ne traite que les conséquences, faire de la prévention afin de soigner les causes.

Monsieur le Maire, vous l'avez compris, les élus du groupe Les Indépendants ont cette volonté de proposer des solutions concrètes d'apaisement dans des quartiers où le bien vivre ensemble est mis à mal.

Le déploiement et l'élargissement de la vidéoverbalisation sont en ce sens un outil supplémentaire dans la sanction. Cependant, si des solutions répressives sont indispensables, il ne faut pas oublier qu'en complément, des solutions préventives sont également nécessaires et peuvent être efficaces. Toutes les politiques municipales, du social à l'éducation, en passant par la sécurité, doivent concourir au maintien de cette fraternité qui lie les Lyonnais entre eux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BÉRAT.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe Les Républicains et apparentés est effectivement favorable à l'extension de la vidéoverbalisation au secteur Guillotière, dans les 3^e et 7^e arrondissements. Nous sommes favorables à cette extension dans le contexte que nous connaissons de ras-le-bol justifié de la population face aux incivilités répétées et aux situations d'insécurité. Le récent sondage La Voix des Territoires montre que l'insécurité est la première préoccupation des Français et l'actualité nous montre chaque jour que Lyon n'est pas épargnée.

Monsieur SÉCHERESSE, vous avez parlé dans une interview récente de poches de délinquance qui subsisteraient dans certains secteurs. Si on veut reprendre cette métaphore, je pense que la situation lyonnaise ressemble plutôt à une tenue de chasseur avec plein de poches, dont de grosses poches bien pleines, tant la situation est inacceptable dans de nombreux lieux de tous nos arrondissements.

Nous sommes aussi favorables à cette extension, car, dans le secteur Guillotière, la vidéoverbalisation peut effectivement apporter une partie de la solution. Comme vous l'avez dit, il ne s'agit pas de tout résoudre, mais cela peut au moins résoudre une partie des problèmes.

Dans un secteur où de nombreuses règles sont bafouées sur tous les plans, cela peut effectivement être un moyen de mieux réprimer le non-respect du code de la route, notamment ceux qui mettent en danger les piétons et les cyclistes.

Mais c'est aussi un moyen de réprimer les infractions au code de la route, qui sont la cause de nuisances plus larges, comme les stationnements sur la chaussée, supports de regroupements et de nuisances sonores, qui troublent la vie des habitants, particulièrement la nuit. C'est vrai que c'était la situation qui avait motivé notamment la vidéoverbalisation dans la Presqu'île. Je crois que c'est aussi une situation qui existe à Guillotière.

Comme je l'ai déjà dit récemment dans ce Conseil, le secteur Guillotière souffre d'un non-respect généralisé de beaucoup de règles. La priorité est donc de reconquérir l'espace public pour un usage normal.

Je m'inquiète quand je lis que, pour certains, la solution serait la démolition du CLIP. Sans doute que le cadre urbain peut être amélioré, même si beaucoup d'argent a déjà été dépensé dans ce secteur, mais je ne serai pas de ceux qui prétendent restaurer l'ordre dans ce secteur à coup de millions d'euros de construction et d'années de délai. Que l'autorité publique applique d'abord son autorité, je crois que c'est la première nécessité.

Alors, effectivement, si votre rapport va dans le bon sens, il était néanmoins en l'état incomplet, puisqu'il omettait toutes les rues du secteur Mutualité dans le 3^e, qui jouxte la Guillotière et notamment la rue Montebello, qui, en cette fin de mandat, reste sinistrée.

Et pourtant, ce secteur est lui aussi pleinement touché par les comportements que j'évoquais plus haut. Les habitants de Mutualité ont eux aussi droit à une réponse de la Ville à ces problèmes. Par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur SÉCHERESSE, je pense qu'il serait bon aussi de traiter aussi les problèmes en soirée, parce que c'est surtout en soirée que se pose ce problème de stationnements, qui sont la source de nuisances sonores, de bagarres et d'autres débordements.

Je me félicite de votre position d'ouverture qui va prendre en compte au moins une partie de cet amendement.

Franchement, je m'étonne un peu de leur absence dans ce rapport, puisqu'il y a déjà un mois et demi, en Conseil du 3^e arrondissement, j'avais pris les devants en proposant un vœu pour la prise en compte de ces rues. Cette proposition avait été balayée par Catherine PANASSIER, Maire du 3^e, et ce qu'il reste de sa majorité d'arrondissement, au motif que l'on verrait plus tard en fonction de la conclusion des études en cours. Je trouvais que c'était d'ailleurs une façon de critiquer votre propre action, puisque, s'il fallait attendre le résultat des études, on se demande pourquoi vous aviez proposé ce rapport.

L'essentiel est que vous le preniez en compte ce soir ou une partie, c'est ce que vous allez nous dire. Je vous en remercie, parce que je pense que, pour ce secteur du 3^e, c'était quelque chose d'important.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame BAUME.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire

Chers collègues,

Pour les élus écologistes, cette vidéoverbalisation amène plusieurs sujets essentiels pour le cadre de vie des Lyonnais, à savoir trois réflexions autour de l'aménagement et des usages de l'espace public : la question de la présence humaine, police d'État et police nationale à toute heure du jour et de la nuit, et les technologies que l'on mobilise pour la tranquillité publique.

En septembre dernier, lors du lancement de l'expérimentation sur la Presqu'île, nous avons fait part de deux questionnements précis, un questionnement autour de la disponibilité des agents de police municipale sur une grande amplitude horaire, y compris en journée, pour être derrière les caméras, les images en tout cas renvoyées, et émettre des procès-verbaux suffisamment lourds pour entraîner des retraits de points de permis – Monsieur SÉCHERESSE a évoqué l'arrivée des nouveaux agents lors d'un précédent rapport – et la deuxième question, qui est importante quand même, de la prise en compte de la pénibilité de ces nouvelles missions. Sur ce point-là, nous n'avons pas de retour d'information.

Pour les écologistes, c'est important de rappeler que la vidéoverbalisation, comme l'a dit Christophe GEOURJON, est un outil, qui doit nécessairement être articulé à d'autres actions et d'autres outils, à savoir contraindre la voirie, y compris en recalant les feux de signalisation et revoyant la logistique du dernier kilomètre, ce que vous avez semble-t-il indiqué dans votre présentation, pour ralentir les courses de vitesse et les stationnements qui favorisent les regroupements.

Concernant le premier point, vous avez eu de nombreuses occasions pour faire évoluer les espaces publics, donc espérons qu'à l'avenir, ce sera le cas et c'est ce qui a été évoqué lundi au Conseil de Métropole concernant le CLIP.

Concernant la présence humaine, qu'en est-il de vos échanges, s'il y en a eu récents, avec le Préfet suite aux expérimentations en Presqu'île, puisqu'il s'agit bien pour nous toujours de questions de missions de maintien de l'ordre ?

Vous l'avez compris, nous avons toujours des interrogations quant au recours à cet outil, qui peut se révéler très utile, si d'autres décisions sont prises. Sinon, cela restera un effet d'annonce pour répondre aux Lyonnais en colère, qu'ils soient sur la Presqu'île, dans le 3^e ou dans le 7^e.

La colère est aussi affichée, et cela a été évoqué par les usagers de l'espace public, donc en pleine journée, qui subissent des nuisances liées à leur mode actif de déplacement. Je fais écho ici aux piétons, vélos et autres usagers. S'il y a vraiment une volonté politique d'apaiser nos espaces publics dans l'ensemble des quartiers de Lyon et de respecter entre autres le code de la route, alors ne devrions-nous pas engager encore plus vite les réaménagements d'espaces publics nécessaires en intégrant ces nouvelles pratiques et ces nouveaux développements de modes actifs ?

Avec toutes ces questions et ces remarques, qui appellent, de notre point de vue essentiellement une refonte des espaces publics, parce que, pour le reste, cela relève des missions de maintien de l'ordre, les élus du groupe Europe Écologie Les Verts seront cohérents avec leur vote du 23 septembre dernier, et nous nous abstenons.

Je vous remercie par avance des réponses que vous nous apporterez par rapport à la mobilisation humaine.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Quelques mots.

Je vous rappelle qu'il s'agissait d'un rapport sur la vidéoverbalisation dans deux secteurs de la ville, il ne s'agissait pas d'un rapport concernant la place Gabriel Péri et l'ensemble des questions qui peuvent se poser çà ou là.

Je vous rappelle que, la dernière fois, dans le cadre des questions du 7^e arrondissement, j'avais amplement répondu à Madame la Maire concernant cette étude que nous avons commandée à Suretis, qui non seulement partait de questions de sécurité, mais qui abordait, parce que je l'avais demandé aussi, des questions d'urbanisme, des questions relatives aux mobilités, puisque nous proposons par exemple de déplacer une station de tram, qui permettra probablement de faire en sorte de mieux gérer les flux de piétons sur la place en question.

Je vous rappelle aussi que la vidéoverbalisation répond de manière immédiate en termes de sécurité, que, par ailleurs, concernant le quartier asiatique, j'ai proposé que l'on puisse installer trois caméras de vidéo sur les deux principes axes de manière à baliser l'ensemble de ce quartier et, deuxièmement, nous allons moderniser l'éclairage public sur ce quartier.

Il s'agit là d'une série de mesures immédiates. Bien entendu, cela demande d'aller beaucoup plus loin. Ce n'est pas en mettant trois caméras par-ci et en vidéoverbalisant notamment le stationnement que nous allons régler l'ensemble des questions qui sont principalement des questions de délinquance, qui sont liées, comme le dit le rapport Suretis, à l'évolution de la nature même de la délinquance. Je veux insister là-dessus. Il s'agit vraiment de problèmes liés à des phénomènes migratoires. On l'a déjà évoqué maintes et maintes fois. Bien entendu, nous continuerons à avancer sur cette question.

Je pense qu'à la fois Monsieur GEOURJON et Monsieur BÉRAT sont d'accord là-dessus.

En ce qui concerne l'amendement de Monsieur BÉRAT, j'y adhère mais sachez que je ne m'intéresse pas à la question en raison des élections qui vont venir.

Je vais vous expliquer pourquoi je vous propose d'intégrer la rue Aimé Collomb et la rue Montebello dans le dispositif que nous mettons en place.

D'abord, il faut savoir qu'auprès de la Préfecture, nous définissons un espace, un périmètre. Il y a un certain nombre de rues. Nous les listons pour le Conseil municipal, mais il n'y a aucun problème juridique à rajouter des noms de rue.

En ce qui concerne ces deux rues, Montebello et Aimé Collomb, il n'y a aucun problème dans la mesure où nous avons des images. En revanche, dans les trois autres rues que vous pointez, il y en a deux où il n'y a pas de caméras. Peut-être y en aura-t-il demain. Dans ce cas, nous pourrions aller vers un système de vidéoverbalisation. Dans une troisième, elle n'est couverte qu'en partie. Ce qui explique que je vous propose de se concentrer sur Montebello et Aimé Collomb. Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur les autres voies que vous avez pointées et qui ne me posent aucun problème, vous l'imaginez.

En ce qui concerne ce que dit Madame BAUME, je ne comprends pas tout à fait ce dont il s'agit. Il faut savoir que les policiers municipaux sont des hommes – c'est une formule générique – et qu'ils travaillent en ce moment jusqu'à 2 heures ou 3 heures du matin. Moi, j'attends que la Presqu'île soit bornée. C'est le travail de la Métropole. En l'absence de bornage, il est clair que nous travaillons avec une société de sécurité privée qui consiste à enlever la barrière pour faire rentrer par exemple des riverains à 22 heures ou à 3 heures du matin dans le secteur en question. Nous sommes toujours présents. Nous souhaitons continuer même si le quartier est totalement apaisé, parce que, bien entendu, nous connaissons trop bien ces phénomènes de délinquance. Il ne s'agit pas de lever des dispositifs tout d'un coup. Tant que nous pourrions le faire, nous le ferons. En ce moment, le vendredi et le samedi (il ne s'agit que du vendredi et du samedi), dans le créneau horaire que je vous ai indiqué, nos policiers aidés par la sécurité privée sont en place jusqu'à 2 ou 3 heures du matin.

Voilà en ce qui concerne le dispositif que nous avons mis en place depuis quelques semaines dans le secteur de l'hypercentre de Lyon.

J'espère avoir répondu, Madame BAUME, aux questions que vous soulevez.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BÉRAT.

M. BÉRAT Pierre : Je ne veux pas être dans une discussion de marchands de tapis qui n'a pas lieu d'être ici, mais elle aurait pu se faire avant dans le 3^e. Même si la rue Mortier n'est possible qu'en partie, je suggère de la mettre quand même. Avec la rue Montebello, c'est une des rues qui pose le plus de problèmes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Je vous propose que nous votions deux rues et demie, si vous voulez. Je suis totalement raccord avec ce que vous dites, il n'y a aucun problème. Quand nous aurons la possibilité d'avoir des équipements vidéo sur les autres rues, nous les ferons rentrer dans le régime de la vidéoverbalisation. Il n'y a aucun problème là-dessus, Monsieur BÉRAT.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Sur l'amendement déposé par M. le Maire : Adopté)

(Sur le rapport amendé : Adopté)

2019/5286 - Lyon 5^e - Adaptation des crédits et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020 » - programme 00012 pour l'opération n° 65008001 « Restauration du jardin du Rosaire et création d'un chemin piéton entre Rosaire et Saint-Jean »

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. LE MAIRE : Monsieur GIORDANO, vous rapportez un très beau projet.

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire,

Oui, c'est un très beau projet et une illustration parfaite du débat que l'on a eu tout à l'heure et qui intégrait justement la nature en ville, les liaisons vertes et même les liaisons cyclables.

Avec cette délibération, nous allons redessiner, embellir le chemin vers Fourvière, redonner de sa superbe à ce jardin historique de Lyon, mais qui se trouve, et je tiens à le préciser, sur une balme.

Ces deux contraintes nous imposent donc un budget de près de 1 million d'euros pour conforter la balme, et les études réalisées depuis 2016 ont pointé un risque géotechnique important, et pour, bien entendu replanter ce jardin du Rosaire, qui, historiquement, et son nom l'indique, était un lieu des roses.

L'objectif est de recréer une liaison verte, dans le cadre du projet Fourvière, pour relier Saint-Jean à la basilique, et donc livrer, j'en parlais tout à l'heure, un maillon essentiel pour permettre aux touristes et aux habitants de rejoindre le parc des Hauteurs, cher à Henri CHABERT dont on parlait tout à l'heure, mais aussi cher à Céline FAURIE-GAUTHIER, qui intervient souvent sur ce sujet des liaisons vertes. Avec à terme une liaison verte entre ce parc des Hauteurs et les voies vertes de Champvert, soit relier Tassin aux rives de Saône.

Deuxièmement, et je terminerai par là, c'est un grand parcours piéton qui se dessine, mais en parallèle d'un grand parcours vélo. L'aménagement cyclable du quai Fulchiron est terminé, clôturant ainsi le dernier maillon sur la rive droite de la Saône entre Perrache et l'île Barbe. Cet axe structurant se connectera à la montée du Chemin neuf, pour lequel nous avons acté la création d'un axe cyclable, essentiel pour relier la Saône au plateau du 5^e arrondissement. Nous avons travaillé ceci en Mairie du 5^e arrondissement.

C'est donc une nouvelle ville qui se dessine pour les piétons et les cyclistes. En d'autres termes, si nous souhaitons amener davantage encore les Lyonnais, lesquels sont déjà très vertueux, puisque 75 % d'entre eux se déplacent quotidiennement autrement qu'en voiture, mais aussi les Grands-Lyonnais et les touristes à se déplacer de façon vertueuse, pour leur santé et la qualité de l'air, nous devons offrir ce minimum de confort en réalisant ces aménagements en faveur des modes doux.

J'espère vous avoir suffisamment éclairés quant à notre projet sur ce site majeur de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur RUDIGOZ n'est pas là, tant pis pour le Rosaire.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5284 - Aide à l'écორénovation du parc privé collectif de logements des années 1945 à 1990 - Adaptation du montant de l'opération 60059008 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3 - programme 00016

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5289 - Lyon 8^e - Projet de renouvellement urbain Langlet-Santy - Approbation d'une convention entre l'Agence nationale de Rénovation urbaine, la Ville de Lyon et les autres partenaires du projet

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5291 - Programmation au titre de l'exercice 2019 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Annulation de deux subventions de fonctionnement pour l'association Étincelle Culturelle et l'association des Jeunes de Gerland

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5292 - Lyon 7^e - PUP Duvivier Cronstadt - Approbation d'une convention de projet urbain partenarial entre la Société Lyon Duvivier 1, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2019/5293 - Lyon 9^e - ZAC Duchère 1 - Approbation de la convention relative à la participation financière de la Ville de Lyon au déficit de l'opération - Lancement de l'opération 69019001 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-1 - programme 00016

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cinq délibérations qui ont toutes recueilli un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

2019/5290 - Nouvelle proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la commune de Lyon

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5297 - Lyon 8^e - Lancement de l'opération n° 08131001 « Requalification du square Varichon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020 » - programme 00012

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

2019/5212 - Approbation d'un tarif des visites destinées aux enfants et jeunes placés à l'Institut départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) - Musée des Beaux-Arts

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Monsieur le Maire,

Avis favorable de la Commission sur ce dossier qui permet d'accueillir les enfants de l'IDEF et leurs familles dans les meilleures conditions au Musée des Beaux-Arts.

M. LE MAIRE : Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous ne naissons pas tous avec les mêmes cartes dans les mains pour démarrer dans la vie. Certains partent avec une mauvaise donne et c'est à nous de les aider à améliorer leur jeu.

Grand seigneur, vous proposez un tarif moins élevé pour la visite du Musée des Beaux-Arts lors des sorties de groupe de l'Institut départemental de l'Enfance et de la Famille.

Alors, Monsieur le Maire, vous faites une gratuité pour les plus jeunes et c'est tout à votre honneur, mais il me semble que vous auriez pu sortir un joker social et proposer la gratuité pour tous les groupes. Ce geste qui, vous en conviendrez, ne représente pas un effort financier colossal pour notre Ville, aurait permis un autre extra pour ces jeunes qui démarrent leur vie dans des conditions bien particulières et méritent que la collectivité sorte des cartes de sa manche afin d'enrichir le quotidien de ces enfants.

30 euros au lieu de 45 pour chaque visite, c'est un peu léger comme soutien pour ce beau projet et cela montre une nouvelle fois votre conception à courte vue de l'humanisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GRANJON.

Êtes-vous déjà allée à l'IDEF ? Puisque vous en parlez déjà, c'est que vous connaissez bien.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur, moi, j'ai été placée par la justice, j'ai été placée en foyer ISPJJ. J'assume complètement mon histoire.

M. LE MAIRE : Donc vous ne connaissez pas l'IDEF.

Mme GRANJON Isabelle : Je ne connais pas l'IDEF à proprement parler.

M. LE MAIRE : C'est dommage de parler de problèmes que l'on ne connaît pas.

Mme GRANJON Isabelle : Je sais ce que c'est qu'un placement, Monsieur COLLOMB. Je sais ce que c'est de ne pas naître avec les bonnes cartes.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5215 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre National de Lyon, JC Decaux, EG Active et Le Progrès pour la saison 2019-2020 - Rectificatif

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Monsieur le Maire,

Avis favorable de la Commission sur ces conventions de parrainage entre notre Orchestre national de Lyon et trois sociétés, Decaux, EG Active et Le Progrès.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Monsieur TÊTE.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire,

Je n'ai plus l'espérance de vous convaincre, la seule chose dont je suis sûr, c'est que, peut-être vous, vous serez réélu, en tout cas, je vous aurai débarrassé dans quelques mois, donc je vais quand même continuer à jouer mon rôle ici de conseiller municipal.

Je lisais dans la presse, dans *Le Progrès*, que vous aviez ressorti une formule finalement assez classique de concilier l'économie à l'écologie et je pense que cela marque une différence de notre vision du monde de demain et une vision politique.

Certes, sur le plan électoral, vous avez raison, il faut promettre fromage et dessert, mais je crois que, sur le plan réaliste, on devra un jour choisir entre fromage ou dessert. Et c'est le sens de ce dossier.

De quoi parle-t-on ? Évidemment de Decaux, de la publicité et simplement un texte que je voudrais vous lire très brièvement.

« Ce droit de communiquer, d'informer, d'influencer, qu'il s'agisse de décisions politiques ou économiques, pour se limiter à ces deux exemples, s'accompagne malheureusement d'un gaspillage, dans la mesure où, pour convaincre ou intéresser un certain nombre de consommateurs, il est indispensable d'en toucher beaucoup. On peut donc à juste titre parler de gaspillage, de nuisance, d'agressions, tout en estimant que c'est peut-être un mal nécessaire malgré les abus que nous sommes en premier à déplorer en contrepartie d'une liberté d'expression. »

Ce texte n'est pas des écologistes. Il date de 1975. Alors, je crois que personne ici n'avait vraiment commencé la politique... Non, je parle en tant qu'élus. Non, je ne voulais pas vieillir tout le monde dans cette salle !

(Rires.)

Mais il date de 1975 dans un organisme d'État qui s'appelait le CREDOC. Cela veut dire que les problèmes d'aujourd'hui n'ont pas encore changé malgré notre travail constant en matière politique.

Et à cette époque-là, les budgets publicitaires, c'était 0,7 % du produit intérieur brut, aujourd'hui, ils en sont le double.

Demain, et c'est le sens un peu de cette publicité qui nous envahit et qui pousse à la consommation, je ne vais donner que trois exemples.

On sait aujourd'hui, le rapport du GIEC l'a dit, nous consommons trop de viande et il va falloir se poser les questions de l'agriculture, et donc il va falloir se poser les termes de publicité.

Mais je voulais vous donner un deuxième exemple : le textile, 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre par an, une très forte contribution au gaz à effet de serre. Et, en 15 ans, on consomme 60 % de plus de vêtements. Avons-nous moins froid aujourd'hui qu'hier ? Par personne, merci.

L'ADEME vient de sortir un rapport, et c'est ma troisième remarque simplement pour montrer que nos réflexions commencent à être partagées, mais il faut les prendre en compte, qui s'appelle « Mobilisation et évolution des impacts environnementaux des produits et consommation des biens d'équipement ». Je vous invite à lire ce rapport, pour montrer que nous avons une vraie réflexion à mener sur notre mode de consommation de demain, que nous avons une réflexion à mener pour éviter que la publicité envahisse nos villes et on gagnerait beaucoup à supprimer beaucoup d'espaces publicitaires en ville, et que, finalement, pour pouvoir concilier l'économie et l'écologie, cela veut dire parfois faire des choix qui ne soient pas et l'un et l'autre.

M. LE MAIRE : Monsieur TÊTE, je sais que vous êtes un garçon qui sait concilier, peut-être pas l'économie et l'écologie, mais l'écologie et l'économie aussi. Donc, vous aussi, vous êtes un peu comme cela, comme nous, en essayant de mixer les problèmes. Les anges avec les ailes déployées, je n'en vois plus beaucoup, sauf sur les cathédrales.

Sur le point que vous évoquez, si nous n'avions pas eu Decaux à l'époque, nous n'aurions jamais développé Vélo'v et c'est à partir de Vélo'v que nous avons développé le vélo dans l'agglomération. Donc, cela peut servir quelquefois de travailler avec un certain nombre d'industriels.

Sur le reste, vous citez le textile. Il se trouve que nous étions au Japon il y a quelque temps et on allait voir une petite start-up qui va venir s'installer à Saint-Maurice-de-Beynost sur les terrains de Toray. Et leur spécialité, justement, est de prendre les textiles synthétiques et de les retransformer en polymères. Je comprenais assez mal comment cela se faisait, au début. Ils nous avaient invités. Il y avait un certain nombre de bocal nous montrant comment on passait à ce qu'on appelle le PETE pour ensuite retransformer en polymère et pouvoir fabriquer de nouveaux vêtements. C'est cela, effectivement, l'économie circulaire.

Alors, en plus, quand on ne veut même pas faire cela, il se trouve que, dans la ville, j'ai beaucoup aidé à développer la mode vintage, et donc on réutilise comme vous le savez les vêtements anciens pour des usages modernes.

Vous voyez, finalement, on n'est pas si loin que cela, on devrait pouvoir trouver des terrains d'accord.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5197 - Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat et de partenariat

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Ce rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission concerne le financement de la Fête des Lumières, qui a pour spécificité d'être équilibré entre sa part publique et sa part privée.

C'est l'occasion pour moi de revenir sur l'édition qui vient de s'achever et pour vous d'apprécier les quelques photos qui sont projetées.

Le bilan que nous pouvons en tirer demeure plus que positif au regard du contexte qui entourait ces quelques jours. Les mouvements sociaux n'ont pas entamé la curiosité des 1,8 million de visiteurs, autant que l'année dernière, venus découvrir une programmation artistique dont la qualité a fait l'unanimité. 230 000 personnes se sont par exemple relayées au parc de la Tête d'Or pour s'émerveiller devant l'œuvre « Regarde » du Groupe F, ou encore 195 000 personnes place des Terreaux pour « Une petite histoire des lumières » de la compagnie Spectaculaires.

Cette édition restera certainement l'une des plus abouties de l'histoire de la fête, qui continue de se dérouler année après année dans une atmosphère pacifiée, dont la symbolique la plus puissante demeure le projet « Rivière de lumière », qui, le 8 décembre, a permis l'écoulement de 20 000 embarcations lumineuses sur la Saône.

Dans la même veine, le même soir, l'opération des lumignons du cœur au profit de l'association APF Handicap a récolté 61 000 euros de bénéfices grâce à la mobilisation de 400 bénévoles qui ont déposé 15 000 lumignons sur la fresque des bassins de la République.

Mais si cette fête a été réussie, c'est parce qu'elle a été produite collectivement et je vais donc me permettre d'être exhaustif.

Mes remerciements iront donc en premier lieu aux artistes, techniciens, élus et à toutes nos équipes engagées dans le processus d'organisation de cet événement, qu'il s'agisse de la Direction des Événements, de la Communication, de l'Éclairage urbain, qui, à travers un travail admirable au quotidien garantit la majesté de notre ville à travers un plan Lumière singulier et très envié, de la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat, de la Direction Logistique et Festivités, celle de l'Urbanisme, de l'Aménagement urbain, la Direction des Espaces verts, le service Protocole, les agents d'entretien, la Direction des Relations internationales, celle des Sports, ou encore la Direction générale des Services.

Je tiens également à saluer l'excellente coordination pilotée par Jean-Yves SÉCHERESSE qui s'est tenue avec la Préfecture, ses services et les quelque 1 500 personnes qui ont été mobilisées pour assurer la sécurité de l'événement, qu'il s'agisse de la Direction de la Sécurité et de la Prévention, de la DDSP, des policiers municipaux, des forces mobiles, des policiers nationaux, des gendarmes, des agents de sécurité privée, des agents de surveillance de la voie publique, des militaires de l'opération Sentinelle ou encore du SAMU.

Je voudrais remercier le SYTRAL, car, si la Fête des Lumières n'a pas été impactée en termes de fréquentation, nous le devons aussi au fait que 6,6 millions de voyageurs ont pu emprunter le réseau TCL. Je tiens également à saluer le travail exemplaire de Keolis et celui de Lyon Parc Auto.

Merci également aux agents du service de la Voirie et de la Propreté de la Métropole, qui ont permis à nos rues chaque matin d'être rafraîchies après toutes ces festivités.

Enfin, remerciements appuyés au club des partenaires, qui regroupait cette année 80 partenaires, dont 7 nouveaux venus. Sans leurs engagements, notre fête ne pourrait pas être celle que nous connaissons aujourd'hui.

Pour en terminer, en lien avec les enjeux environnementaux auxquels nous avons à répondre, j'aimerais en profiter pour souligner que, malgré une augmentation de 85 % du nombre de points lumineux liés au développement du plan Lumière depuis 1989, mais également des nouveaux territoires urbains qui ont fleuri sur notre sol (je pense à la Confluence, Gerland, rives de Saône ou encore les berges du Rhône), la consommation d'énergie électrique a diminué de plus de 25 % en 30 ans et surtout de plus de 35 % depuis 2001.

Cette économie d'énergie demeure durant la Fête des Lumières malgré les idées reçues. Les artistes privilégient effectivement les matériaux recyclés ou à faible consommation, mais nous le remarquons également au niveau des chiffres. Pendant la fête, par exemple, les deux projets de la colline de Fourvière, « Cueilleurs de nuages », et de la cathédrale Saint-Jean, produits par Theoriz, ont été équivalents à une consommation de 1 765 kilowattheures. Pendant ce temps-là, les mises en lumière habituelles du Palais de Justice, de la cathédrale et de la basilique étaient éteintes et nous économisons ainsi 4 503 kilowattheures. Au global, par rapport à une consommation habituelle, cela équivaut à une économie d'environ 60 % et je souhaitais le souligner.

Nous pouvons donc nous féliciter du succès d'un événement, qui, tout en respectant notre belle cité, la magnifie aux yeux du monde entier et je sais que les perspectives futures demeurent encore très prometteuses.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai une prise de parole de Madame ROUX DE BÉZIEUX.

Mme ROUX DE BÉZIEUX Élodie : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La Fête des Lumières 2019 vient de s'achever et on peut dire que, du point de vue artistique, ce fut une grande réussite.

Je voudrais d'abord rendre hommage au formidable travail de Jean-François ZURAWIK, dont c'était la dernière édition. Il était arrivé dans un contexte difficile avec une Fête des Lumières qui avait vécu abstraite, incompréhensible et en totale perte de vitesse. Il a su lui redonner, avec ses différentes équipes, ses lettres de noblesse.

J'espère que son successeur saura conduire aussi bien les futures éditions.

Malheureusement, cette fête a pâti d'un climat national compliqué, qui a engendré des pertes au niveau économique. Les hôtels ont par exemple connu entre 10 et 30 % d'annulations de dernière minute, les restaurants de centre-ville étaient loin d'afficher complet.

Mais, derrière cette perte économique très dommageable pour la Ville, je veux garder un point positif, c'est que les Lyonnais ont pu se réapproprier leur fête. Depuis de nombreuses années, nous attirions votre attention, Monsieur le Maire, sur la nécessité de redonner un sens à la fête du 8 décembre. C'est chose faite grâce aux Lumignons du Cœur qui perdurent depuis des années. Et, cette année, à travers l'installation « Rivière de lumière », les Lyonnais ont pu faire voyager la lumière le soir du 8 décembre.

Pour que cette réappropriation soit complète, il faudrait réfléchir à redonner une vraie place aux arrondissements le 8 décembre. Il me semblerait important que le prochain Maire de Lyon prenne l'initiative de réunir les Maires d'arrondissement pour lancer une vraie réflexion sur la place à leur donner, tout en tenant compte des impératifs de sécurité.

Pour finir, je citerai ce proverbe japonais : « *La bougie ne perd rien de sa lumière en la communiquant à une autre bougie.* »

M. LE MAIRE : Notre problématique n'a jamais été d'écarter les arrondissements. Je dirais même qu'aujourd'hui, si l'on pouvait élargir un peu le périmètre de la fête, cela éviterait d'avoir ce qui s'est passé au parc de la Tête d'Or, à savoir des files d'attente d'une heure et demie.

Le problème est que nous ne disposons pas des forces pour pouvoir étendre à tous les arrondissements.

Si un certain nombre d'arrondissements veulent participer à des opérations comme celle des lumignons que nous avons faite sur la Saône, en amont, il y a énormément de gens qui ont participé à cela. De la même manière, lorsque nous avons éclairé les berges pour aller au parc de la Tête d'Or, il y a beaucoup de gens, en particulier des associations de handicapés, qui ont participé à l'élaboration de tout cela. Que les arrondissements nous le disent, nous, nous sommes prêts à travailler avec eux.

Toujours l'hyperproximité.

Donc, nous avons Monsieur TÊTE.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire,

Rien n'est plus difficile que d'essayer de faire réfléchir sur quelque chose qui est esthétique et qui, a priori, fait plutôt plaisir. Mais c'est un peu le rôle des écologistes d'être souvent un poil à gratter, et généralement de gratter là où on n'a pas envie d'être dérangé.

Donc, sur la Fête des Lumières, on a effectivement deux observations à formuler.

La première observation, c'est qu'en début de ce mandat, nous avons suggéré que l'on réfléchisse à l'image que l'on donne par les mécénats que l'on accepte. Alors, évidemment, le mécénat, il y en a partout. Il y en a sur les Célestins, il y en a sur d'autres opérations culturelles. Il y a le Casino qui fait du mécénat. En début de mandat, vous aviez dit en substance que l'on pourrait y réfléchir. Dans les faits, à l'arrivée du mandat, nous n'avons pas réfléchi et nous avons quand même beaucoup de symboles de ce qu'écologiquement nous n'aimons, comme EDF, l'aéroport de Lyon, Clear Channel France, pour évidemment qu'il n'y ait pas de jaloux avec Decaux.

La deuxième réflexion que nous avons, c'est aussi à un moment, nonobstant le caractère esthétique, est-ce qu'il ne faut pas ne pas aller trop loin ? En 2002, c'était les 150 ans de la Fête des Lumières à Lyon. Il a été décidé de doubler le budget de l'année précédente, et nous avons un budget à l'époque 1 million d'euros plus 450 000 de partenariat et il y avait 3 millions de visiteurs annoncés. Aujourd'hui, nous sommes à 3,6 millions de dépenses, à peu près le même nombre de visiteurs, peut-être un peu moins cette année. Cela veut dire que nous avons multiplié par sept le budget par rapport à 2001 lorsqu'on est arrivés. Même si c'est esthétique, il y a un moment, il faut savoir mettre un temps de pause et se poser les questions, de ne pas être dans la fuite en avant par rapport à nos capacités budgétaires.

Le troisième et dernier élément, vous l'avez un peu abordé, on estime que, malheureusement, la Fête des Lumières voit la baisse de l'implication des habitants et des quartiers et un souci de plus étaler. Alors, vous avez répondu par avance sur le point de savoir pourquoi cette Fête des Lumières est plus concentrée, mais nous aimerions que les citoyens puissent la réinvestir, pour que cela garde un peu plus le côté fête et un peu moins le côté spectacle.

M. LE MAIRE : Eh bien, moi, j'aime bien le spectacle.

Quand je vois des gamins émerveillés devant des œuvres, franchement, je suis content de faire ce que nous faisons, parce que, cela, c'est la poésie et cela parle à tout le monde. Et il ne faut pas avoir bac + 20 pour, tout d'un coup, être saisi par l'émotion.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention de Mme GRANJON et de M. REMY)

2019/5195 - Approbation d'un avenant au contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique), l'Institut national des Recherches archéologiques (INRAP) et la société SAS Parc Blandan pour la réalisation de la fouille du château de la Motte et de ses abords, à Lyon 7^e

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5196 - Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association GRAME et CULTURE NEXT pour l'organisation de trois concerts dans le cadre de la saison 2019-2020 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et d'un contrat de coréalisation et d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon et l'association Arty Farty pour l'organisation du concert du 28 mai 2019 à l'Auditorium dans le cadre du Festival Les Nuits Sonores

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5198 - Approbation d'une convention de partenariat pédagogique entre l'École normale supérieure et la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts pour l'organisation de visites au musée, à destination des élèves de la classe Passerelle Lettres de l'ENS

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5200 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon-Théâtre des Célestins et RH Débats La Tribune dans le cadre de la saison 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5201 - Demande de subventions des musées auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les expositions et activités 2020 – Rectificatif

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5202 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le Centre national de la Recherche scientifique (CNRS), unité Mondes iranien et indien, pour un travail collaboratif de l'étude exhaustive de la collection islamique du Musée des Beaux-Arts de Lyon en vue de sa publication sous la forme d'un catalogue

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5203 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse avec l'Institut Lumière dans le cadre de la master class de Francis Ford Coppola, le vendredi 18 octobre 2019, au Théâtre des Célestins

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5204 - Approbation d'une convention entre L'École supérieure d'Arts appliqués (ESAA) La Martinière-Diderot et la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts pour l'organisation de la Nuit des Musées le 16 mai 2020

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5205 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Célestins, Théâtre de Lyon et Le Grand Café des Négociants, dans le cadre de la saison 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5206 - Approbation d'une convention d'objectifs entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et le CDN Théâtre Nouvelle Génération – TNG (SCOP SARL) - 2019-2020-2021

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5208 - Approbation d'une convention quinquennale de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et la Bibliothèque nationale de France dite convention de pôle associé documentaire 2020-2024

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5209 - Approbation d'un groupement entre la Ville de Lyon-Service archéologique et l'Institut national de Recherches en Archéologie préventive (INRAP) pour la réalisation du chantier de fouilles archéologiques à Lyon 69005, sis 73-75-77 avenue du Point du Jour

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5210 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces à titre gracieux entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'association Club Fous des Vieilles Anglaises

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5211 - Approbation d'un avenant à la convention-cadre d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'association de gestion de la Villa Gillet

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2019/5214 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Figaro dans le cadre de l'exposition « Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer... », du 30 novembre 2019 au 8 mars 2020 - Rectificatif

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ces 15 dossiers.

Puisque nous parlons d'émotion, j'attire simplement votre attention sur l'exposition « Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer... » au Musée des Beaux-Arts, qui est pleinement dans ce type d'émotions et de sentiments.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

2019/5213 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint Gervais, pour l'organisation de la 4^e édition de « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc », du 25 décembre au 31 décembre 2019

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

2019/5199 - Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier - Adhésion des communes de Chagnon, Saint-Joseph et Saint-Martin-la-Plaine

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

2019/5207 - Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention concernant le versement d'une subvention d'investissement de 50 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la restauration des façades de la chapelle de l'Hôtel-Dieu

(Adopté.)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire. Je ne reviens pas sur l'Aqueduc romain du Gier.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

2019/5216 - Approbation des tarifs pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire, période septembre 2018 à décembre 2019

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La délibération suivante concerne la tarification des usages des gymnases municipaux par les lycées, établissements scolaires relevant d'une compétence de la Région.

Les lycées ne pouvant assumer seuls sur le plan des infrastructures la totalité des heures de l'enseignement obligatoire de l'EPS, la Ville de Lyon accueille contre redevance (redevance assez modeste, du reste) ces établissements.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je vais donner la parole à Madame GRANJON, mais avant, je veux m'excuser auprès d'elle pour ce que j'ai dit tout à l'heure.

Mme GRANJON Isabelle : Ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Ville de Lyon loue ses équipements sportifs municipaux aux collèges et aux lycées de 8 heures à 18 heures. Ils sont donc inaccessibles pour les Lyonnais durant ces créneaux en raison du plan Vigipirate, et c'est bien logique.

Nos équipements, y compris pistes de course, ne sont donc plus accessibles au public et ce, malgré le fait que beaucoup de nos sites ont un écriteau qui indique comme horaires d'ouverture 8 heures à 22 heures, ce qui laisse imaginer l'usage possible des extérieurs. Il l'était pourtant en début de mandat. En début de mandat, on pouvait accéder aux pistes d'athlétisme quand elles n'étaient pas utilisées par les élèves, etc., cela ne l'est plus, et c'est ce que je dis, c'est bien normal. Il faudrait donc regarder sur chaque équipement ce qu'il en est et peut-être revoir ces écriteaux ou simplement mettre une note « En raison du plan Vigipirate », parce que j'ai beaucoup de retours en ce sens sur le complexe Génét-Duplat.

J'en profite aussi pour dire qu'à Génét, il fait froid, que, presque tous les jours, de jeunes gymnastes viennent pratiquer du sport en justaucorps et pieds nus. Serait-il possible d'ajuster la température dans les gymnases en fonction de l'usage ? Par exemple, à l'espace Vaucanson, on est obligés d'ouvrir les fenêtres tellement il fait chaud en hiver, alors qu'on se gèle littéralement sur Génét. Peut-être y aurait-il un moyen de trouver une solution pour remédier à cette problématique. Et vous remarquerez que ce n'est pas super compatible comme fonctionnement avec les nécessités économiques et d'énergie que nous connaissons actuellement.

M. LE MAIRE : Je vais regarder cela.

Mme GRANJON Isabelle : Cela dit, je voudrais aussi attirer votre attention concernant le service minimum. Je ne donnerai pas mon avis sur ce dispositif, je pense que vous vous en doutez.

Toutefois, après la manifestation de mardi dernier, je suis allée au gymnase pour entraîner mon groupe de jeunes gymnastes. Le nouveau gardien logé a fait ce qu'il a pu pour remettre le gymnase en l'état, mais, sur le temps imparti, il n'a pas le don d'ubiquité et il n'a pas réussi à tout faire.

Nous sommes arrivés, l'espace sportif en lui-même était propre mais les vestiaires et les sanitaires étaient encore très sales. Évidemment, le fort taux d'occupation, et même très au-dessus de ce qui est normalement permis, ainsi que le jeune âge des usagers, font que l'espace sportif était très sale : des gourdes de compote abandonnées, de l'eau renversée dans laquelle les enfants avaient marché, des emballages de goûter. Je vous laisse imaginer l'état de notre glacial gymnase. Le gardien a dû se démener et, avec beaucoup d'intelligence, il a été prompt à remettre en état de fonctionnement les lieux en tenant compte de nos besoins les plus importants, le gymnase évidemment et le vestiaire des filles. Toutefois, il n'a pas eu le temps de nettoyer les sanitaires et les vestiaires des garçons, qui ont dû composer avec cette situation quelque peu inconfortable.

Alors, utiliser les espaces sportifs comme garderie, ce n'est pas le top, mais, si vous le faites, il faut donner aux gardiens les moyens de recevoir les clubs sportifs après, lors de leurs créneaux ordinaires, et, surtout, vérifier le taux d'encadrement sur le temps de garderie. Je pense que si le taux d'encadrement avait été le bon, il n'y aurait pas eu autant de travail.

Ce que vous appelez le service minimum mis en place, dont la capacité est limitée, et vous le dites dans votre mail du 5 décembre « pour des raisons de sécurité », pose un véritable souci.

Le gymnase Génét qui couvre les 1^{er} et 4^e arrondissements peut recevoir 48 enfants, la Maison du Judo dans le 3^e, 48 enfants, le gymnase Jeunet dans le 5^e, 48 enfants, le gymnase Viricel dans le 6^e, 48 enfants, le gymnase Georges Clemenceau dans le 7^e, 72 enfants, le gymnase Kennedy dans le 8^e, 72 enfants, le gymnase Jean Zay dans le 9^e, 72 enfants. Vous remarquerez que nous n'avons pas les données pour les enfants du 2^e arrondissement, mais dans la liste qui nous est remise après, on voit que le gymnase Condé apparaît. Je suppose qu'ils sont là-bas.

Or, le jeudi 5, et selon les données de la Ville de Lyon, à la Maison du Judo, il y avait 101 enfants le matin et 98 l'après-midi pour 48 places mises à disposition. Cela pose un véritable problème, puisque le nombre de places était limité pour des raisons de sécurité, je le rappelle.

Alors, je vous le demande : est-ce bien sérieux ?

Mardi 17 décembre, ils étaient 84 le matin et 81 l'après-midi à Génét, le double du nombre toléré. Et, attention, la cerise sur le gâteau, ils étaient 119 à la Maison du Judo, toujours pour 48 places, et 94 à Clemenceau.

C'est un peu excessif. Le service minimum ne doit pas se faire au détriment de la sécurité, et donc, lorsque l'on n'est pas capable de l'assurer en intégralité, on fait comme à Paris, le 5 décembre, et on ne l'organise pas.

Merci beaucoup pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5222 - Travaux diverses piscines 2019-2020 - Poursuite de l'opération 60046574 - Affectation complémentaire de l'AP 2015-1, Programme 20 004

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne la poursuite et la réévaluation de l'opération relative aux travaux à effectuer dans certains de nos établissements nautiques. Ceci concerne notamment le complexe sportif Antoine Charial et la piscine Mermoz.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai une demande d'intervention de Madame CHEVALLIER.

Mme CHEVALLIER Françoise : Comme c'est écrit dans l'ordre du jour, ce n'est pas une explication de vote, c'est une question qui concerne la piscine de Gerland. Nous aimerions connaître le calendrier d'ouverture de cette piscine et les conditions d'accès en termes de tarifs.

M. LE MAIRE : Ensuite, Monsieur GRABER.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Cette délibération porte sur l'augmentation du montant des travaux d'entretien des piscines municipales afin d'intégrer de nouvelles interventions sur les complexes sportifs Antoine Charial et Mermoz.

Elle est tout d'abord l'occasion pour notre groupe de remercier l'Adjoint au Sport ainsi que les agents de la Direction des Sports et de la DGTB pour l'entretien constant de nos piscines, qui permet, malgré leur vieillissement, d'accueillir du public dans les meilleures conditions possible.

Je remercie aussi l'ensemble des agents qui assurent leur fonctionnement quotidien, parfois dans des conditions difficiles, notamment en période estivale.

Cette délibération est aussi l'occasion pour notre groupe de se réjouir du dépôt du permis de construire pour la rénovation complète de la piscine de Gerland par le LOU Rugby.

Cet équipement, intégré au périmètre du bail emphytéotique confié au LOU Rugby va ainsi connaître, à l'issue de la prochaine saison, une importante évolution tant dans son concept que dans son fonctionnement, puisque le nouveau centre nautique sera ouvert à l'année et pourra ainsi accueillir notamment des scolaires.

Si certains s'interrogent aujourd'hui sur la sauvegarde du patrimoine Tony Garnier en général et en particulier autour du stade de Gerland, je veux redire ici d'une part l'attention portée par notre Ville à l'œuvre de ce remarquable architecte, à travers notamment une saison culturelle qui lui est consacrée sous l'égide de mon collègue en charge du patrimoine.

D'autre part, il faut le souligner, la vigilance de l'ABF et la réflexion conduite sous son égide, afin de disposer d'un schéma directeur des constructions et reconstructions autour du stade, afin de disposer d'une vision d'ensemble des projets le long de l'avenue Jean Jaurès. Ce travail met en cohérence les aménagements de bâtiments aux fonctions différentes, mais dans le respect des principes édictés par Tony Garnier dès 1913, notamment en termes d'emprise au sol ou de hauteur.

Monsieur le Maire, puisqu'il me reste un petit peu plus d'une minute et puisque Monsieur GEOURJON, pourtant spécialiste des équipements sportifs, ne s'exprime pas sur ce sujet, permettez-moi au nom de notre groupe d'attirer votre attention sur la nécessité de nouveaux équipements sportifs dans notre Ville et sur un sujet bien spécifique.

On ne peut en effet que s'inquiéter, notamment dans le 7^e arrondissement, qu'au-delà de l'accroissement de la population, déjà important, les établissements d'enseignement supérieur et les nouveaux lycées n'intègrent pas de salles d'évolution sportive. J'en veux pour preuve le projet du futur nouveau lycée de Gerland, dont les travaux viennent de démarrer, qui n'intègre qu'une salle polyvalente de 90 mètres carrés pour 700 élèves à terme.

De fait, ces besoins se reportent sur les gymnases de notre collectivité, qui n'arrive déjà pas à répondre aux besoins des clubs de nos quartiers. La pratique sportive est pourtant indispensable au bien-être en ville et nos clubs répondent à des besoins croissants de dépassement de soi et de pratiques collectives.

Au-delà de nos capacités d'investissement, dont nous avons parlé tout à l'heure lors du Débat d'Orientations budgétaires, il nous faut explorer d'autres modèles de portage. L'exemple du LOU Rugby pour Gerland, aussi bien pour le stade que la piscine, en est un, en restant bien évidemment vigilant à la qualité et au tarif des services proposés.

D'autres modèles existent notamment en matière de mutualisation de programmes, de mutualisation d'aménagements et d'évolutivité des bâtiments.

Il y a aujourd'hui urgence, car l'attractivité de notre Ville pourrait pâtir de cette surfréquentation de nos équipements sportifs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je veux évidemment me féliciter de ce que la piscine de Gerland puisse se réaliser. Ce n'était pas exactement comme cela que le concevait un certain nombre de rapporteurs de la Chambre régionale des Comptes, mais je vois que, finalement, les choses se réalisent.

Quant à l'architecture, elle sera faite par Albert CONSTANTIN, qui a fait l'Hôtel-Dieu, ce qui, à mon avis, est un gage de réussite par rapport à ce que l'on peut envisager. Ce sera une très belle piscine, qui sera ouverte à tous les habitants du 7^e arrondissement.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5223 - Convention entre la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône relative à la promotion de la santé scolaire

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame BAUGUIL.

Mme BAUGUIL Véronique : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération ayant trait à la signature d'une convention qui acte la contribution financière versée par l'État au titre de la participation à la mission de promotion de la santé scolaire pour l'année 2019, vous me permettez d'évoquer le fonctionnement du service municipal de santé scolaire.

Le rôle du service de santé scolaire dans les écoles lyonnaises est primordial pour le bon développement de l'enfant, sa réussite et sa santé. Cependant, sur le terrain, on observe un redéploiement des équipes en fonction de la typologie des écoles qui commence à montrer ses limites.

Alors que les temps et les modalités d'intervention des 80 professionnels médicosociaux scolaires étaient modulés selon l'effectif et la typologie médicosociale de 1 à 3 (1 étant la grande difficulté et 3 la légère difficulté), la Ville de Lyon a choisi de mettre au centre de la cotation de classification typologique le quotient familial municipal.

Ce nouveau montage permet année après année, alors que les effectifs des équipes médicosociales n'ont pas évolué depuis 2009, d'habiller les écoles de typologie 1 avec les effectifs des écoles de typologie 3. Le problème est que, dans le même temps, le nombre d'élèves n'a cessé de croître. On peut légitimement craindre que le suivi précédemment assuré dans ces écoles perde en qualité.

C'est de cette manière que, dès la rentrée 2015, des évolutions ont été apportées aux modalités d'intervention des assistantes sociales scolaires sur les écoles en typologie 3. Elles ne sont plus systématiquement présentes au sein de ces écoles. Elles y assurent à la demande des interventions ciblées. À l'époque, nous vous avons alerté sur le risque de dégradation du service rendu. À la rentrée 2018, fin des permanences hebdomadaires ou bihebdomadaires d'une infirmière ou d'un médecin dans les écoles en typologie 3, et cela même en présence d'une classe ULIS dans le groupe scolaire.

Encore une fois, l'année dernière, nous vous avons alerté sur le risque de rupture d'égalité entre les petits Lyonnais. Aujourd'hui, à Lyon, nous constatons déjà que vos équipes, même averties longtemps à l'avance, ne peuvent pas assurer le service minimum que vous leur demandez en étant présentes à la totalité des réunions de synthèse.

Elles ne le sont pas davantage lorsqu'une information préoccupante doit être transmise. Combien de temps les directeurs continueront-ils à remplir la fiche de sollicitation s'ils reçoivent une réponse négative à chaque fois ?

La convention qui nous est soumise prévoit qu'un bilan annuel doit être dressé. Un an après l'application de ces nouveaux critères de répartition, ce bilan a-t-il été fait ? Y a-t-il eu des sollicitations accrues des services ? L'accessibilité a-t-elle été en pratique améliorée ? Dans le cas contraire, ce qui semble malheureusement être la réalité, quelles solutions envisagez-vous pour que chaque écolier puisse avoir une garantie minimum d'accès au service de santé scolaire ?

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous apporter des réponses claires.

M. LE MAIRE : Il se trouve qu'en début de semaine, je remettais les médailles aux agents de la Ville et qu'il y en avait beaucoup au personnel du service de santé scolaire. Les uns et les autres, les unes et les autres m'ont remercié de ce que faisait la Ville, en déplorant qu'il n'y ait pas plus de villes en France qui agisse comme la Ville de Lyon.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5224 - Opérations n° 60020589 « Ouvertures de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 », n° 60 020 591 « Mise aux normes sanitaires et hygiène 2015-202 », n° 60020592 « Sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020 », n° 60 020 590 « Rénovation des cours d'école 2015-2020 », n° 60 020 595 « Réhabilitation, mobilier et transformation en self-service petits travaux 2015-2020 » - Adaptation du montant de ces opérations et affectation complémentaire d'une partie des autorisations de programmes 2015-2 et 2015-3, programme 00006, autorisation de programme 2015-1, programme 20 006

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

S'il y a un type de bâtiments sur lequel il aurait fallu mettre le paquet, comme on dit, durant ce mandat, c'est bien celui-ci, celui des écoles.

Le manque d'anticipation durant le mandat précédent, la vétusté de nombre de nos écoles, avec des problématiques souvent identiques, comme des cours de récréation qui sont dans un état catastrophique, des passoires thermiques, des toilettes plus que limite en matière d'hygiène, des enfants qui se retiennent parfois une bonne partie de la journée et j'en passe.

Mon intervention sera très courte. Vous engagez de très gros frais sur l'école Michel Servet, alors peut-on supposer qu'une véritable action va enfin être menée concernant la pollution dans cette école, voire porter un regard également sur l'école du quai Serin ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame NACHURY.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire,

Là, nous sommes dans l'hyperproximité, celle des petits Lyonnais de 3 à 11 ans et de leur communauté éducative.

Cette délibération propose d'adapter les montants d'opérations inscrites au Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Cinq thématiques sont concernées sur le patrimoine scolaire existant de la Ville, puisque les constructions d'écoles neuves font l'objet d'opérations individuelles. Je ne citerai pas les thématiques et les montants, mais nous pouvons avoir plusieurs lectures de cette injection de moyens budgétaires supplémentaires.

Première lecture, celle de la découverte : chic, voilà ouverte la possibilité de répondre à des besoins de travaux et d'équipements, à des demandes restées sans réponse depuis longtemps !

Deuxième lecture, celle de la technique : bien, mais comment seront choisies les écoles bénéficiaires, selon quelles priorités ? L'urgence, l'ancienneté de la demande, la répartition élémentaire/maternelle, l'équilibre entre arrondissements ? Des écoles sont citées, par exemple Péguy, Pagnol, les Anémones pour la rénovation des cours d'école. Est-ce une liste exhaustive ? La décision est-elle déjà prise pour ces écoles ? L'arbitrage se fera-t-il avec les adjoints d'arrondissement chargés des affaires scolaires ?

Troisième lecture, plus critique : l'état de certains sanitaires, cours d'école, système de sécurisation des accès impose des travaux urgents. Ces travaux sont demandés par les écoles et/ou les élus concernés depuis très longtemps, souvent trop longtemps. Je prends quelques exemples venus du territoire que je connais plus particulièrement, c'est-à-dire le 6^e arrondissement. J'illustre de quelques photos, mais j'en ai d'autres à disposition. On pourrait sûrement réaliser les mêmes photos dans d'autres arrondissements, sauf à constater qu'il y a une volonté de maltraiter le 6^e.

S'agissant d'hygiène et de sécurité, on comprend mal que les dysfonctionnements ne soient pas réglés dès qu'ils sont constatés et connus. Je rappelle les observations de la Chambre régionale des Comptes, notamment en ce qui concerne la sécurité. Parce que l'on sait bien que la maintenance programmée ou réactive est la meilleure solution. Il est rare que le temps apporte remède aux fuites, aux plafonds chutant, aux sols défoncés.

Quatrième lecture, plus politique : cette annonce du 19 décembre est-elle liée à la fin de mandat et à la nécessité de présenter une municipalité réactive et performante dans une de ses compétences légales et importante aux yeux de bien des habitants électeurs ? Je fais confiance au sens critique des Lyonnais concernés.

Je m'étonne aussi de certaines annonces faites par Monsieur l'Adjoint aux Affaires scolaires et qui concernent les années à venir.

Des parents d'élèves élus sont reçus pour leur annoncer que dix écoles lyonnaises seront rénovées chaque année dans le mandat prochain et pour leur promettre bien sûr que leur école sera prioritaire. Reste à savoir pour quel candidat ces promesses sont faites et pourquoi l'on admet tardivement les nécessaires investissements de remise à niveau de certains bâtiments. Que penser aussi de la réponse faite à un directeur d'école demandant l'achèvement d'une lourde opération de rénovation, qui laissait de côté tout un étage dans son état ancien ? Bien sûr, sa demande sera traitée dans le prochain mandat, alors que l'on n'avait pas cru nécessaire de conduire un projet complet, qui aurait assuré cohérence et économies.

Je renvoie donc toutes ces questions à la campagne électorale.

M. LE MAIRE : Je pense que l'Adjoint va vous faire une réponse progressiste et républicaine.

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : D'abord, j'espère que nous réaliserons des travaux dans plus de dix écoles, comme nous avons réussi à le faire sur la totalité de ce mandat.

Dès lors, on ne peut pas dénoncer le fait qu'il n'y ait pas assez d'enveloppe budgétaire pour faire des travaux de maintenance alors qu'on vote ici une délibération pour les augmenter et ainsi financer par exemple de la rénovation de peinture, des réparations de sanitaire ou d'électricité etc.

Je vous rappelle aussi qu'à mi-mandat, le Maire de Lyon a augmenté de 25 millions d'euros la programmation pluriannuelle d'investissement pour les affaires scolaires sur la base d'une enveloppe de départ de 140 millions d'euros. Un effort sans précédent et très important a donc été fourni sur le domaine scolaire.

Sur l'association des adjoints d'arrondissement à l'attribution de ces enveloppes et aux arbitrages des enveloppes : durant tout le mandat, les adjoints d'arrondissement ont toujours été associés aux arbitrages. Ce sont eux qui priorisent les travaux des petits aménagements. Ces enveloppes, comme vous le savez très bien mais je peux le répéter encore une fois, sont attribuées au nombre de classes dans chaque arrondissement.

Chacun participe à ces arbitrages dans tous les arrondissements, y compris dans le 6^e arrondissement.

Voilà rapidement ce que je pouvais vous dire sur ces éléments.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour cette association que nous connaissons à la frontière entre le 3^e et le 8^e arrondissement.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame PALOMINO.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire

Je prends la parole en sachant qu'il y a eu une coquille et que je devais prendre la parole sur la délibération suivante, mais je tiens à garder un temps de parole parce que je n'en ai pas d'autres.

Mon intervention concernait le Contrat Enfance Jeunesse.

M. LE MAIRE : Vous pourrez intervenir après, si vous le voulez bien.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2019/5226 - Autorisation de signer le quatrième Contrat Enfance Jeunesse (2019-2022)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous en arrivons donc à cette délibération dont j'ai dit quelques mots tout à l'heure.

Vous le savez tous, l'accueil, mais également la contribution à la coéducation et à l'épanouissement des enfants et des jeunes constituent l'une des priorités essentielles de la Ville de Lyon.

Nous savons que nous pouvons compter en la matière sur un partenariat solide et constant avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône, dont la contribution financière a toujours été significative par le biais des différents contrats enfance jeunesse (CEJ).

Quelques mots sur ces précédents CEJ.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces trois CEJ ont permis la création de 759 nouveaux berceaux entre 2007 et 2018. À l'écran, vous pouvez voir l'état de notre offre d'accueil collectif sur la ville, ainsi que le taux de couverture, qui se situe au-dessus de la moyenne nationale.

Pour le seul CEJ 3, 2015-2018, le dernier donc, la Ville a perçu près de 40 millions d'euros au titre du CEJ et en a dépensé près de cinq fois plus, soit 200 millions d'euros, pour le seul fonctionnement.

Il est à noter également que, concernant l'investissement, la Ville de Lyon a bénéficié sur cette même période de 3,5 millions d'euros de financement de la CAF et en a dépensé plus de trois fois plus, soit 11 millions d'euros.

Outre les 195 nouveaux berceaux sur le troisième CEJ, il y a eu deux nouveaux lieux d'accueil enfants-parents et des postes de coordination pour les Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance deuxième génération.

Écoute, accueil et accompagnement à la parentalité ont ainsi été renforcés. La qualité de service rendu a d'ailleurs été saluée par Madame Sylviane GIAMPINO, Présidente du Haut Conseil à la Famille et à l'Âge, lors de sa venue à Lyon en 2017.

Le quatrième Contrat Enfance Jeunesse, qui vous est proposé aujourd'hui, couvrira la période 2019-2022 et permettra d'amplifier la collaboration avec la CAF et de poursuivre notre politique.

Son élaboration s'est appuyée sur un diagnostic de territoire, car, à Lyon, nous mesurons de longue date que les mille premiers jours de l'enfant doivent être une priorité de l'action publique comme le Président de la République et Boris CYRULNIK le rappellent ces derniers mois.

Notre politique s'articule autour de quatre grands axes, ancrés dans toutes les dimensions du développement durable, sociétal, économique, environnemental et qui font de la Petite Enfance un grand service public. Je vais les évoquer rapidement.

Le premier est l'axe sociétal. La Petite Enfance propose différentes réponses aux besoins des parents. Elle a le souci de développer un service inclusif et cohérent avec les évolutions de la structure familiale et de la fonction parentale. Elle le fait dans l'intérêt de chacun et de tous, tout en intégrant les réalités de chaque territoire.

Le second est qualitatif. La qualité de l'accueil des enfants et plus largement du service offert aux familles est un axe fort de la politique Petite Enfance. C'est ainsi que la pertinence de notre projet artistique est reconnue depuis de nombreuses années au-delà de notre Ville.

Le troisième axe est économique. L'offre publique en direction du jeune enfant et des familles est un enjeu essentiel de l'attractivité de la Ville de Lyon, tant pour les entreprises présentes sur le territoire que pour celles qui souhaitent s'y installer. De même, cette offre est un facteur d'intégration des nouvelles familles lyonnaises.

Enfin, le dernier et non le moindre est l'axe professionnel. Les professionnels de la Petite Enfance portent les valeurs d'égalité, de laïcité, de respect, afin d'accompagner la socialisation, l'éveil et le bien-être des enfants. La coéducation est au cœur de leur intervention.

Les grands axes du contrat qui vous est proposé ce soir sont les suivants :

- L'accueil collectif d'abord, avec la création de 211 nouveaux berceaux, notamment dans les arrondissements dont la démographie a particulièrement progressé, comme dans le 7^e et le 9^e;
- L'accueil individuel qu'il convient de soutenir par la création de nouveaux relais d'assistantes maternelles. Ces relais permettent tout à la fois aux professionnels de sortir de leur isolement, de croiser leurs regards et aux enfants de bénéficier de temps en commun. Si l'accueil collectif demeure une demande réflexe des parents, il faut rappeler que l'accueil individuel peut parfois être mieux ajusté aux besoins des familles et à l'intérêt de l'enfant ;
- Les lieux d'accueil enfants-parents que nous souhaitons développer au plus près des habitants. Les parents d'aujourd'hui ont souvent soit trop, soit trop peu d'informations, et aspirent à conforter leurs intuitions. Ce sont des lieux ressource où un professionnel accueille l'enfant avec l'adulte référent, de façon libre et anonyme, afin d'échanger avec d'autres parents, avec des professionnels, ou même tout simplement regarder son enfant découvrir des jeux ou jouer avec d'autres ;
- La maison de la parentalité au sein du pôle Petite Enfance Rochoaix, qui proposera une offre de service variée et experte, lieu d'accueil enfants-parents, ludothèque, ateliers parents-enfants ;
- Une crèche d'application verra aussi le jour pour soutenir la formation et le recrutement des professionnels de la Petite Enfance ;
- Autre projet qui aboutira pendant ce CEJ, la mise en place d'un dispositif qui va permettre aux parents, sur un seul lieu, de suivre un parcours de formation sereinement pendant que leur enfant sera accueilli dans la crèche ;
- Enfin, de nouveaux postes sont prévus, notamment dans les Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance des Mairies d'arrondissement, afin de toujours mieux accueillir et accompagner les familles dans la connaissance et le choix de leur mode d'accueil.

Je veux rappeler enfin que, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne nous contentons pas d'ouvrir de nouveaux équipements, mais nous améliorons aussi nos crèches, soit par de petits aménagements, soit par de lourdes rénovations nécessitant parfois des relocalisations temporaires.

Préserver et améliorer notre offre existante est effectivement une exigence forte que nous partageons avec la Caisse d'allocations familiales.

La Commission a donné un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vais faire beaucoup plus court. Normalement, je devais retirer mon intervention et Madame PERRIN-GILBERT devait en faire une pour nous deux, mais comme elle n'est pas là, je vais composer.

Ces dernières semaines, nous avons participé aux commissions crèche, c'est moi qui y participe sur le 1^{er} arrondissement. 110 dossiers étaient présentés pour seulement trois places, et encore, pas à temps plein, trois places avec moins de cinq jours. Évidemment, il y a beaucoup plus de places au mois de juin, c'est une évidence, les enfants grandissent, passent en maternelle, changent de groupe. La mécanique est donc logique.

Je voulais seulement dire que le mode de garde des enfants est normalement un choix d'éducation, quelque chose que les parents devraient pouvoir choisir. Je pense que, trop souvent, c'est un choix subi, car, vu le nombre de dossiers que nous avons, qui sont des dossiers lourds, les dossiers les moins bien notés n'ont pas de place, ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas envie d'avoir une place en crèche, mais qu'ils ont les moyens d'avoir d'autres modes de garde. Sauf que la crèche propose, et Blandine REYNAUD l'explique très bien, beaucoup de choses, qu'une assistante maternelle ne pourra pas proposer. Elle proposera d'autres choses, mais pas celles-ci, et, pour certains parents, c'est vraiment important.

Ceux-ci se tournent vers les crèches d'entreprise, et là, c'est la catastrophe, car les crèches d'entreprise, c'est comme un siège éjectable. Si quelqu'un veut la place et qu'il est de l'entreprise, « merci, au revoir » et vous vous débrouillez avec votre enfant. Il faudrait donc trouver des solutions. Je ne sais pas lesquelles. J'en ai parlé un peu avec Blandine REYNAUD. J'ai repris les crèches en cours de mandat et je ne maîtrise donc pas nécessairement encore très bien le sujet, mais il me semblait important de le dire.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Madame PALOMINO.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Par cette délibération, la Ville de Lyon poursuit sa collaboration historique avec la CAF pour mettre en œuvre sa politique Petite Enfance, ici pour la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Nous pouvons malgré tout regretter que le J de ce CEJ, le volet jeunesse, ne soit pas plus ambitieux à destination des jeunes fragilisés sur l'ensemble de notre territoire.

Sur la partie enfance, deux interrogations.

Pour la première, je me suis déjà exprimée en Commission sur la case blanche, page 9 de la délibération, sur les arrondissements concernés par les projets d'ouverture de relais d'assistance maternelle. Les besoins ont été remontés et étudiés lors de réunions d'Adjoints d'arrondissement et par les services et confortés par les chiffres. Par exemple, pour être très concrète, sur mon arrondissement, le 4^e, il n'existe qu'un RAM et demi avec plus de 240 assistantes maternelles, sans compter les gardes à domicile, alors que le ratio est 1 RAM pour 70 professionnels Petite Enfance. Madame Blandine REYNAUD m'a répondu. Elle m'a rassurée sur l'inscription de ce projet, mais c'est vrai qu'une inscription dans la délibération et même une présentation de cette politique Petite Enfance en Conseil d'arrondissement auraient été appréciées.

Pour un véritable accompagnement des assistantes maternelles et gardes à domicile, pour garantir la qualité d'accueil des petits Lyonnais, ce renfort est nécessaire dans les arrondissements actuellement sous-dotés pour certains.

Ma deuxième interrogation est sur le fait que ne soit pas évoqué le partenaire Croc'Aux Jeux. En effet, cette ludothèque, basée sur le 1^{er} arrondissement, adaptée aux plus jeunes, est actuellement un partenaire important des RAM et des crèches sur l'ensemble de la Ville de Lyon, et même sur d'autres communes de la Métropole.

Nous apprécions en revanche que des temps forts, comme les Forums Enfance sur plusieurs arrondissements ou Festi'Môme sur le 4^e ou les lieux d'accueil parents-enfants, soient valorisés dans cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame DE LAVERNÉE.

Mme DE LAVERNÉE Inès : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il nous est demandé de voter pour la signature du quatrième Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales qui couvrira la période 2019-2022.

Sont en jeu les nouvelles créations de places en crèche tant attendues par les parents de jeunes enfants lyonnais. Et là, leur comptage nous a laissés perplexes, c'est le moins que l'on puisse dire.

Pour commencer, de contrat en contrat, c'est la peau de chagrin. Si on remonte à 2010, où l'on signait alors le deuxième contrat, c'était 338 places annoncées pour seulement 305 réalisées. Cela veut dire 33 places en moins. Puis, en 2014, lors de la signature du troisième contrat, c'était 386 places annoncées pour une création nette de seulement 195 places, et, cette fois-ci, le déficit est de 191 places.

Aujourd'hui, nous votons pour le quatrième contrat, celui est encore moins ambitieux que les précédents avec seulement l'annonce de 200 créations de places. Mais, surtout, en regardant de plus près, on se rend compte que le décompte relève de la supercherie. Je m'explique.

Ces 211 créations de places se divisent en deux contingents, un premier contingent de 124 places en projet, c'est-à-dire devant être vraiment réalisées, et un deuxième contingent de 87 places qui seront programmées par avenant.

Sur le premier contingent de 124 places, environ 90 % d'entre elles figuraient déjà dans la délibération du 17 décembre 2015 relative au CEJ 3. J'ai bien dit 90 % d'entre elles.

Sur le deuxième contingent de 87 places, 48 % d'entre elles figuraient aussi dans le CEJ précédent.

Cela veut dire, pour récapituler, que, sur ces 211 places, 150 étaient déjà programmées et seules 61 places sont réellement de nouvelles places, soit 29 % des places annoncées.

En comptant au fil des contrats comme de nouvelles places les créations de places non réalisées et reportées, vous arrivez à faire figurer dans vos bilans successifs plusieurs fois les mêmes places et à faire croire que votre bilan est excellent. Voilà la supercherie.

D'ailleurs, la parution de votre communiqué de presse mardi dernier sur le sujet illustre parfaitement le fait que vous vous sentez un peu insuffisant sur votre politique concernant les places en crèche. Vous martelez vite, comme pour vous en convaincre, votre chiffre de 211 nouvelles places, alors qu'en réalité, ce sont seulement 61 d'entre elles qui sont réellement nouvelles, les autres n'étant que des rattrapages de places non réalisées précédemment.

On essaierait d'enfumer les parents de jeunes enfants lyonnais que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

On est dans les effets d'annonce, mais pas du tout dans la réalité de ce que vivent les parents qui recherchent une solution de garde pour leurs enfants. Ce que nous attendons, c'est une vraie volonté politique dans ce domaine du mode de garde collectif des enfants.

Parallèlement, dans ce CEJ, nous constatons que les bouchées doubles sont mises pour rattraper le retard en équipements scolaires, notamment dans les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements. Cela veut donc bien dire qu'en amont, des enfants sont nés et ont donc eu besoin de modes de garde. Tous n'arrivent pas à Lyon à l'âge de trois ans ! Et pourtant, ce sont dans ces trois arrondissements que les taux de couverture en mode de garde collectif sont les plus faibles de la Ville de Lyon. Où est la logique ? Où est l'anticipation ?

Enfin, dans le volet jeunesse de ce contrat, on n'est plus dans la peau de chagrin mais carrément dans le désert des Tartares. C'est « circulez, il n'y a rien de nouveau à voir », pas de nouvelle programmation, on en reste à l'existant, comme s'il n'y avait pas de besoins.

On a du mal à comprendre votre politique familiale et celle du gouvernement qui la finance. Au moment où notre société est traversée par de multiples fractures, une politique forte en faveur de la jeunesse permettrait de donner à nos enfants les repères et valeurs dont ils ont besoin.

Dans ce domaine aussi, le gouvernement que vous soutenez n'est pas au rendez-vous. Nous voulons plus d'ambition pour les jeunes Lyonnais, même si nous voterons quand même favorablement ce dossier.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame BAUME.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Pour les écologistes, les dépenses publiques comme celles de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse, donc les dépenses État + Ville, doivent être considérées comme un investissement incontournable.

James HECKMAN, qui était Prix Nobel d'économie en 2000, a démontré à partir d'arguments théoriques et d'observations de plusieurs démarches et projets menés auprès d'enfants de 0 à 5 ans aux États-Unis que les dépenses publiques pour l'enfant sont des investissements rentables à moyen et long terme. À l'époque, via sa courbe dite d'Heckman, il montrait qu'un dollar investi dans un programme de petite enfance permettait d'économiser 2,3 dollars à plus long terme, à savoir dix ans.

Il existe un fort consensus scientifique, vous trouverez de nombreux rapports de socioéconomie et de neurosciences sur l'importance d'investir la petite enfance pour le développement futur de l'enfant, comme sur la nécessité de l'intervention publique. Mais le coût de cette intervention publique est trop souvent l'un des principaux freins à leur déploiement.

Notre ville, avec un prix du foncier qui s'envole articulé à la contrainte budgétaire imposée par le gouvernement, pour ne citer que ces deux aspects, doit donc mettre, du point de vue des élus écologistes, en place des stratégies pour agir dans l'ensemble des arrondissements.

Les écologistes ont à cet effet bien observé que, depuis quelques années, deux tendances se dégagent en termes d'accompagnement à la parentalité et d'accueil du jeune enfant dans notre Ville.

Premier point, pas assez d'investissement dans de nouvelles crèches, EAJE, au regard des arguments avancés juste avant. Ce quatrième Contrat Enfance Jeunesse positionne cinq nouvelles crèches dans des arrondissements en constante évolution, avec des programmes immobiliers accueillant des couples avec jeunes enfants, vous l'avez montré dans votre présentation.

Lorsque le rapport de la Chambre régionale des Comptes nous indiquait qu'à horizon 2026, il faudrait 165 places, comme l'indiquaient Inès DE LAVERNÉE et Isabelle GRANJON, on peut supposer que, si les enfants vont en classe de maternelle, une certaine partie est là avant sur le territoire de Lyon.

La deuxième observation que nous avons faite, c'est un certain parti pris pour des lieux de regroupement pour vivre des temps collectifs, et c'est bien, donc dans le cadre des relais d'assistance maternelle pour les professionnels et pour les enfants.

Même remarque que précédemment, seulement deux nouveaux lieux pour ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse, cela risque d'être un petit peu court vu la demande.

De notre point de vue, ces choix ont comme conséquences que les foyers qui en ont les moyens, donc les foyers dits aisés, et qui sont soucieux de trouver un accueil collectif, se tournent vers la sphère privée, très lucrative et son offre de microcrèches privées. Cela ne vous aura pas échappé, que vous vous déplaçiez à pied ou à vélo dans la ville. La lucrativité a été pointée, non pas par un rapport d'idéologues écologistes, mais par un rapport de l'IGAS, qui a été publié en 2017. Ce rapport conclut tout simplement qu'en cumulant toutes les aides et soutiens publics, donc de la défiscalisation pour les familles en passant par les soutiens des allocations familiales, les microcrèches privées coûtent plus cher à la sphère publique globale (Ville + État) qu'un nouvel EAJE local.

Nous tenons alors à attirer votre attention sur plusieurs solutions.

Une première solution structurelle de notre point de vue : comme vous le savez, l'Union européenne a mis en place un dispositif qui s'appelle le service d'intérêt économique général (SIEG), qui est mobilisé par certaines communautés de communes, pour permettre à des organisations d'ESS de créer des EAJE sur leur territoire. Nous devrions mobiliser ces SIEG.

Deuxième solution, essentielle pour le bien-être au travail et la qualité d'accueil de l'enfant, les médecins, comme vous le savez, sont tenus à une obligation de formation continue afin de réactualiser leurs connaissances pour répondre au plus près aux besoins de santé de leurs patients.

Les évolutions sociétales à l'œuvre ainsi que les nouvelles connaissances en matière de neurosciences, par exemple, imposent que les professionnels de la Petite Enfance bénéficient de ces mêmes dispositifs, et ce, par le biais de leur adhésion active au sein d'un RAM, mais nous n'avons pas assez de RAM.

La loi ESSOC de mai 2019 aborde ainsi largement cette question de l'analyse des pratiques – c'est à cela que je fais référence. Bien entendu, ce point va de pair avec la création de nouveaux relais que vous ne manquerez pas de mettre par voie d'avenant au CEJ.

Troisième point qui a trait aux nombreuses questions liées à la parentalité que vous traitez avec les lieux accueil parents qui sont évoqués dans la délibération, d'autres lieux dits de transition entre le domicile familial, la crèche ou l'école maternelle, favorisent l'attachement, ce que vous pointiez avec Boris CYRULNIK, la pratique d'activités pour se connecter à soi et aux autres, voire à la nature.

À Lyon, les ludothèques, pointées par Sylvie PALOMINO, ainsi que les structures d'éducation populaire assurent de notre point de vue ces démarches et ces activités.

Une maison de la parentalité va venir dans le 3^e arrondissement, c'est super, c'est très bien. La Ville doit amplifier ceci et s'assurer que les structures offrant ces espaces de rencontre, de dialogue et de partage dans l'hyperproximité, ce dont il était question tout à l'heure, soient maintenues et accompagnées dans leur développement.

Enfin, un quatrième et dernier point, le contact avec la nature, le contact avec le vivant, ainsi que l'écoexemplarité de nos structures d'accueil. Contrairement à certains pays d'Europe du Nord, nos enfants urbains ne touchent que très rarement la terre, les arbres, les feuilles. Les contraintes imposées aux professionnels, ainsi que l'approche hygiéniste voire esthétique de certains parents, font que leurs enfants sont coupés de la nature. Combien de familles ont les moyens ou le réflexe d'une balade le week-end, de vacances à la campagne ou bien, au lieu de consommer des écrans ou des loisirs d'intérieur ?

L'école de service social de Vaise s'est penchée sur le sujet, en faisant intervenir (nom incompris, 6'15'20) le 11 octobre dernier et en présentant ainsi le modèle éducatif scandinave. Notre Ville est pleine de richesses. Elle compte un fleuve, une rivière, tout cela a été pointé dans le propos sur le plan Climat. Elle se situe dans un territoire extraordinaire.

Pourtant, combien de structures d'éducation populaire peuvent compter sur le soutien de la famille pour favoriser de telles sorties nature et pour toutes les familles, pas uniquement les familles en situation de précarité ? À quand des cours de crèche, des cours d'école maternelle avec de la terre et du jardinage ? À quand aussi l'écoexemplarité dans l'ensemble de nos EAJE publics et l'accompagnement des RAM sur ces questions d'alimentation durable, accessible à tous, pour ne parler que de cela ?

Monsieur le Maire, ce Contrat Enfance Jeunesse, pour sa partie Petite Enfance, est de notre point de vue a minima. Nous le voterons bien entendu et nous l'amenderons autant que possible quand nous serons en situation d'exécutif.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Bravo. Madame BESSON.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La politique familiale devrait être un investissement social déterminant en direction des générations futures, mais la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales, dans laquelle s'inscrit ce quatrième Contrat Enfance Jeunesse exige des efforts sans précédent à la branche famille. 2 100 suppressions d'emploi dans les CAF d'ici à 2022, sur un total de 31 000 agents et un plan d'économie qui se traduira par une baisse de 23 % des budgets hors masse salariale d'ici à 2022, au prix d'une dégradation inouïe des conditions de travail des personnels de CAF. Les efforts demandés sont donc considérables, même si les autres branches de la Sécurité sociale s'en sortent encore plus mal.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires déplore que la réduction de la politique familiale continue, alors que les indicateurs sont pourtant au rouge : petite baisse de la natalité, hausse du chômage des mères, stagnation de la pauvreté des enfants, recul de l'offre de l'accueil de la petite enfance.

De plus, les familles modestes, les familles nombreuses, les familles monoparentales sont les principales victimes du quasi-gel des prestations décidé pour 2019 et à nouveau prévu pour 2020.

Les pouvoirs publics ont aussi décidé de littéralement sacrifier la politique jeunesse de la branche famille, à l'exception du Plan Mercredi.

Sur la petite enfance, les ambitions gouvernementales sont réduites à la portion congrue, avec un objectif de 30 000 places supplémentaires de crèches et halte-garderie d'ici 2022, alors même que les 100 000 créations prévues lors de la précédente COG n'ont été réalisées qu'à raison d'un tiers.

D'ores et déjà, l'atteinte des objectifs de la COG 2018-2022 semble très incertaine.

Facteur aggravant, les futures ordonnances de la loi État au service d'une société de confiance envisagent d'alléger les normes d'accueil de la petite enfance (taux d'encadrement et surface des équipements), ce qui inquiète fortement les professionnels et les familles.

Plus globalement, le gouvernement entend en effet réduire drastiquement le périmètre des dépenses sociales, et ce, pour l'ensemble des branches de la Sécurité sociale (maladie, retraite, famille). La finalité de ces mesures vise à cantonner la Sécurité sociale et la branche famille en particulier à un rôle d'opérateur paraétatique de prise en charge de la pauvreté, tout en incitant les classes moyennes et aisées à opter pour des solutions individuelles et privées de couverture de leurs risques sociaux.

Dans un contexte de fortes contraintes financières, exercées par l'État, notre majorité a continué d'assumer la priorité donnée à l'éducation depuis 2001. Cela s'est fait sous des modalités différentes sous ce mandat, sur lesquelles nous avons émis parfois des réserves, comme sur les rythmes scolaires.

Beaucoup de choses ont changé sous le précédent CEJ en lien avec les rythmes scolaires. Notre PEDT s'appuie maintenant plus fortement sur les acteurs de l'éducation populaire, de l'ESS. Il nous faut d'ailleurs développer l'attractivité de l'offre périscolaire pour en augmenter la fréquentation, notamment le mercredi qui reste un trou éducatif dans les nouveaux temps de l'enfant.

Lors de l'adoption du précédent CEJ, nous avons déjà alerté sur la nécessaire priorisation de création de places en crèche municipale. Pour diverses raisons, nous n'avons pas atteint nos objectifs de création de places. Nous attirons votre attention sur les risques d'écart grandissants entre le rythme de développement démographique de la ville, les réponses en services publics et les marges budgétaires, avec l'illusion que le recours au privé marchand pourrait combler cet écart. Attention, car cet écart entre les besoins et les réponses apportées va pousser de plus en plus de familles vers le privé, comme l'a rappelé Émeline BAUME, avec au final un coût plus élevé pour les familles et aussi pour la Ville et la CAF.

Nous bénéficions actuellement d'un équilibre avec un service municipal et des associations, notamment du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui contribuent aux missions de service public, rassemblées autour d'un projet éducatif et social contribuant au vivre ensemble et à la réduction des inégalités. Il faut le préserver et il faut maintenir un développement significatif de l'offre publique et associative.

Les crèches sont pour nous un service public de proximité, de première importance que la Ville de Lyon devra continuer d'assumer, d'assurer et de développer.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer l'engagement constant de la Caisse d'allocations familiales à nos côtés dans le développement et la mise en œuvre de nos politiques en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Ce sont des actions qui accompagnent les politiques de la Ville, comme, par exemple, les deux soutiens qui ont été décidés hier par la Caisse d'allocations familiales, notamment une aide exceptionnelle de 300 000 euros en investissement pour la construction du centre social Santy et de 30 000 euros de subvention exceptionnelle pour le centre social de la Croix-Rousse, centre social dont Madame PALOMINO vous savez qu'il est dans une situation budgétaire particulièrement préoccupante.

Mon intervention portera plus précisément sur le volet jeunesse du CEJ qui concerne les enfants de 3 à 16 ans.

Le précédent CEJ a été construit en cohérence avec le Programme éducatif territorial lyonnais, qui a permis de soutenir le développement des accueils de loisirs périscolaires, municipaux et associatifs, et la création de 100 places d'accueil de loisirs sur les temps extrascolaires, notamment pour la Maison pour Tous des Rancy.

Par la création de ces places d'accueil de loisirs, le soir, après la classe, le mercredi après-midi, mais également le mercredi toute la journée, notre Ville a fait le choix d'offrir une offre d'accueil qualitative en matière de contenu, d'encadrement, dont les familles ont su se saisir.

À travers le Contrat Enfance Jeunesse, le soutien de la CAF s'est porté sur le financement des postes de coordination éducative territoriale, les postes dédiés à l'accompagnement des organisations périscolaires en gestion associative et municipale, la qualification des animateurs pour la mise en place des BAFA et BAFD, et enfin les financements des travaux sur l'évaluation du PEDT.

Parallèlement à tout ceci, le Contrat Enfance Jeunesse a permis de maintenir le soutien des actions existantes, notamment en faveur des jeunes, dans les quartiers prioritaires, telles que les postes d'animateur de secteur jeunesse des 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements, ou encore les actions culturelles portées par les associations d'éducation populaire en direction des jeunes éloignés de la culture, les actions notamment, chère Émeline, d'écocitoyenneté, tel que l'on a pu l'évoquer en début de Conseil municipal, notamment sur le secteur Santy ou encore sur le secteur Villon.

Ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 permettra notamment à travers le plan Mercredi, puisque notre Ville est labellisée plan Mercredi depuis l'année dernière, de continuer à soutenir ce qui a été développé au cours des précédents CEJ, que ce soit en termes de places d'accueil de loisirs que de soutien à la fonction de pilotage et d'ingénierie, sans oublier l'évaluation de notre projet éducatif.

En conclusion, le volet jeunesse du quatrième Contrat Enfance Jeunesse reflète d'une part le partenariat entre la CAF et notre Ville et d'autre part une ambition éducative réelle que nous partageons et que nous portons ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame REYNAUD.

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Merci, je vais apporter quelques éléments de réponse.

Concernant les commissions, Madame GRANJON, certaines villes n'ont pas de commissions ou une commission par an. Nous avons fait le choix d'avoir quatre commissions par an pour être au plus près des besoins des familles, parce que les besoins évoluent dans le temps, de nouvelles familles arrivent. Effectivement, il y a nécessairement un peu moins de places en cours d'année que pour la rentrée de septembre.

Concernant le 4^e arrondissement, je vous confirme, Madame PALOMINO, que le relais d'assistantes maternelles est bien prévu avec la relocalisation de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, mais, pour l'instant, la construction n'a pas pu débuter. Vous le savez, ce relais d'assistantes maternelles se fera. C'est sur le site du collège, pour l'instant, nous avons un petit problème d'occupation.

Concernant Croc'Aux Jeux, c'était une nouveauté pour le deuxième Contrat Enfance Jeunesse. Il est donc déjà dans le Contrat Enfance Jeunesse. Ce qui existait déjà est reconduit à l'identique, il n'y a pas une nouveauté. Je n'ai pas cité les 150 établissements de la Ville, toutes les ludothèques et tous les lieux d'accueil enfants-parents. Il n'empêche qu'ils sont toujours là.

Pour revenir sur la formation, Madame BAUME, je suis d'accord avec vous, il y en a besoin. C'est aussi la raison pour laquelle nous aurons une crèche d'application, qui sera ouverte aussi bien aux professionnels actuels qu'à ceux qui sont en formation, qu'aux assistantes maternelles, en plus des relais d'assistantes maternelles. La formation est un vaste sujet. Il serait souhaitable qu'il y ait une formation plus obligatoire pour les assistantes maternelles au cours de leur vie professionnelle, et pas simplement une formation initiale, mais c'est un autre sujet.

Concernant les problèmes d'hygiène dont vous parliez, comme je l'indiquais précédemment, certains parents se posent parfois trop de questions, parfois pas assez. Gratouiller la terre n'est pas nécessairement un mal. Nous essayons de leur expliquer cela aussi.

Madame DE LAVERNÉE, simplement pour dire que, quand je parle de bilan, je parle du réalisé, donc je ne déporte pas les chiffres d'un côté à un autre. Le bilan correspond au réalisé à une date, à un instant T. Il y a les projets et le réalisé. Le bilan, c'est le réalisé.

M. LE MAIRE : Aucune supercherie, rien que du réalisé. Madame DE LAVERNÉE, ne vous laissez pas gagner par le soupçon, sinon vous allez terminer progressiste et républicaine.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(*Abstention de M. REMY*)

2019/5218 - Approbation des tarifs pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2019/5220 - Lions du Sport - Re Lyon Nous : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2019/5225 - Rénovation de surfaces sportives intérieures 2020 - Opération 60046575 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015/2020 - Programme 20004

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

2019/5217 - Programmation Projet éducatif territorial (PEdT) temps scolaire - Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2020 et inscriptions budgétaires

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

2019/5219 - Prise en compte des évolutions réglementaires encadrant les conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT -
TOURISME**

2019/5298 - Mandat spécial accordé à M. Gérard COLLOMB et Mme Karine DOGNIN-SAUZE, pour une mission à Davos (Suisse) du 21 au 23 janvier 2020

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

En réponse aux invitations des villes de Canton et Francfort, toutes deux partenaires de la Ville de Lyon, nous vous proposons d'accorder un mandat pour un déplacement à Davos mi-janvier.

L'objet de cette mission est de participer à un dialogue tripartite avec un double enjeu : former avec Francfort une voie européenne qui conduira à faire changer d'échelle notre coopération avec Canton et, dans le contexte de ce forum de haut vol, Davos, cette année dédié à la quatrième révolution industrielle, faire valoir le rôle des villes comme acteurs du monde de demain et moteur de progrès.

M. LE MAIRE : Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Si j'en lis votre délibération et en écoutant votre Adjointe, vous souhaitez donc aller promouvoir notre territoire auprès des participants du forum de Davos. Cela me rappelle un peu le temps où, il y a quelques années, vous aviez décidé que la rue du Président Carnot allait devenir l'avenue Montaigne à Lyon, mais pourquoi pas ?

En revenant de Davos en 2013, Boris JOHNSON, alors Maire de Londres, disait de Davos, je cite, que c'était une constellation d'égos, impliquant de gigantesques orgies mutuelles d'adulation. Il n'a pas changé d'avis, puisqu'il vient d'interdire à ses ministres de s'y rendre, une source gouvernementale déclarant : « *Notre priorité est de répondre aux gens, pas le champagne ni les milliardaires.* » Je vous laisserai méditer ces différentes déclarations.

Plus sérieusement, sur cette délibération, vous l'avez tout à l'heure dit, elle n'a pas été présentée en Commission. En revanche, elle avait fait de notre part l'objet de trois questions, le 10 décembre : le programme détaillé du déplacement, la composition précise de la délégation, le budget prévisionnel de ce déplacement. Je peux comprendre que, pour des questions de logistique, la délibération n'ait pas pu passer en Commission, en revanche, je ne peux pas comprendre que ces réponses ne nous aient pas été communiquées en amont.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions cautionner ce déplacement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame BAUME.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous y avons vu de votre part des velléités d'aller sauver la COP25. On est en fin de Conseil, je vous pose la question au nom des écologistes : avez-vous lu la déclaration du Secrétaire général de l'ONU il y a environ un an, qui a été critiquée par 400 ONG, donc déclaration de l'ONU avec les organisateurs de ce sommet de Davos ?

Je compte sur vous, nous, les écologistes, comptons sur vous pour porter la parole de la COP25 là-bas.

M. LE MAIRE : Sans problème. Monsieur GUTTIÉREZ est un ami.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mme GRANJON et M. REMY votent contre)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts)

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Nous arrivons, je crois, à la fin de notre séance.

Je vous souhaite de bonnes fêtes et donc d'être toujours aussi en forme pour l'année prochaine.

(La séance est levée à 22 heures 10.)